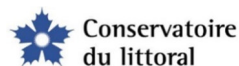




CONTRAT TERRITORIAL DES BASSINS VERSANTS JAUDY-GUINDY-BIZIEN ET DU GRAND TRIEUX (DEUXIÈME PÉRIODE 2023-2025)



*Syndicat Mixte
de Kerjaulez*



ENTRE :

Guingamp-Paimpol Agglomération représentée par M. Vincent LE MEAUX, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 12 décembre 2022, désignée ci-après par **le porteur de projet**,

et

Leff Armor Communauté représentée par M. Jean-Michel GEFFROY, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 20 Décembre 2022, désignée ci-après par **le porteur de projet**,

et

Lannion-Trégor Communauté représentée par M. Gervais EGAULT, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 07 février 2023 désignée ci-après par **le porteur de projet**,

et

Le Conservatoire du Littoral représenté par Mme Agnès VINCE, agissant en tant que Directrice, désigné ci-après par **le conservatoire**,

et

Le Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor représenté par Mme Pascale DOUSSINAULT, agissant en tant que Présidente, désigné ci-après par **le GAB22**,

et

Le Centre d'Etudes et de Développement pour une Agriculture Plus Autonome représenté par M. Fabrice CHARLES, agissant en tant que Président, désigné ci-après par **le CEDAPA**,

et

Terre d'Essais représenté par M. Hubert JACOB, agissant en tant que Président, désigné ci-après par **Terre d'Essais**,

et

Le Syndicat Mixte de Kerjauléz représenté par M. Gilbert LE BRIAND, agissant en tant que Président, conformément à la délibération de l'assemblée délibérante en date du 14 avril 2023, désigné ci-après par **le Syndicat Mixte de Kerjauléz**,

d'une part,

ET :

l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, établissement public de l'État, représentée par M. Martin GUTTON, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n°2023-34 du Conseil d'Administration du 14 mars 2023, désignée ci-après par **l'Agence de l'eau**,

et

Le Conseil Régional de Bretagne représenté par M. Loïg Chesnais-Girard, agissant en tant que Président conformément à la délibération n° 21_DAJCP_SA_05 de l'assemblée délibérante en date du 2 juillet 2021 et à la délibération n°23_0601_03 de l'assemblée délibérante en date du 15 mai 2023, désigné ci-après par **la Région**,

et

Le Département des Côtes d'Armor représenté par M. Christian COAIL, agissant en tant que Président, conformément à la délibération n° 3.2 de l'assemblée délibérante en date du 03 avril 2023, désigné ci-après par **le Département**

et

L'Etat représenté par M. Stéphane ROUVE, agissant en qualité de Préfet des Côtes d'Armor, désigné ci-après par **l'Etat**,

d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet du contrat territorial

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques, du bon état quantitatif des masses d'eau sur les bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien et Grand Trieux, constituant un ensemble hydrologique à l'échelle du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo.

Il s'inscrit dans le cadre du partenariat conclu entre l'agence de l'eau, la Région Bretagne formalisé dans la convention de partenariat 2022-2024 signée le 5 mai 2022 et le Département des Côtes d'Armor. Ce partenariat matérialise la volonté conjointe d'accompagner de façon coordonnée les porteurs de projets dans la mise en place d'actions de reconquête de la qualité des eaux.

Le contrat territorial formalise de manière précise :

- la nature des actions ou travaux programmés, leurs objectifs et indicateurs associés, pour une durée de 3 ans,
- les calendriers de réalisation et points d'étapes, notamment les bilans,
- les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévisionnel défini au plus juste,
- les engagements des signataires.

Le contrat territorial s'adosse à la stratégie de territoire et la feuille de route associée et révisée, définies pour une durée de 3 ans et jointes en annexe 1.

La stratégie de territoire et sa feuille de route décrivent :

- le territoire,
- l'historique d'actions liées aux programmes déjà engagés sur le territoire,
- les problématiques et enjeux du territoire hydrographique ou hydrogéologique,
- les pressions significatives à l'origine des dégradations,
- les objectifs de bon état des masses d'eau poursuivis et les cibles prioritaires,
- la compatibilité avec le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo le cas échéant et la synergie des démarches portées à une échelle supra,
- la cohérence ou la complémentarité avec les autres politiques publiques / dispositifs d'aide.
- la gouvernance mise en place,
- les partenariats institutionnels et techniques, en particulier les liens avec les conventions partenariales existantes par ailleurs,
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage,
- les moyens et compétences d'animation mobilisés,
- le plan d'actions prioritaires global, les indicateurs de suivi et objectifs associés,
- les modalités de mise en œuvre, les conditions de réussite,
- le dispositif de suivi/évaluation adapté aux actions et aux temps de réponse des milieux.

Article 2 : Périmètre géographique du contrat

Pour connaître les éléments de description du territoire hydrographique ou hydrogéologique sur lequel portent les actions du contrat, se reporter aux rapports d'étude de l'état des lieux et du diagnostic territorial, ainsi qu'à la stratégie du territoire annexée.

La carte de localisation du territoire hydrographique ou hydrogéologique et des secteurs concernés est présentée en annexe 2.

Article 3 : Programme d'actions

Le programme d'actions vient compléter l'ensemble des actions menées sur le territoire, parmi lesquelles on peut citer le programme Breizh Bocage, le PCAET, le programme Ecophyto, les investissements sur les réhabilitations des filières d'assainissements (collectif et non-collectif), les profils de vulnérabilité conchylicole...

Des actions complémentaires, non définies à ce jour, pourront être menées dans un objectif de préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux et la lutte contre les pollutions.

Il s'agit de présenter les 3 années d'actions (lien à la stratégie et la feuille de route) :

- nature des actions et travaux,
- objectifs et indicateurs associés aux actions et travaux pour la durée du contrat
- calendriers de réalisation

Le programme d'action 2023-2025 vise l'atteinte et le maintien du bon état écologique des masses d'eau sur les bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien, Grand Trieux, et les ruisseaux côtiers. Il a été établi de façon concertée avec les acteurs du territoire et s'appuie notamment sur les enjeux restants à satisfaire mis en évidence dans le bilan du précédent volet des contrats 2020-2022 ainsi que sur les pressions identifiées dans la dernière évaluation de l'état des masses d'eau.

Il se décline en 3 axes de travail qui sont présentés dans le tableau suivant.

Axes de travail
<p>Axe 1 : Volet animation, coordination générale</p> <ul style="list-style-type: none">• Coordination / animation• Secrétariat, assistance administrative, géomatique et communication• Sensibilisation / éducation à l'environnement• Suivi et exploitation des indicateurs de suivi de la qualité eau• Accompagnement des acteurs du territoire dans la gestion intégrée de l'eau
<p>Axe 2 : Volet agricole</p> <ul style="list-style-type: none">• Actions collectives agricoles axées sur la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles, la suppression des phénomènes de transferts/érosion et la gestion quantitative de la ressource en eau.• Diagnostics et accompagnements individuels axés sur les enjeux bactériologiques, changement de pratiques et changement/évolution de système (dont PAEC).• Actions spécifiques sur les Périmètres de Protection de Captage en eau potable et Aires d'Alimentations de Captages (dont captages prioritaires)• Stratégie foncière
<p>Axe 3 : Volet milieux</p> <ul style="list-style-type: none">• Reconstitution d'un maillage bocager fonctionnel (hors contrat AELB), gestion et valorisation du bocage existant (hors contrat) .• Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques (continuité écologique, hydromorphologie, zones humides et têtes de bassin versant,...)

Pour chaque axe de travail du contrat, des fiches actions ont été élaborées et sont présentées en annexe 3. Ces fiches précisent par action :

- Le type d'action et le public visé
- Les objectifs de l'action
- Le(s) maître(s) d'ouvrage(s)
- Le contenu de l'action
- Les modalités d'intervention
- Le montant annuel prévisionnel de l'action
- Le montage financier
- Les indicateurs de suivi

En parallèle du programme d'actions du contrat, des actions transversales en lien avec les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau et de gestion quantitative de la ressource seront également mises en œuvre par les collectivités présentes sur le territoire. Parmi ces actions transversales on peut notamment citer :

- La restauration de la conformité des systèmes de collecte et de traitement individuels et collectifs des eaux usées. Un travail sera mené avec les services assainissement des collectivités présentes sur le territoire pour répondre à l'enjeu bactériologique et macropolluants sur les secteurs concernés du bassin versant. Il s'agira également de s'appuyer sur la liste des systèmes d'assainissement prioritaires fournie par l'Agence de l'eau pour prioriser les actions à mener.
- La réalisation des études de profils de vulnérabilité conchylicole de l'estuaire du Jaudy, du Trieux et de la baie de Paimpol, portées par Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération (en collaboration avec Leff Armor Communauté) se fera en lien avec le volet bocage (reconstitution de talus de ceinture) et les actions agricoles du contrat (réalisation de diagnostics bactériologiques des exploitations agricoles). Les programmes d'actions vont se mettre en œuvre dans le cadre du contrat territorial 2023-2025.
- Un projet d'étude « besoin /ressource en eau (HMUC) » à l'échelle du SAGE ATG est également prévue sur la période 2023/2025. Il en est de même pour l'étude menée par le BRGM sur l'aspect « ressource en eau sur la zone littorale et biseau salé » en lien avec l'implantation d'un piézomètre sur le territoire du bassin versant en 2022. Ce piézomètre, dont la maintenance sera confiée à Lannion-Trégor Communauté, servira de support pédagogique et de référence scientifique aux actions du contrat portant sur le volet ressource quantitative.

Article 4 : Modalités de pilotage et de coordination de la démarche

Le suivi et la coordination du contrat territorial sont les conditions premières de réussite de la démarche.

Le comité de suivi du contrat territorial est ainsi l'instance décisionnelle au cœur de la démarche.

La cellule de coordination est garante d'une démarche cohérente, concertée et intégrée, de la bonne mise en œuvre des actions inscrites au contrat territorial et de leur suivi.

Article 4-1 : Fonctionnement du comité de suivi

> Fonctions du comité de suivi

Le comité de suivi a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de formellement :

- valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat,
- valider la stratégie du territoire et la feuille de route associée,
- valider le contenu du contrat,
- valider les éventuels avenants au contrat,
- valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants,
- examiner les bilans annuels, évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.

Les validations du comité de suivi servent de base de rédaction des projets de délibérations qui seront soumis aux instances des collectivités ou partenaires du contrat afin de permettre la bonne exécution du programme.

> Fréquence de réunion du comité de suivi

Le comité de suivi se réunit au moins une fois par année calendaire.

> Consultation écrite du comité de suivi

Dans quelques situations, bien identifiées et partagées avec l'ensemble des acteurs, le comité de suivi peut être saisi par écrit (courrier ou mail). Il s'agit notamment d'une question précise appelant une réponse simple et rapide. Cette consultation a pour objectif une prise de décision facilitée sur une proposition qui ne nécessite pas d'attendre une réunion formelle en présentiel du comité de suivi.

La proposition issue de cette consultation ne doit pas conduire à une modification de l'économie générale du contrat.

➤ **Constitution du comité de suivi**

Il est présidé via une co-présidence des 3 vices-présidents compétents au sein des EPCI et rassemble tous les représentants des différents acteurs et partenaires concernés.

La composition minimale du comité de suivi est précisée en annexe 4.

Cette composition est déterminée en fonction des besoins de la concertation de l'ensemble des acteurs concernés. Elle peut être élargie, sur proposition des co-présidents, autant que de besoin en fonction des problématiques rencontrées et des arbitrages nécessaires.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, la structure porteuse du Sage est également représentée au comité de suivi.

➤ **Organisation du comité de suivi**

L'organisation (date, lieu et ordre du jour) du comité de suivi est soumise pour validation préalable aux partenaires financiers (agence de l'eau, Région Bretagne, Département).

L'ordre du jour prévoit *a minima* :

- une présentation du bilan annuel de l'année n-1, bilan établi sur la base du dispositif de suivi prévu dans la feuille de route et rappelé en annexe I,
- un état d'avancement succinct et illustré des actions en cours (année n),
- la proposition du programme d'actions et des objectifs de l'année n+1.

En cas de problématique spécifique nécessitant des réflexions plus approfondies, le comité de suivi peut mandater une commission technique ou thématique. Les propositions issues de ces commissions alimenteront les réflexions et avis des comités de suivis suivants.

Article 4-2 : Organisation de la coordination

➤ **Le porteur de projet** est chargé de :

- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires signataires et/ou techniques,
- rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial,
- suivre et d'évaluer l'avancement du programme d'actions.

Le portage du projet sera assuré collectivement par les trois structures porteuses maîtres d'ouvrage du contrat : Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté. Une cellule de gouvernance spécifique au contrat sera mise en place avec les représentants élus des trois EPCI concernés. Cet organe de gouvernance pourra associer les autres représentants des maîtres d'ouvrage en fonction de l'ordre du jour.

➤ **L'équipe de coordination** du contrat territorial, comprenant les moyens humains des trois structures porteuses maîtres d'ouvrages (Lannion-Trégor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté), est constituée de 9,15 ETP exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

Tableau de répartition des ETP par EPCI et par thématiques du contrat

	Guingamp-Paimpol Agglomération	Leff Armor Communauté	Lannion-Trégor Communauté	TOTAL
Milieux aquatiques	1	0,7	1,8 (1,3*)	3,5 (3*)
Coordination générale	0,7 (0,5*)	0,3	1	4,15 (3,95*)
SIG-BDD	0,3	0,2	0,25	
Assistance administrative	0,3	0,2	0,25	
Gestion quantitative	0,4	0	0,25	
Coordination volet Agricole		0,2	0,2	1
PAEC/MAEC		0,2		
PPC/AAC - AEP		0,4		
Stratégie foncière		0,2		0,2
Suivi qualité eau	0,15		0,15	0,3
Total ETP dédiés au sein des EPCI	2,85	2,4	3,9	
Total ETP retenus par l'AELB dans le cadre du contrat territorial	2,65	2,4*	3,4*	

Elle met en œuvre les missions assignées au porteur de projet et rend compte auprès du comité de suivi de l'avancement et de l'efficacité du plan d'actions.

Le contenu précis des missions est joint en annexe 5.

Article 5 : Modalités de suivi

Article 5-1 : Bilan annuel

L'établissement de ce bilan annuel doit permettre de :

- faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifiques et des programmes associés,
- vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant au présent contrat territorial peut être nécessaire,
- favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication,
- aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers,
- justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités rédigé par le porteur de projet formalise le bilan annuel et les conclusions du comité de suivi.

Le rapport d'activités doit être établi selon la trame de l'agence de l'eau. La trame du rapport d'activité est disponible sur le site internet de l'agence de l'eau :

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/formulaires-pour-le-versement-des-aides.html>

Les données de suivi de la qualité de l'eau seront bancarisées après qualification / validation dans la base de données nationales en respectant toutes les codifications Sandre et format d'échange de données. Pour ce faire, ces données transiteront par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor (conventionnement avec les EPCI), en charge de réaliser la bancarisation et la diffusion des données vers la base nationale.

Article 5-2 : Évaluation de troisième année et modalités d'une éventuelle poursuite

La stratégie du territoire et la feuille de route associée ont été définies et validées par le conseil d'administration pour 3 ans, avec si nécessaire une mise à jour.

Avant le terme du second contrat, une phase d'évaluation des deux contrats successifs de trois ans est enclenchée afin de mesurer l'atteinte des objectifs initiaux, d'actualiser la stratégie, et proposer si nécessaire une nouvelle feuille de route et une nouvelle programmation.

Cette évaluation doit être obligatoirement anticipée afin d'apporter les réponses attendues avant la fin de la troisième année, et en particulier la réponse à la question : un contrat territorial avec l'agence de l'eau est-il justifié pour poursuivre des actions sur le territoire concerné ?

L'établissement du bilan évaluatif de troisième année doit permettre de :

- sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation ;
- questionner la pertinence de la stratégie du territoire par rapport aux enjeux identifiés ;
- analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, coordination) ;
- analyser les réalisations, résultats et impacts des actions (efficacité et efficience) ;
- étudier les conditions de pérennisation des actions et/ou des résultats obtenus dans la perspective d'un retrait partiel ou total des financements de l'agence de l'eau ;
- établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, une nouvelle stratégie ;
- évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux du Sdage.

Ce bilan évaluatif sera présenté au comité de suivi et à la CLE du SAGE Argoat Trégor Goëlo, lorsqu'elle existe, au plus tard en fin de troisième année.

Si les deux contrats successifs n'ont pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du Sdage, le bilan évaluatif étudiera l'opportunité et la pertinence d'élaborer une nouvelle stratégie de territoire en vue de l'établissement d'un nouveau contrat territorial.

Cette poursuite devra obligatoirement être motivée, principalement en lien avec l'écart entre l'état des masses d'eau et le bon état et avec le caractère plus ou moins favorable du contexte local à la bonne mise en œuvre de nouvelles actions adaptées.

En cas de demande de renouvellement de la stratégie du territoire et de nouveau contrat territorial associé, une synthèse du bilan évaluatif sera présentée au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

L'élaboration d'une nouvelle stratégie de territoire sera l'occasion d'associer de nouveaux acteurs et de prendre en compte de nouvelles problématiques.

Article 6 : Engagements des maîtres d'ouvrage signataires du contrat

Article 6-1 : Les porteurs de projets

Lannion-Trégor Communauté s'engage à :

- justifier, pour le cas spécifique des contrats milieux aquatiques et s'il doit assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le territoire, de l'exercice de la compétence GEMAPI.
- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de suivi.
- réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, [et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides].
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence de l'eau en cas de contentieux éventuel.

Guingamp-Paimpol Agglomération s'engage à :

- justifier, pour le cas spécifique des contrats milieux aquatiques et s'il doit assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le territoire, de l'exercice de la compétence GEMAPI.
- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de suivi.
- réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, [et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides].
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence de l'eau en cas de contentieux éventuel.

Leff Armor Communauté s'engage à :

- justifier, pour le cas spécifique des contrats milieux aquatiques et s'il doit assurer la maîtrise d'ouvrage de travaux sur le territoire, de l'exercice de la compétence GEMAPI.
- assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de suivi.
- réaliser les actions prévues dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, [et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides].
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser des bilans annuels de l'ensemble des actions du contrat et le bilan évaluatif au bout des 6 ans, en s'assurant du bon renseignement des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement du contrat et de l'efficacité des actions menées.
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires fonciers riverains, et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du contrat passé avec l'agence de l'eau en cas de contentieux éventuel.

Article 6-2 : Les autres maîtres d'ouvrage signataires du contrat

Le Groupement des Agriculteurs Biologique des Côtes d'Armor s'engage à :

- Soutenir et relayer les actions menées dans le cadre du présent contrat,
- Etablir un programme d'actions en complémentarité avec les actions mises en place sur le territoire,
- Informer, par territoires administratifs, les porteurs de projets des actions menées en parallèle du présent contrat, notamment les actions en maîtrise d'ouvrage directe avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Informer, par territoires administratifs, les porteurs de projets des exploitations engagées dans un diagnostic de changements de systèmes.
- réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués.
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8,
- réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées, notamment auprès du comité de suivi,
- Contribuer au bilan évaluatif en fin de contrat en s'assurant de la mise en oeuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées,
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, les exploitants, les gestionnaires, ... et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation des informations individuelles.

Le Centre d'Etudes et de Développement pour une Agriculture Plus Autonome des Côtes d'Armor s'engage à :

- Soutenir et relayer les actions menées dans le cadre du présent contrat,
- Etablir un programme d'actions en complémentarité avec les actions mises en place sur le territoire,
- Informer, par territoires administratifs, les porteurs de projets des actions menées en parallèle du présent contrat, notamment les actions en maîtrise d'ouvrage directe avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Informer, par territoires administratifs, les porteurs de projets des exploitations engagées dans un diagnostic de changements de systèmes.
- réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées, notamment auprès du comité de suivi,
- Contribuer au bilan évaluatif en fin de contrat en s'assurant de la mise en oeuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées,
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, les exploitants, les gestionnaires, ... et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation des informations individuelles.

Terre d'Essais s'engage à :

- Soutenir et relayer les actions menées dans le cadre du présent contrat,
- Etablir un programme d'actions en complémentarité avec les actions mises en place sur le territoire,
- Informer, par territoires administratifs, les porteurs de projets des actions menées en parallèle du présent contrat, notamment les actions en maîtrise d'ouvrage directe avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8.
- réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées, notamment auprès du comité de suivi,
- Contribuer au bilan évaluatif en fin de contrat en s'assurant de la mise en oeuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées,
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, les exploitants, les gestionnaires, ... et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation des informations individuelles.

Le Syndicat Mixte des Eaux de Kerjaulez s'engage à :

- Soutenir et relayer les actions menées dans le cadre du présent contrat,
- Etablir un programme d'actions agricoles dans le cadre de la démarche "captage prioritaire" initiée en 2022 sur le captage du Launay en La Roche Jaudy,
- Informer, par territoires administratifs, les porteurs de projets des actions menées en parallèle du présent contrat, notamment les actions en maîtrise d'ouvrage directe avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués,
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8,
- Réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées, notamment auprès du comité de suivi,
- Contribuer au bilan évaluatif en fin de contrat en s'assurant de la mise en oeuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées,
- Assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, les exploitants, les gestionnaires, ... et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur,
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation des informations individuelles.

Le Conservatoire du littoral s'engage à :

- Soutenir et relayer les actions menées dans le cadre du présent contrat,
- Etablir un programme d'actions en complémentarité avec les actions mises en place sur le territoire,
- Informer, par territoires administratifs, les porteurs de projets des actions menées en parallèle du présent contrat, notamment les actions en maîtrise d'ouvrage directe avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne.
- réaliser les actions prévues dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides,
- participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 8,
- réaliser des bilans annuels pour alimenter les bilans du contrat et rendre compte de l'efficacité des actions menées, notamment auprès du comité de suivi,
- Contribuer au bilan évaluatif en fin de contrat en s'assurant de la mise en oeuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées,
- assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires riverains, les exploitants, les gestionnaires, ... et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur.
- respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation des informations individuelles.

Les porteurs de projets et l'ensemble des maîtres d'ouvrages du contrat travailleront de façon transversale à la mise en œuvre des actions de reconquête de la qualité de l'eau du contrat. Des échanges réguliers seront organisés pour suivre conjointement l'état d'avancement du programme d'actions.

Article 7 : Accompagnement des financeurs

Article 7-1 : L'agence de l'eau

S'engage à :

- attribuer des aides financières en application de son programme d'intervention et de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. **Les modalités d'aides appliquées sont celles en vigueur au moment de la décision actant l'engagement juridique de l'agence de l'eau.** Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité,

- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial,
- dans le cadre du partenariat Agence de l'Eau et Région Bretagne visé à l'article 1, bonifié de 10 points l'accompagnement financier de la coordination conformément au document 11^e programme.

Article 7-2 : La Région Bretagne

S'engage à :

- Accompagner les actions du présent projet selon le budget et le financement prévisionnels prévus et affichés dans le projet en intervenant selon les modalités financières de ses programmes votés annuellement. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés,
- Assurer les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques au niveau régional, notamment au sein de l'Assemblée régionale de l'eau et faciliter la mise en œuvre du contrat dans les territoires,
- Mobiliser en tant qu'autorité de gestion ou autorité de gestion déléguée de certains fonds européens, travailler les outils de cadrage en la matière pour favoriser l'intégration des enjeux de l'eau et mobiliser différents fonds européens (FEDER, FEADER, FEAMPA) permettant le financement des actions du contrat,
- Mobiliser les outils et dispositifs dont il dispose et qui pourraient servir les objectifs de la stratégie du contrat de territoire pour l'eau et accompagner le porteur de projet à passer progressivement d'une logique de programmes multithématiques à une logique de projets intégrés de gestion de l'espace
- Prendre en compte et favoriser la transversalité des politiques, comme la biodiversité ou encore le lien Eau et Economie, en tant que collectivité territoriale compétente en matière de développement économique et dans le cadre des conventions passées avec les EPCI,
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- Appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées.

Article 7-3 : Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor

S'engage à :

- accompagner les actions du présent projet*, en intervenant selon les modalités techniques et financières de ses programmes d'intervention votés annuellement. Le plan de financement a été construit sur les bases de l'année la programmation de la stratégie et de la feuille de route 2023-2025. La participation du Département reste d'autre part, subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés annuellement,
- transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées,
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées,

- mettre à disposition du territoire les moyens d'animation et d'ingénierie dans ses domaines de compétence : réseaux de mesure qualité des eaux, milieux aquatiques, protection et aménagement des espaces naturels sensibles, paysage, aménagement foncier, eau potable et assainissement, ainsi que les réseaux des suivis et études menées sur le territoire.

**le budget prévisionnel constitue un cadre financier général, mais est susceptible de subir des modifications sur la durée du projet*

Le Département, acteur du territoire avec notamment la maîtrise d'ouvrage de la gestion du réseau routier départemental, des collèges, du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau pour partie mobilisée dans le présent contrat, s'engage ainsi à développer, dans ces domaines, en partenariat avec le territoire, les actions visant à l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux ; à ce titre, les actions suivantes pourront être initiées ou renforcées :

- mise en place d'une démarche d'optimisation de la gestion routière départementale pour une meilleure prise en compte environnementale : eaux, bocage, biodiversité en bord de route, gestion des fauches,
- assurer la continuité écologique sur les ouvrages d'art départementaux : ouvrages de franchissement du réseau routier départemental, appui méthodologique et technique de la cellule ASTER,
- évolution du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau au service du territoire, appui à l'interprétation et à l'analyse au service de l'évaluation des programmes d'actions,
- mise à disposition à titre gracieux du module Bancarisation exploitation valorisation de la base départementales de la ressource en eau,
- partenariat avec les collèges pour les actions visant à sensibiliser les élèves, les équipes pédagogiques et les parents aux enjeux de l'eau via notamment l'appel à projet "Classe Eau-Biodiversité",
- animation de la démarche « les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au Naturel » pour des modes de gestion des espaces verts ou des animations visant à économiser la ressource en eau et à gérer l'eau en milieu urbain,
- poursuite des démarches d'acquisition et de gestion engagées au titre de la politique « Espaces Naturels Sensibles », de connaissance et d'éducation à l'environnement en lien notamment avec les maisons nature Départementales.

Article 7-4 : Engagements de l'Etat

L'Etat s'engage à :

- coordonner les plans de contrôles avec le suivi réalisé par la structure porteuse et les actions d'animation agricole sur le bassin versant,
- transmettre aux bénéficiaires et à leur demande toutes informations de synthèse non nominatives de données disponibles dans les services de l'état susceptibles de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées, notamment les synthèses issues des déclarations de flux d'azote,
- appliquer le règlement européen relatif à la protection des données à caractère personnel collectées.

Article 8 : Données financières

Le coût prévisionnel global du contrat s'élève à 5 289 753 euros. Les taux et les montants d'aide indiqués en annexe 6 pour les années du présent contrat sont donnés **à titre indicatif**.

Le coût des dépenses prévisionnelles retenu par l'Agence de l'eau s'élève à 4 391 387 € et le montant global des aides financières de l'Agence de l'eau à 2 373 237 € sous forme de subventions.

Les évolutions des modalités d'intervention de l'agence de l'eau et de ses capacités financières peuvent conduire à actualiser ces chiffres.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

Part des financeurs publics :

- 2 373 237 euros de subvention de l'Agence de l'eau, soit 45 %,
- 917 325 euros de subvention de la Région Bretagne, soit 17,34 %,
- 356 024 euros de subvention du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, soit 6,73 %.

Part de l'autofinancement :

- 517 217 euros de Lannion-Trégor Communauté, soit 9,78 %,
- 288 598 euros de Leff Armor Communauté, soit 5,46 %,
- 274 859 euros de Guingamp-Paimpol Agglomération, soit 5,20 %,
- 56 500 euros de Terre d'Essais, soit 1,07 %,
- 28 500 euros du Groupement des Agriculteurs biologiques des Côtes d'Armor, soit 0,54 %,
- 19 000 euros du Conservatoire du littoral, soit 0,36 %,
- 12 375 euros du Centre d'Études pour une Agriculture Plus Autonome, soit 0,23 %.

Le plan de financement synthétique est présenté en annexe 6.

Article 9 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières

Article 9-1 : L'agence de l'eau

Chaque projet prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière prise par l'agence de l'eau.

L'acte attributif peut être pris à compter de la signature du contrat par l'agence de l'eau, une fois que la demande d'aide a été déposée conformément aux règles générales.

Pour tout projet, le bénéficiaire doit se conformer aux règles générales d'attribution et de versement des aides en déposant une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique du projet ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'autorisation de démarrage.

Pour les projets dédiés aux actions de coordination, de communication et de suivi de la qualité de l'eau et des milieux, l'engagement juridique du projet pourra intervenir après réception par le bénéficiaire de l'accusé de réception de l'agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

Article 9-2 : La Région Bretagne

Chaque année, le programme d'actions prévu dans le présent contrat doit faire l'objet d'une demande d'aide. La demande sera suivie d'une instruction et d'une décision d'aide financière prise par la Région selon les modalités financières de ses programmes votés annuellement. Sa participation reste subordonnée à l'ouverture des moyens financiers suffisants, correspondants aux budgets votés annuellement. Une convention annuelle sera conclue entre les bénéficiaires et la Région pour définir les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner les actions.

Pour les opérations en investissement (travaux), des demandes spécifiques doivent être établies et feront l'objet d'une instruction et d'une décision d'aide financière prise par la Région. Dans ce cas, les bénéficiaires doivent déposer une demande d'aide avant tout engagement juridique, tel que la signature d'un marché. Un accusé de réception de la demande de subvention sera adressé au porteur de projet, sans préjuger de la décision finale de la Région. Le porteur engage le projet sous sa seule et entière responsabilité.

Conformément aux règles d'attribution et de versement des aides, le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la seule réalisation des actions pour lesquelles la subvention est attribuée, à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition et à mentionner le soutien de la Région. Le versement est effectué sur demande du bénéficiaire, certifiant et justifiant de la réalisation des actions. La Région peut procéder à tout contrôle qu'elle juge utile pour s'assurer du respect de ses engagements par le bénéficiaire.

Article 9-3 : Le département des Côtes d'Armor

Chaque action définie dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision de participation financière. Les aides visant à reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques seront attribuées selon les modalités adoptées par l'Assemblée départementale conjointement liées au vote annuel du budget.

La demande doit être déposée avant tout engagement juridique tel que par exemple la signature d'un marché ou d'un bon de commande ou le début d'exécution de l'opération.

Dans un objectif de mutualisation et de coordination entre partenaires, les projets dédiés au suivi de la qualité des eaux seront instruits après validation du contenu et avant tout démarrage de l'opération.

La subvention sera versée sur présentation du rapport final d'activité ainsi que des justificatifs financiers, attendu au plus tard en mai de l'année n+1. Elle sera annulée de plein droit après avis de la Commission permanente si l'opération n'a pas été terminée dans le délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'arrêté et si les engagements n'étaient pas tenus.

Article 10 : Conditions spécifiques actées par le conseil d'administration de l'agence de l'eau

Néant.

Article 11 : Durée du contrat territorial

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il couvrira la période du 1/01/2023 jusqu'au 31/12/2025.

Article 12 : Règles de confidentialité des données à caractère personnel

Finalité et base légale du traitement de données à caractère personnel :

L'Agence de l'eau Loire-Bretagne collecte des données à caractère personnel dans le cadre de l'instruction des demandes de concours financiers.

La base légale de ce traitement repose sur le consentement des demandeurs et bénéficiaires des concours financiers octroyés par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Données collectées :

Nom et prénom – courriel – coordonnées téléphoniques – adresse postale

Concernant les actions de coordination : les données à caractère personnel figurant sur les pièces pour solde de l'aide attribuée.

Concernant les acquisitions foncières : les données à caractère personnel figurant sur les actes notariés, en tant que pièces pour solde de l'aide attribuée.

Destinataires des données à caractère personnel :

Les données collectées demeurent au sein de l'agence et ne sont communiquées à aucun destinataire.

Durée de conservation des données :

Les données à caractère personnel sont conservées pendant 10 ans à compter du solde financier du projet ou le cas échéant, de l'achèvement du contrôle de conformité susceptible d'être mené après le solde financier du projet ;

Droits des personnes :

Les personnes ayant communiqué des données les concernant peuvent y accéder et/ou demander leur effacement. Elles disposent également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de ces données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits). Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ces données dans ce dispositif, elles peuvent contacter le délégué à la protection des données (DPD) :

- Contacter le DPD par voie électronique : cil-dpd@eau-loire-bretagne.fr
- Contacter notre DPD par courrier postal :
Agence de l'eau Loire-Bretagne - Le délégué à la protection des données ; 9 avenue Buffon – CS 36339 – 45063 Orléans cédex 2

Toute personne qui, après avoir contacté l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, estime que les droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale.

Article 13 : Communication sur le contrat

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à faire mention du concours financier de l'agence de l'eau :

- sur la communication relative au contrat et directement sur les projets aidés, de façon pérenne, en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau ;
- sur tous les supports de communication relatifs au contrat ou aux projets aidés (panneau de chantier, plaquette, carton d'invitation, affiche et programme annonçant une manifestation et supports liés à cette manifestation, diaporamas et tous supports de réunion...) en utilisant le logo conformément à la charte graphique disponible sur le site internet de l'agence de l'eau : <https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/demande-de-logo.html> ;
- dans les communiqués de presse ;
- dans les rapports d'activité.

Par ailleurs, ils s'engagent à informer et inviter l'agence de l'eau à toute initiative médiatique ayant trait au projet (visite, inauguration, séance de signature, valorisation des résultats d'un projet aidé, réunion publique...).

Article 14 : Révision et résiliation du contrat territorial

Article 14-1 : Révision

Article 14-1-1 : L'agence de l'eau

Toute modification significative du présent contrat portant sur :

- l'ajout d'opération(s) nouvelle(s),
- l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat,
- une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
- tout changement de l'un des signataires du contrat,

fera l'objet d'un avenant.

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est validé par le comité de suivi puis présenté aux instances décisionnelles de l'agence.

En cas d'avis favorable, l'avenant peut être signé uniquement par la structure porteuse du contrat et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

Article 14-2 : Résiliation

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties :

- en cas de modification apportée par un des signataires sans validation du comité de suivi.
- en cas de non-respect des engagements et des échéanciers prévisionnels

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 15 : litige

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

Fait à..... le.....

**Le Directeur général de
l'Agence de l'Eau Loire
Bretagne**

Monsieur Martin GUTTON

Le Préfet des Côtes d'Armor

Monsieur Stéphane ROUVE

**Le Président de
la Région Bretagne**

Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD

**Le Président du
Conseil Départemental
des Côtes d'Armor**

Monsieur Christian COAIL

**Le Président de
Lannion-Trégor Communauté**

Monsieur Gervais EGAULT

**Le Président de
Leff Armor Communauté**

Monsieur Jean-Michel GEFFROY

**Le Président de
Guingamp-Paimpol
Agglomération**

Monsieur Vincent LE MEAUX

**La Directrice du Conservatoire du
littoral et des rivages lacustres**

Madame Agnès VINCE

**La Présidente du Groupement de
Agriculteurs Biologiques des
Côtes d'Armor**

Madame Pascale DOUSSINAULT

**Le Président du Centre d'Etudes et de
Développement pour une Agriculture
Plus Autonome**

Monsieur Fabrice CHARLES

Le Président de Terre d'Essais

Monsieur Hubert JACOB

**Le Président du syndicat mixte de
Kerjaulez**

Monsieur Gilbert LE BRIAND

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : Stratégie territoriale / feuille de route

ANNEXE 2 : Carte du territoire

ANNEXE 3 : Fiches actions

ANNEXE 4 : Composition du comité de suivi

ANNEXE 5 : Fiches missions des animateurs et organisation fonctionnelle de la coordination

ANNEXE 6 : Plan prévisionnel des dépenses et de financement

Annexe 1 : Stratégie territoriale et feuille de route

Bassins versants du Jaudy Guindy Bizien - Grand Trieux

Stratégie territoriale 2020/2025

Deuxième contrat 2023-2025

Guingamp Paimpol Agglomération / Leff Armor Communauté / Lannion-Trégor Communauté

SOMMAIRE

STRATÉGIE TERRITORIALE

1. Préambule	p.1
2. Données générales du territoire	p.2
3. Vingt années d'actions 1998-2022	p.3
4. Enjeux du territoire	p.4
5. Stratégie d'action	p.5
6. Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo	p.7
7. Les acteurs du Contrat Territorial	p.8
8. Conditions de réussite de la stratégie	p.8

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE

9. Moyens financiers du Contrat Territorial	p.9
10. Moyens humains du Contrat Territorial	p.10
11. Gouvernance du Contrat Territorial	p.11
12. Définition des choix opérationnels	p.12
13. Indicateurs de suivi du Contrat Territorial	p.16

STRATÉGIE TERRITORIALE

1. Préambule

Les périmètres des bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy Guindy Bizien regroupent plusieurs cours d'eau dont les principaux sont le Jaudy, le Bizien, le Guindy, le Trieux et le Leff et plusieurs petits ruisseaux côtiers. Sur ces grands cours d'eau, les programmes d'accompagnement dans la reconquête de la qualité de l'eau ont débuté à la fin des années 1990. L'extension du programme aux petits bassins versants côtiers, dont 8 identifiés comme « masse d'eau DCE », date de la fin des années 2000.

Le territoire d'intervention couvre un périmètre de 1507 km². Depuis 2020, année de lancement et de la mise en oeuvre de la première phase du contrat 2020-2025, le portage des actions a évolué :

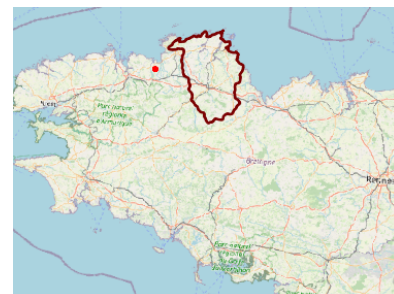
- De 2020 à 2022 : deux contrats distincts étaient portés par Lannion-Trégor Communauté sur les bassins versants Jaudy-Guindy-Bizien, et Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté sur les bassins versants Trieux et Leff : les collectivités étaient maîtres d'ouvrage de l'animation et des actions du contrat avec des délégations de maîtrise d'ouvrage effectives entre EPCI sur certaines thématiques du contrat. Le Conservatoire du littoral, le Groupement d'Agriculture biologique des Côtes d'Armor et le CEDAPA étaient également maîtres d'ouvrage de ces contrats avec également l'appui de plusieurs prestataires.
- De 2023 à 2025 : suite à la demande de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et comme précisé dans l'article 10 des deux précédents contrats "la poursuite de la contractualisation post 2022 est conditionnée à la fusion du contrat territorial du Jaudy Guindy Bizien avec celui du Grand Trieux". Les EPCI ont donc travaillé à l'élaboration d'un contrat unique pour la programmation 2023-2025 résultant de la fusion des deux précédents et dont le périmètre correspond à celui du SAGE Argoat Trégor Goëlo. Les collectivités seront maîtres d'ouvrage des actions sur leurs territoires administratifs respectifs, et la coordination générale du contrat sera co-portée et mutualisée entre les 3 EPCI.

Le contrat territorial 2022-2023 suit la même logique que les précédents avec la définition d'une stratégie et d'une feuille de route élaborées en tenant compte de l'état des masses d'eau.

Les programmes d'actions établis dans le cadre de ce contrat couvrent donc des périmètres différents en fonction des enjeux et pressions identifiés sur ces masses d'eau dans l'objectif premier d'atteindre le bon état écologique.

Par ailleurs, **le Contrat territorial constitue la base du Projet de Territoire d'Eau (PTE) établi avec la Région Bretagne**, et qui couvre un champ d'actions et de partenariats plus large.

Des mutualisations existent et seront poursuivies avec le SAGE Argoat Trégor Goëlo : SIG et gestion des données, démarche « continuité écologique », suivi des zones humides et cours d'eau, volet agricole, ressource quantitative, communication...)



2. Données générales du territoire

DONNEES GENERALES DU TERRITOIRE	
Masses d'eau concernées	<ul style="list-style-type: none"> • 14 masses d'eau cours d'eau (3 en bon état écologique) • 2 masses d'eau de transition • 3 masses d'eau souterraines • 3 masses d'eau côtières
Surface totale du territoire	1507 km ²
Nombre de communes et d'EPCI	110 communes, 5 EPCI (dont 3 maîtres d'ouvrage)
Captage prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> • 26 sites de prélèvements pour l'AEP, dont 5 prises d'eau en cours d'eau (Guindy, Jaudy, Bizien - prise d'eau fermée depuis 2007 en réponse au contentieux eaux brutes - Trieux, Leff) • 5 captages prioritaires : prises d'eau du Guindy et du Bizien (actuellement fermée), captages de Kernevec, Launay et Saint-Jude) • Production totale AEP : près de 10 millions de m³/an (données SDAEP 2018)
Linéaire de cours d'eau concerné par le CT	2 144 km
Continuité (Liste 2)	LTC : 76 ouvrages dont 7 prioritaires SAGE ATG LAC : 42 ouvrages dont 4 prioritaires SAGE ATG GPA : 23 ouvrages dont 8 prioritaires SAGE ATG Pour au total 141 ouvrages sur les BV dont 19 prioritaires SAGE ATG
Surface totale des zones humides concernées	Environ 17 000 ha
Nombre d'exploitations agricoles	1 884 sièges d'exploitations
Surface Agricole Utile (ha)	90 596 ha
Orientations principales du territoire	Bovins lait, hors-sol et polyculture élevage. Légumes sur la partie littorale qui tend à s'étendre vers l'amont.
Enjeu(x) sur le territoire / Pressions	<ul style="list-style-type: none"> • Pollutions diffuses et ponctuelles • Continuité écologique, ZAP Anguille, fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides • Dégradation multi-paramètres des ruisseaux côtiers, • Pesticides/métabolites/nitrates dans les PPC et AAC • Bactériologie littorale • Algues vertes, localement. • Gestion quantitative de la ressource en eau / biseau salé

3. Vingt années d'actions 1998 - 2022

Les premiers programmes d'actions ont été mis en œuvre principalement en amont des prises d'eau potable jusqu'à la fin des années 2010. Ils ont ensuite été étendus aux bassins versants côtiers.

1) Trieux-Leff

Les 1^{ères} actions mises en œuvre étaient celles destinées aux agriculteurs : accompagner la mise en œuvre d'une réglementation spécifique et renforcée sur la fertilisation et raisonner l'usage des phytosanitaires. Jusqu'en 2010, seuls les exploitants situés sur le Leff et le Trieux ont été destinataires de ces programmes. Les productions agricoles y sont diversifiées : lait, porc, volaille, grandes cultures, herbes... Au milieu des années 90, les concentrations en nitrates étaient très élevées sur ces 2 cours d'eau qui possèdent chacun une station de production d'eau potable. Aujourd'hui, les moyennes se rapprochent des 30 mg/l.

Par contre, les exploitants agricoles situés sur les petits bassins versants côtiers, n'ont pas fait l'objet du même accompagnement. Ces secteurs n'étaient pas concernés par la réglementation spécifique (Directive nitrates). Ces dernières années, les concentrations en nitrates n'y diminuent pas et restent à des niveaux élevés (supérieurs à 50 mg/l). Des forts pics de phytosanitaires y sont aussi observés. Ce territoire est concerné majoritairement par des productions légumières de plein champ ou sous abris. Un programme spécifique a donc été élaboré dans les années 2014/2016 en associant la filière économique. Des diagnostics parcellaires y ont été réalisés sur les bassins versants du Traou, du Stang Nevez (affluent du Quinic) et du Camarel (1 370 ha de SAU au total). Des bilans de pratiques culturales et des diagnostics de serres ont également été engagés. En parallèle, la disponibilité de la ressource en eau est apparue comme une question importante ces dernières années.

Concernant les milieux aquatiques, le Jaudy, le Bizien, le Guindy, le Trieux et le Leff et plusieurs bassins versants côtiers sont classés sur la liste 2 de l'article L214-17 du code de l'environnement. Une action spécifique y a été conduite sur la continuité écologique depuis 2011 dans le cadre du Contrat de BV, en lien avec le SAGE. Il a été proposé aux propriétaires d'ouvrages un état des lieux, diagnostic et projets de mise en conformité. Pour la « petite continuité » ou la restauration de milieux, les programmations depuis la fin des années 1990, ont permis de résorber les points noirs principaux, exceptés ceux où une contrainte liée à une infrastructure ne permettait pas de trouver de solutions.

La sensibilisation sur la problématique « phytosanitaire » des publics et acteurs non-agricoles a été engagée dès 1998. Pour les communes, une charte communale leur a été proposée dès 2011 (diagnostic, évaluations, accompagnements, formations). Toutes n'étant pas au « zéro » phyto, cet accompagnement sera poursuivi, même s'il n'est pas intégré au Contrat. Pour les scolaires, Lannion Trégor Communauté et Leff Armor Communauté proposent à un nombre limité d'école de leur territoire des animations sur l'environnement et la ressource en eau via les contrats territoriaux, et Guingamp-Paimpol Agglomération organise envers toutes les écoles de son territoire, dans le cadre d'un programme spécifique, hors Contrat de bassin versant.

2) Jaudy-Guindy-Bizien

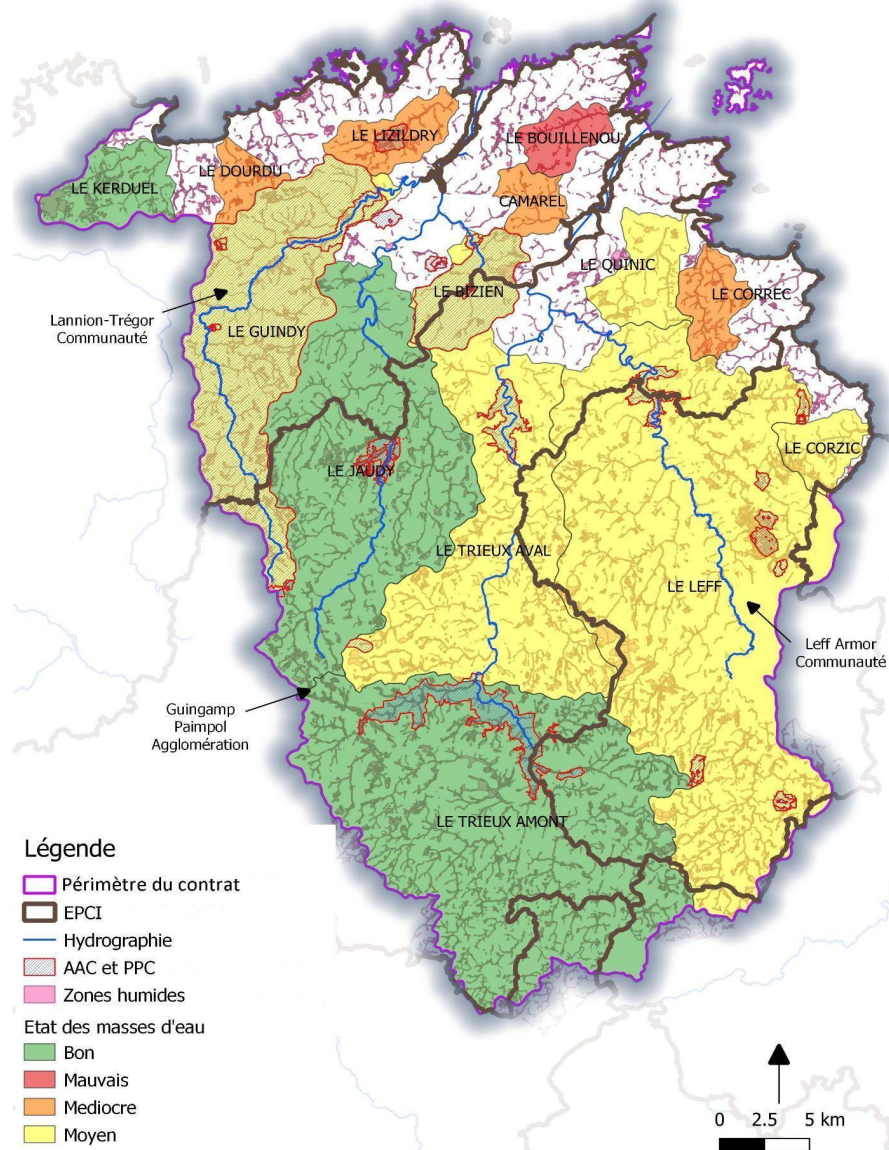
Le volet opérationnel des actions bassins s'est peu à peu développé à partir du début des années 2000 avec la mise en place d'actions autour de la reconstitution du bocage, de la restauration des milieux aquatiques et de la lutte contre les pollutions d'origines agricoles et non agricoles. Les derniers contrats de bassin versant 2014-2018 et 2020-2022 ont été marqués par :

- Des actions d'avantage ciblées vers les bassins versants côtiers,
- La mise en œuvre d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
- La mise en œuvre d'un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)
- La définition d'une stratégie territoriale pluriannuelle (2015-2022) en faveur du bocage.
- Inventaire porté et validé par le SAGE ATG de l'ensemble des zones humides du bassin versant
- Inventaire du réseau hydrographique du bassin versant porté et validé par la DDTM22 (augmentation du linéaire de cours d'eau de près de 200 % par rapport au référentiel Scan 25 de l'IGN).

Ainsi, les précédentes programmations ont permis des avancées significatives dans l'atteinte des objectifs fixés comme par exemple la sortie du contentieux européen "nitrate" des bassins versants du Guindy (2015) et du Bizien (2022). Il reste néanmoins un certain nombre d'enjeux à satisfaire sur le territoire (bactériologie, algues vertes, nitrates, pesticides, continuité écologique, hydromorphologie, biodiversité, ressource quantitative en eau...). De nombreuses dynamiques sont en place sur le territoire et doivent être maintenues et étendues à d'autres acteurs. L'acquisition de connaissances doit se poursuivre pour favoriser la mise en place de programmes d'actions adaptés. La collaboration avec les différents acteurs de la gestion de l'eau, la mutualisation, la mise en commun des savoirs et des connaissances, notamment avec le SAGE Argoat Trégor Goëlo, doit se poursuivre et s'intensifier pour encore plus d'efficacité.

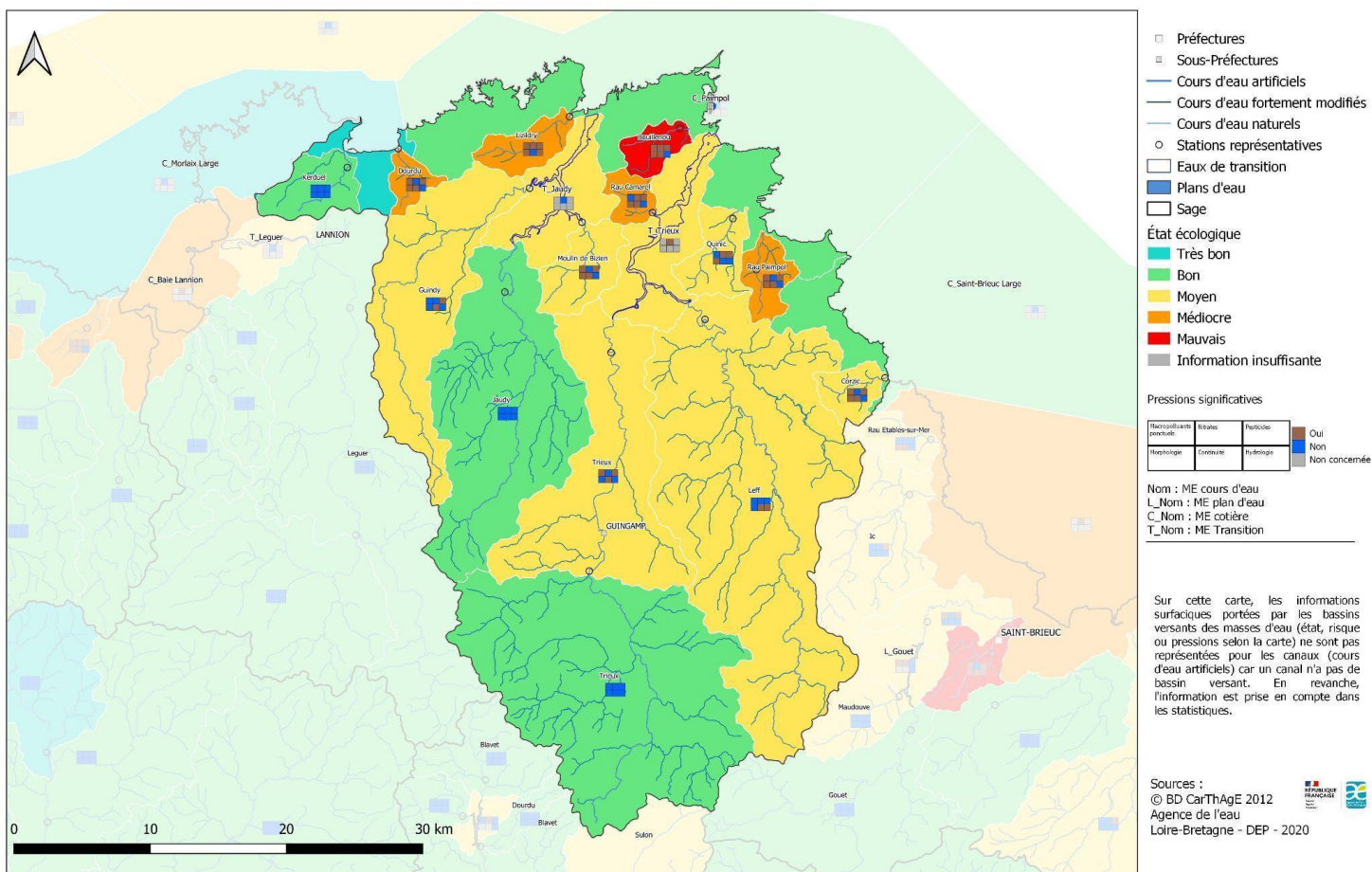
4. Enjeux du territoire : multiples mais sectorisés

Carte du territoire du contrat BVJaudy Guindy Bizien et Grand Trieux



Etat écologique des masses d'eau de surface du territoire (état des lieux AELB 2013 et 2019) :

Type	Code	Nom	EDL* 2013	EDL* 2019	Evolution
Cours d'eau	FRGR0030A	TRIEUX AMONT	BON	BON	→
	FRGR0030B	TRIEUX AVAVAL	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR0043	LEFF	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR0044	JAUDY	BON	BON	→
	FRGR0045	GUINDY	BON	MOYEN	↘
	FRGR1450	CORZIC	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR1463	BIZIEN	MOYEN	MOYEN	→
	FRGR1464	RUISSEAU DE PLEUDANIEL	MAUVAIS	MEDIOCRE	↗
	FRGR1484	RUISSEAU DE PAIMPOL	MOYEN	MEDIOCRE	↘
	FRGR1485	QUINIC	MEDIOCRE	MOYEN	↗
	FRGR1486	DOURDU	MOYEN	MEDIOCRE	↘
	FRGR1488	KERDUEL	BON	BON	→
	FRGR1489	BOUILLENOU	MOYEN	MAUVAIS	↘
	FRGR1490	LIZILDRY	MOYEN	MEDIOCRE	↘
Transition	FRGT03	TRIEUX	MOYEN	MOYEN	→
	FRGT04	JAUDY	BON	MOYEN	↘
Côtière	FRGC06	SAINT-BRIEUC (large)	TRES BON	BON	↘
	FRGC07	PAIMPOL - PERROS-GUIEREC	BON	BON	→
	FRGC09	PERROS-GUIEREC - MORLAIX (large)	TRES BON	TRES BON	→



5. Stratégie d'actions

1. Axes de travail

Dans le but de répondre aux différents enjeux du territoire pour atteindre et maintenir le bon état écologique des cours d'eau, une stratégie d'action déclinée en plusieurs axes de travail a été établie de façon concertée avec les acteurs. Cette stratégie est fondée sur :

- Le respect des orientations et des objectifs du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Argoat Trégor Goëlo.
- L'identification des actions les plus efficaces pour répondre aux pressions identifiées dans le dernier état écologique des masses d'eau établi.
- La priorisation géographique des actions à mener selon les enjeux restants à satisfaire et l'état de dégradation des masses d'eau.
- La transversalité des actions et la mutualisation des actions avec les autres politiques publiques en lien avec la reconquête de la qualité de l'eau (ex : assainissement, trame verte et bleue, aménagement du territoire...)
- La prise en compte des actions menées précédemment, de leurs résultats, de leurs limites.
- La volonté politique de poursuivre les dynamiques engagées et la concertation avec les acteurs du territoire.

Le programme respecte les enjeux prioritaires du 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau et est structuré selon 3 axes :

Axes de travail

Axe 1 : Animation, coordination générale

- Coordination / animation
- Secrétariat, assistance administrative, géomatique et communication
- Sensibilisation / éducation à l'environnement
- Suivi et exploitation des indicateurs de suivi de la qualité eau
- Accompagnement des acteurs du territoire dans la gestion intégrée de l'eau

Axe 2 : Volet agricole (lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses)

- Actions collectives agricoles axées sur la **lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles**, la pression des phénomènes de **transferts/érosion** et la gestion quantitative de la ressource en eau
- Diagnostics et accompagnements individuels axés sur les enjeux **bactériologiques, changement de pratiques et changement de système (dont PAEC)**.
- Actions spécifiques sur les **Périmètres de Protection de Captage en eau potable et Aires d'Alimentations de Captages** (dont captages prioritaires)
- **Stratégie foncière**

Axe 3 : Volet milieux

- **Reconstitution d'un maillage bocager fonctionnel (hors contrat AELB)**, gestion et valorisation du bocage existant (hors contrat) .
- **Restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques** (continuité écologique, hydromorphologie, zones humides et têtes de bassin versant,...)

2. Actions transversales :

- Les actions d'amélioration de l'assainissement ne relèvent pas de ce contrat ; mais l'avancement des améliorations attendues sur les systèmes d'assainissement prioritaires des collectivités dont la liste est en annexe du contrat sera suivi via le tableau de bord du SAGE.
 - **4a : Assainissement Non Collectif** : Les SPANC des 3 EPCI poursuivent la réalisation des diagnostics et des programmes de réhabilitation des ANC sur leurs territoires respectifs, avec une attention particulière sur les secteurs côtiers.
 - **4b : Assainissement collectif** : Des schémas directeurs « assainissement » sont réalisés à l'échelle des EPCI. Une attention particulière est déjà donnée au secteur littoral, avec un programme de travaux important engagé. Le montant prévisionnel des Plans Pluriannuels d'investissement des collectivités destinés à réhabiliter les systèmes de traitement et de collecte des eaux usées est de près de 70 000 000 € sur la période 2023-2025.
- Les actions agricoles du contrat intégreront les enjeux et les actions résultant des études « Profil de vulnérabilité conchylicole » actuellement en cours et portées par LTC pour l'estuaire du Jaudy et par GPA pour l'estuaire du Trieux. Un travail transversal avec les services d'assainissement des collectivités sera également mené pour traiter la problématique bactériologique.
- La première étape de l'étude « Ressources-Besoins » (HMUC) à l'échelle du SAGE ATG a démarré en octobre 2022 (notamment volets usages et hydrologie-hydrogéologie). Des liens étroits seront faits avec les actions bassin versant. Il en est de même pour l'étude menée par le BRGM sur l'aspect « ressource en eau sur la zone littorale et biseau salé » (implantation d'un piézomètre pédagogique, premiers résultats à venir).
- Les résultats de l'étude régionale Impro, visant à mieux comprendre les phénomènes de marées vertes sur vasières (site pilote : le Lédano/Estuaire du Trieux, projet mené par CNRS / CEVA / université de Bordeaux / IFREMER), finalisée en 2022, alimenteront la réflexion sur les actions à mener.
- Pour répondre aux enjeux de qualité de l'eau sur les périmètres de protection de captage en eau potable, des études hydro-géologiques seront menées sur la définition des aires d'alimentation de captages en vue de la révision des déclarations d'utilité public de ces zonages. Les actions agricoles identifiées dans le cadre de cette démarche seront intégrées dans le cadre du présent contrat.
- Le travail en transversalité avec le SAGE ATG se poursuivra dans le cadre de ce contrat, notamment : comité de suivi Continuité écologique, Groupe de Travail Zones humides et cours d'eau, Groupe de Travail "retenues agricoles", Groupe de Travail "suppression des rejets de serre", Groupe de Travail Assainissement.

6. Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

Les 6 enjeux du SAGE :

- Fierté du territoire
- Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE
- Qualité bactériologique des eaux
- Gestion du risque inondation et submersion
- Qualité physico-chimique et chimique des eaux
- Gestion des milieux aquatiques et du bocage
- Gestion quantitative

Les 5 règles du SAGE :

Règle 1 : Interdire les rejets directs d'eaux traitées au milieu superficiel pour les dispositifs d'assainissement non collectif des nouveaux bâtiments

Règle 2 : Interdire le carénage hors des lieux équipés de systèmes de collecte et de traitement des effluents de lavage

Règle 3 : Interdire la dégradation des cours d'eau par le bétail

Règle 4 : Encadrer les projets conduisant à la destruction des zones humides

Règle 5 : Protéger les zones naturelles d'expansion des crues

Les objectifs du SAGE :

Objectifs définis par la Commission Locale de l'Eau dans le PAGD	
Nitrates	Pas de dépassement des 45 mg/L (percentile 90) pour les cours d'eau du bassin du <u>Guindy</u> et du <u>Bizien</u> et 40 mg/L pour les autres cours d'eau hors côtiers à l'échéance 2021. Pas de dépassement des 40 mg/L sur tous les cours d'eau d'ici 2027.
Phosphore	Atteindre le bon état en tous points de suivis
Produits phytosanitaires	Ne pas dépasser 0,5µg/L pour la somme des pesticides et 0,1 µg/L par substance dans les cours d'eau et les eaux souterraines d'ici 2021
Conchyliculture	Non dégradation des zones conchylicoles classées en A et classement de toutes les zones en A pour 2027
Pêche à pied récréative	Plus de gisements « interdits » ou « déconseillés »
Baignade	Disposer d'une qualité excellente pour l'ensemble des sites de baignade
Bases de loisirs nautiques	ne pas dépasser les 1800 E Coli / 100 ml
Atteindre le bon état écologique des masses d'eau au plus tard en 2021	
Retrouver un fonctionnement équilibré des cours d'eau et des milieux aquatiques associés afin de bénéficier des services écosystémiques offerts par ces infrastructures naturelles (stockage et restitution d'eau, épuration des eaux, vie aquatique...)	
Assurer la libre circulation des espèces piscicoles et des sédiments et de manière prioritaire sur les cours d'eau classés en liste 2.	
Sécuriser les ressources en eau souterraines et superficielles	

7. Les acteurs du Contrat Territorial

Les EPCI concernés par le contrat

	Surface Contrat par EPCI (ha)	Pourcentage surface Contrat par EPCI
Guingamp-Paimpol Agglomération (GPA)	65 418	42 %
Lannion Trégor Communauté (LTC)	41 467	28 %
Leff Armor Communauté (LAC)	38 088	25 %
Communauté de communes du Kreiz-Breizh (CCKB)	2 333	2 %
Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA)	3 099	3 %
Total	150 405	100 %

Chaque EPCI sera maître d'ouvrage des actions liées à ses compétences, et sera par conséquent signataire du contrat, avec néanmoins la possibilité de mettre en place des délégations de maîtrise d'ouvrage selon les thématiques. La coordination et l'animation du contrat sera mutualisée entre les 3 EPCI : Lannion-Tregor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté.

La Communauté de communes du Kreiz-Breizh et Saint-Brieuc Armor Agglomération ne sont pas cosignataires. Cependant, ils sont associés à la mise en place du programme que ce soit par Breizh Bocage, ou l'exercice de la compétence GEMAPI sur leurs communes.

D'autres acteurs pourraient être amenés à mettre en œuvre, sous leur propre maîtrise d'ouvrage, des actions répondant aux objectifs du contrat. C'est le cas du conservatoire du littoral qui de par sa politique de préservation des espaces naturels littoraux pourrait être amené à acquérir des parcelles en zone humide et à réaliser des travaux notamment sur les marais rétro-littoraux. C'est le cas également, du Conseil Départemental 22, du Groupement des Agriculteurs biologiques des Côtes d'Armor (GAB 22), du Centre d'Etude pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA), de la station expérimentale AB Terre d'essais et du Syndicat mixte de Kerjaulez engagé dans une démarche "captage prioritaire". Ils pourront ainsi mettre en œuvre, sous leur maîtrise d'ouvrage, des actions visant à répondre aux objectifs du contrat. Un comité de coordination des maîtres d'ouvrage du contrat sera mis en place et piloté par les 3 structures porteuses pour s'assurer de la cohérence et de l'efficacité des actions menées.

8. Conditions de réussite de la stratégie

Pour garantir la réussite de la stratégie, les 3 EPCI porteurs des actions s'attacheront en collaboration à :

1. Assurer la coordination et la transparence de la démarche auprès du public et des acteurs ;
2. Garantir la prise en compte des dispositions et orientations issues des documents de planification tels que le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Argoat Trégor Goëlo, le PAOT...et assurer l'articulation et la cohérence des actions du contrat avec les autres politiques et projets menés sur le territoire (assainissement, urbanisme, aménagement, développement économique...)
3. Associer les EPCI, les associations, les usagers et les professionnels dans un projet partagé ;
4. Garantir la cohérence des actions portées par les différentes structures ;
5. Maintenir la confiance des partenaires financiers pour assurer la mise en œuvre du projet ;
6. Communiquer sur les actions, la dynamique engagée et la transversalité des projets sur le territoire.
7. Maintenir les dynamiques en place notamment au travers de l'implication de l'ensemble des acteurs politiques, techniques, administratifs et financiers du territoire dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme d'action du contrat.

FEUILLE DE ROUTE TERRITORIALE

9. Moyens financiers du Contrat Territorial

Le programme d'actions du contrat territorial 2023-2025 représente un montant financier de 5 291 193 €, tous maîtres d'ouvrages confondus. L'ensemble des financements tous organismes confondus s'estime à 4 112 169 €, pour un reste à charge des maîtres d'ouvrages à 1 179 024 €.

Tableau de synthèse financier du contrat territorial de bassins versants 2023-2025 / tous maîtres d'ouvrages confondus

Prévisionnel	2023	2024	2025	Total (TTC)
Milieux aquatiques – travaux	500 000	1 111 500	815 000	2 426 500
Milieux aquatiques – animation	154 267	154 267	154 267	462 801
Milieux aquatiques – études	213 300	43 000	23 000	279 300
Actions agricoles – actions collectives + animation	238 412	246 912	246 912	732 236
Actions agricoles – actions individuelles	142 629	109 949	107 449	360 027
Communication	18 000	18 000	18 000	54 000
Sensibilisation grand public et scolaire	23 380	23 380	23 380	70 140
Stratégie foncière - Animation	10 000	10 000	10 000	30 000
Stratégie foncière - Acquisition (perspective mini)	41 000	41 000	41 000	123 000
Suivi de la qualité de l'eau - animation	16 772	16 772	16 772	50 316
Suivi de la qualité de l'eau - analyses	25 700	25 700	25 700	77 100
Accompagnement des acteurs du territoire gestion intégrée de l'eau	38 803	38 803	38 803	116 409
Animation générale	169 308	170 028	170 028	509 364
Global (€TTC)	1 591 571	2 009 311	1 690 311	5 291 193

10. Moyen humains inscrits dans le contrat territorial 2023-2025

Les maîtrises d'ouvrages d'actions seront multiples, la coordination technique et administrative du contrat sera propre à chaque collectivité (demandes de subventions, bilans, réunions internes) et partagée annuellement entre les 3 EPCI (perspectives et bilans communs, comités de suivi, comités de pilotages...).

Tableau de répartition des moyens humains annuels liés au Contrat Territorial par EPCI :

	Guingamp-Paimpol Agglomération	Leff Armor Communauté	Lannion Trégor Communauté	TOTAL
Milieus aquatiques	1	0,7	1,8 (1,3*)	3,5 (3*)
Coordination générale	0,7 (0,5*)	0,3	1	4,15 (3,95*)
SIG-BDD	0,3	0,2	0,25	
Assistance administrative	0,3	0,2	0,25	
Gestion quantitative	0,4	0	0,25	
Coordination volet Agricole PAEC/MAEC PPC/AAC - AEP		0,2 0,2 0,4	0,2	1,00
Stratégie foncière		0,2		0,2
Suivi qualité eau	0,15		0,15	0,3
Total ETP dédié au sein des EPCI	2,85	2,4	3,9	
Total ETP retenu par l'AELB dans le cadre du contrat territorial	2,65	2,4*	3,4*	

11. Gouvernance du Contrat Territorial

Instances	Missions
Le comité de suivi	Représenté par une organisation tripartite des EPCI, le comité de suivi « bassin versant » rassemble, au moins une fois par an, les représentants des différents acteurs concernés : les maîtres d’ouvrage, les partenaires institutionnels et financiers, les représentants de la profession agricole, les prescripteurs agricoles et des associations (Environnement, Pêche, Chasse, Consommateurs, Kayakistes et autres usagers). Il examine les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat), évalue les résultats obtenus, et propose le programme d’actions de l’année à venir. Afin d’assurer une bonne articulation avec le SAGE Argoat- Trégor-Goëlo (ATG), la CLE est également représentée au comité de pilotage.
Le bureau du contrat	Il est composé d’élus représentants de chacun des 3 EPCI, avec la possibilité d’inviter au cas par cas les autres maîtres d’ouvrage du contrat ou d’autres acteurs. Le bureau échange sur les orientations stratégiques mises en œuvre par les EPCI dans le cadre du contrat et s’assure de leur cohérence à l’échelle hydrographique.
Le comité technique de coordination du contrat	Le comité technique de coordination est composé d’un technicien de chaque EPCI et du SAGE. Il permet d’assurer la cohérence au fil de l’eau dans la mise en œuvre des actions et le lien avec les financeurs. Ce comité technique assure aussi l’animation administrative générale et notamment l’organisation des comités de suivi, le lien avec les autres signataires du Contrat (hors EPCI), l’agrégation des bilans du programme. Le comité technique sera élargi autant que de besoin à l’ensemble des maîtres d’ouvrage du contrat.
Le comité de suivi milieux aquatiques	Instance regroupant les acteurs techniques et financiers de la thématique « milieux aquatiques ». Il est chargé du suivi et de la validation des stratégies annuelles et des programmes d’action.
Les commissions professionnelles agricoles (CPA)	Le CPA zone légumière : C’est un groupe de travail ouvert, composé d’agriculteurs et animé, en lien avec la coordination du bassin versant, par le technicien prestataire en charge des actions agricoles sur le territoire. Leurs rôles sont de faire des propositions d’actions en lien avec les enjeux du territoire et les objectifs de reconquête de la qualité de l’eau et de préservation des milieux aquatiques. Les élus des EPCI et de la CLE sont présents à ces réunions. Les EPCI se laissent la possibilité de mettre en place d’autres CPA spécifiques à leur territoire.
Le comité des financeurs	Réuni à l’initiative des porteurs du Contrat en amont du comité de suivi annuel, le comité des financeurs rassemble, au moins une fois par an, les partenaires financiers. Il a pour objectif de partager le bilan de l’année en cours d’achèvement, de préparer le contenu et la maquette financière du programme de l’année suivante.
Les Conseils Communautaires et commissions thématiques des EPCI	Les commissions « biodiversité-environnement » de chaque EPCI participent aux réflexions techniques mais aussi stratégiques. Elles alimentent en propositions et réflexions les conseils communautaires. Ces derniers débattent et prennent les décisions finales concernant les actions sous leur maîtrise d’ouvrage. Une co-présidence est assurée par les 3 EPCI.

La Commission locale de l’eau du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo

La CLE constitue l’instance locale légitime d’échange entre les différents acteurs, depuis l’approbation du SAGE en 2017. Elle assure aussi l’animation de différents groupes de travail (« zones humides », comité de suivi « continuité écologique »,…), auxquels participent les structures maîtres d’ouvrage opérationnelles.

12. Définition des choix opérationnels

Les programmes d'action seront mis en œuvre sur les masses d'eau dégradées et les secteurs à enjeux forts tels que les captages prioritaires et les périmètres de protection ainsi que la zone légumière côtière. Ces programmes d'action se veulent multithématiques et visent notamment la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles d'origine agricole, la restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques, gestion et la préservation de la ressource quantitative en eau et la lutte contre les contaminations bactériologiques des eaux littorales.

Ce plan d'actions, validé par la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo, vient compléter et encadrer l'ensemble des actions menées sur le territoire parmi lesquelles on peut citer les MAEC, Breizh bocage, l'assainissement.... En complément :

- La zone littorale pourra faire l'objet d'opérations d'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral.
- En appui des actions agricoles menées sur le territoire et en conformité avec les objectifs, des études filières pourront être menées selon les opportunités.
- Des actions complémentaires non définies à ce jour pourront être menées dans un objectif de préservation de la biodiversité, et de la qualité microbiologique des eaux conchylicoles.

Les actions prévues sont cohérentes avec le programme de mesure et le Plan d'Action Opérationnel Territorialisé (PAOT).

12.a. Axe 1 - Volet transversal « animation - coordination générale »

Les EPCI structures porteuses et maîtres d'ouvrage du contrat (Leff Armor Communauté, Lannion Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération), mettront en œuvre des moyens d'animation transversale afin d'assurer la cohérence entre les actions menées dans le contrat. Il s'agira aussi de mettre en place les bonnes conditions d'échange entre les acteurs concernés par ce programme.

Les EPCI de manière collégiale et partagée auront en charge la coordination globale du projet et s'assureront de la récupération des données produites par les autres maîtres d'ouvrage afin d'avoir une vision globale à l'échelle du périmètre du contrat.

Les axes de travail du volet "animation - coordination générale" du contrat":

- Suivi du déroulement des actions sur l'ensemble des volets du programme BV ;
- Coordination des intervenants ;
- Echanges réguliers avec les porteurs de projets avec les 3 EPCI ;
- Organisation et participation aux réunions de coordination (bureau, comité de suivi, comité technique de coordination, ...) ;
- Echanges permanents avec les partenaires financiers.
- Montage et suivi des dossiers de financements.
- Commandes publiques liées aux prestations des volets du contrat
- Participation aux Comités Professionnels Agricole (CPA).
- Echanges avec le SAGE Argoat-Trégor Goëlo et contributions à ses travaux.
- Concertation et diffusions d'informations auprès de l'ensemble des partenaires.
- Préparation, participation, rédaction et diffusion du compte-rendu des réunions.
- Diffusion d'informations.
- Rédaction et mise en forme des bilans et programmation annuelle.
- Centralisation et bancarisation des informations et données recueillies dans le cadre des différents volets du programme BV.

De plus, une vigilance sera apportée au lien avec les autres politiques menées sur le territoire, dont :

- L'eau (prélèvements pour l'eau potable et assainissement) ;
- L'aménagement de l'espace (gestion des espaces publics) ;
- Les espaces naturels et la biodiversité
- L'urbanisme (en lien avec les futurs PLUI) ;
- L'énergie (notamment dans le cadre des PCAET) ;
- Le développement économique (notamment les aides à l'agriculture) ;
- La valorisation des productions agricoles locales dans la restauration collective (Plans Alimentaires Territoriaux).

Une attention particulière sera donnée au PAGD du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo et aux actions qui y relèvent des collectivités

locales. Les EPCI mobiliseront, tout au long du contrat, des moyens humains dans le cadre des groupes de travail et de l'étude Hydrologie- Milieux-Usages-Climat (HMUC) portée par le SAGE et destinée à mieux connaître et à mieux partager la ressource quantitative.

Actions de sensibilisation

Des actions de sensibilisation sur les enjeux et les actions du contrat seront menées en régie et/ou par le biais de prestations d'animation ou la réalisation et la diffusion de supports de communication auprès des scolaires, du grand public, des professionnels.

Actions de communication

Des actions de communication seront menées en régie et/ou en prestation afin de communiquer sur les enjeux du contrat et de promouvoir les actions mises en œuvre en faveur de l'environnement et de reconquête de la qualité de l'eau sur le territoire. Les modes de communication pourront être à destination du grand public et/ou ciblés par usagers (ex : plaquette à destination des propriétaires de moulin, flash info agricole...). Les différents types de supports de communication seront déployés : internet, journaux, lettre d'information, mail, support fixe/panneau, vidéos, newsletters....

La mise en commun des outils sera prépondérante pour la réussite de la communication à l'échelle du territoire du contrat.

Action suivi de la qualité de l'eau

Chaque année, un protocole de suivi de la qualité de l'eau (paramètres physico-chimiques, bactériologiques et biologiques) sera établi (en lien avec les réseaux de suivis déjà existants des différents partenaires) et mis en œuvre pour répondre aux objectifs suivants :

- Mesurer l'impact des actions et des travaux réalisés,
- Identifier les sources et l'origine des pollutions pour adapter les actions à mettre en œuvre,
- Identifier les secteurs hydrographiques les plus contributeurs pour prioriser les interventions.

Ce suivi, établi en concertation avec les opérateurs gestionnaires de réseau de suivi de la qualité de l'eau qui interviennent sur le territoire sera réalisé de façon calendaire. En complément, un suivi « temps de pluie » sera réalisé pour suivre les concentrations en produits phytosanitaires aux exutoires les plus impactés. Des suivis ponctuels, en lien avec l'enjeu bactériologique, seront également réalisés pour localiser et identifier l'origine des contaminations.

12.b. Axe 2.1- Volet Agricole

Sur le « **volet agricole** », les actions seront ciblées :

➤ **Sur les masses d'eau côtières de Plouha à Pleubian (secteur légumier).** Elles font suite aux actions engagées lors de la précédente programmation 2020-2022 pour les productions légumières de plein champ ou sous abri. Pour des raisons d'efficacité, un programme commun d'actions collectives sur le secteur légumier du Contrat Jaudy-Guindy-Bizien et Grand Trieux a été mis en place sur la période 2020-2022 et perdurera dans le cadre du contrat unique pour la période 2023-2025. Le volet actions individuelles sera aussi mutualisé et visera l'amélioration des pratiques en lien avec les problématiques nitrates, pesticides, bactériologie, ainsi que le ruissellement et l'érosion (DPR2). Les exploitations agricoles ayant bénéficié d'un diagnostic individuel (fuites bactériologiques...) se verront proposer une démarche d'accompagnement individualisée afin de mettre en œuvre les prescriptions issues des états des lieux.

➤ **Sur les zonages des aires d'alimentation des captages en eau potable :** Issus de l'évolution réglementaire sur les Eaux Destinées à la Consommation Humaine, de nouveaux pesticides et métabolites sont contrôlés et détectés par les autorités sanitaires dans l'eau potable distribuée. Les producteurs d'eau potable ont l'obligation et la volonté de mettre des actions et des mesures préventives afin d'endiguer la présence de ces molécules dans l'eau potable distribuée.

De plus, **on recense sur le territoire du contrat 5 captages prioritaires (enjeu nitrate)** identifiés dans le SDAGE Loire Bretagne dont 4 sont toujours en exploitation sur le périmètre du contrat :

- Le Launay/eau souterraine (MO Syndicat mixte de Kerjaulez) - démarche captage prioritaire en cours et initiée fin 2021,
- Kernevec/eau souterraine (MO LTC) - démarche captage prioritaire en cours et initiée fin 2021,
- Le Guindy/eau superficielle (MO LTC) - démarche captage prioritaire en cours via les actions bassins versants,

- St Jude (MO LAC) - démarche de captage prioritaire en cours via les actions bassins versants : AAC définie + nouvelle DUP en conséquence

Le plan d'actions concernant ce volet regroupe plusieurs axes :

- Informations collectives auprès des exploitants agricoles concernés ;
 - Définition des AAC et révision des déclarations d'utilités publiques en conséquence ;
 - Etudes des pressions agricoles dans les zonages des PPC et AAC une fois celles-ci définies ;
 - Actions individuelles agricoles : accompagnement/conseils sur les changements de pratiques / MAEC ouvertes sur le territoire... ;
 - Actions collectives agricoles pour les conseils sur les changements et adaptations de pratiques ;
 - Stratégie foncière : Acquisition foncières par la collectivité (instauration des droits de préemption dans les PPC et AAC, « achat d'opportunité » ...) et conventionnement d'usages agricoles, réserves foncière en vue d'échanges parcellaires (et mesures compensatoires).
- **Sur l'ensemble du territoire du contrat/masses d'eau dégradées** : mise en oeuvre du Programme Agroenvironnemental et Climatique, catalogue des Mesures Agro-Environnementales à destination des exploitations agricoles qui incite à la transition agro-écologique par la mise en place de pratiques plus vertueuses, moyennant compensations financières. Ce programme, porté en partenariat par les collectivités, sera déployé via des campagnes de communication et des réunions d'information à destination de la profession agricole, des diagnostics et des formations des exploitants seront également mis en place. Parallèlement au dispositif PAEC, des actions collectives et individuelles seront menées sur les masses d'eau dégradées (hors secteur de production légumière) et les zonages PPC et AAC. L'objectif est de voir émerger des systèmes agricoles économiquement viables, résilients face aux variabilités de l'environnement (changement climatique, coûts des intrants, prix des matières premières agricoles etc.), efficaces et productifs, durables d'un point de vue environnemental et qui assurent de bonnes conditions de vie et de temps de travail pour les agriculteurs. La mise en place de dynamiques de groupes sera privilégiée comme mode d'intervention et de mobilisation en cherchant à s'appuyer sur le dispositif Ecophyto/Groupes 30 000 lorsque cela est possible. L'émergence de tels systèmes qui pourra être favorisée par la mise en place d'actions individuelles (diagnostics et accompagnement) permettra intrinsèquement de contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau et à répondre à la multitude d'objectifs visés dans le cadre du contrat de bassin versant à savoir : Supprimer le recours à l'emploi de produits phytosanitaires, maîtriser et optimiser la fertilisation, limiter l'érosion des sols et les phénomènes de transferts, favoriser la biodiversité, favoriser la gestion raisonnée de la ressource en eau, préserver les milieux naturels, favoriser le piégeage du carbone.

Axe 2.2 – Volet Foncier

La stratégie foncière découle d'une politique globale définie au niveau territorial. Elle a pour objet d'accompagner la mise en œuvre locale d'une ou plusieurs orientations stratégiques dont les objectifs contribuent à restaurer la qualité de l'eau, lutter contre le morcellement des espaces naturels, favoriser le bon fonctionnement écologique des hydrosystèmes... C'est le point d'entrée de toutes démarches foncières à venir dans le cadre d'un contrat territorial.

L'animation fait partie intégrante du processus d'élaboration d'une stratégie foncière. L'enjeu principal est d'initier une dynamique de dialogue territorial qui associe une diversité d'acteurs : des propriétaires aux collectivités en passant par les agriculteurs et organismes professionnels.

Stratégie foncière sur les zonages des captages en eau potable

L'approche est ciblée par Périmètre de Protection de Captage eau potable (prises d'eau souterraine et de surface), et plus largement sur les Aires d'Alimentation de Captage une fois celles-ci définies.

L'objectif principal est, lié à l'évolution du contrôle sanitaire des EDCH (Eaux Destinées à la Consommation Humaine) en application depuis 1^{er} avril 2021, et plus largement de supprimer toutes traces de pesticides et de leurs métabolites dans l'eau potable brute et distribuée.

L'action déploie plusieurs outils d'actions :

- L'acquisition d'opportunité directe (par unité ou par lot) ;
- L'acquisition indirecte (ex : par la SAFER) en vue d'échanges parcellaires ;
- L'application et la mise en oeuvre des droits de préemptions.

Ce volet de la stratégie foncière permettra en complément :

- La possibilité du rapprochement parcellaire des exploitations agricoles ;
- La mise en oeuvre de convention d'usage des parcelles agricoles exploitées dans le respect des déclarations

d'utilités publiques ;

- De protection pérenne de la ressource par acquisition de parcelles boisées, soumises au domaine forestier, et alimentant des plans de gestion forestiers gérés avec l'Office National des Forêts.

Stratégie foncière liée aux travaux milieux aquatiques

L'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau repose en grande partie sur des composantes physiques du milieu en termes d'habitat, d'hydrologie et de libre circulation des milieux aquatiques.

Pour faciliter la mise en oeuvre des aménagements "milieux aquatiques", et notamment ceux prévus dans la fiche action "travaux MAQ", il peut être opportun pour les maîtres d'ouvrages du contrat territorial d'acquiescer au foncier.

L'acquisition foncière ne sera pas un préalable à la mise en oeuvre des aménagements sur les milieux aquatiques.

Il s'agit de pouvoir mobiliser ce levier en cas de nécessité pour la réussite d'un projet.

12.c. Axe 3 - Milieux : Bocage + Volet Milieux Aquatiques

Volet Bocage (Hors Contrat)

L'action en faveur du bocage menée sur le périmètre du contrat s'inscrit dans le cadre du dispositif régional Breizh Bocage II avec la mise en oeuvre de stratégies territoriales contractuelles actées en 2015 sur les bassins versants du Jaudy Guindy Bizien et du Grand Trieux. Ces stratégies sont toujours d'actualité mais néanmoins un travail de redéfinition et d'actualisation de ces stratégies est cours au sein des EPCI en lien avec la mise en place du programme Breizh Bocage III à partir de 2023.

Ces stratégies s'articulent autour de 4 axes majeurs : la **reconstitution** d'un maillage bocager fonctionnel, la **préservation** du bocage, la **gestion durable** du bocage et la **valorisation** du bocage. Elles sont mises en oeuvre sur l'ensemble du territoire du contrat avec une priorisation sur la zone côtière et les masses d'eau dégradées. C'est une action majeure faisant partie intégrante des différents programmes d'actions depuis plus de 20 ans avec près de 500 km de linéaires bocagers reconstitués à l'échelle du périmètre du contrat. Cette action est menée de façon transversale avec les volets milieux aquatiques et agricoles. Elle est mise en oeuvre sous la maîtrise d'ouvrage des EPCI présents sur le périmètre du contrat.

Volet milieux aquatiques

Le Leff, le Trieux, le Guindy, le Jaudy et le Bizien sont 5 des 58 rivières à saumons françaises. La présence d'espèces piscicoles migratrices emblématiques souligne l'importance de travailler sur la restauration de la continuité écologique. En cohérence avec la réglementation (code de l'environnement et documents de planification), les agglomérations souhaitent poursuivre leurs appuis aux projets d'aménagement des ouvrages. Il faut également rappeler que l'ensemble des cours d'eau côtiers, présents à l'échelle du contrat, sont en Zone d'Action Prioritaire (ZAP) Anguilles. Il convient donc de poursuivre la mise en oeuvre d'actions en faveur de la fonctionnalité des milieux aquatiques et de la restauration de la continuité écologique.

Pour se faire, Guingamp-Paimpol Agglomération a décidé de mettre en place un « **plan continuité écologique** » destiné à accélérer le rétablissement de la continuité écologique et la mise en conformité des ouvrages transversaux. Il se traduit par un accompagnement renforcé des propriétaires privés (assistance à maîtrise d'ouvrage), une assistance réglementaire, ainsi que des aides financières attribuées au cas par cas, suivant notamment l'ambition des projets. Le plan cible les ouvrages prioritaires du SAGE, les ouvrages du PLAGEPOMI, ainsi que les ouvrages sur lesquels existent des enjeux d'intérêt communautaire (prises d'eau, lieux publics etc.). Il permettra également d'accompagner techniquement (voire financièrement) des opportunités de mise en conformité sur des ouvrages hors liste ciblée.

Durant la période 2020-2022 a été réalisé un diagnostic sur le bassin versant du Correc. Les travaux identifiés grâce à ce diagnostic seront réalisés dans le cadre du contrat unique sous la maîtrise d'ouvrage de l'agglomération mais aussi du Conservatoire du Littoral, qui se porte maître d'ouvrage de ce contrat. Des travaux n'ayant pu être réalisés sur le Quinic durant la dernière phase du contrat Grand Trieux seront à reprogrammer également sur les 3 prochaines années.

Une réflexion sur Leff Armor Communauté est à développer, pour mettre en place un plan similaire destiné à aménager **4 ouvrages** prioritaires (Moulin du Dossen, Moulin de Kerhonn, Moulin du Perrier et Moulin du Droël), en parallèle de l'action réglementaire des services de l'Etat.

Il est proposé d'intégrer l'animation de ces « plans continuité écologique » au Contrat Territorial 2023-2025.

La masse d'eau du Corzic (Leff Armor Communauté – commune de Plouha) fait l'objet fin 2022-début 2023 d'un diagnostic hydromorphologique amenant un programme de travaux pluriannuel projeté sur la durée du contrat territorial, intégrant les

problématiques relevées de restauration des berges et du lit mineur, petite et grande continuité, érosion/ruissellement, ... Les actions seront mises en œuvre et suivies par des techniciens des EPCI. Un appui pourra, en cas de besoin, être demandé à des bureaux d'étude.

Des opérations spécifiques seront mis en oeuvre concernant la restauration de la fonctionnalité des zones humides et leur reconnexion avec le cours d'eau :

- Une opération spécifique est d'ores et déjà identifiée et programmée sur le Leff. Il s'agit de la **réhabilitation de la vallée de Kerouel** (Lanvollon) dont l'étude sous maîtrise d'ouvrage de Leff Armor Communauté va débuter au printemps 2023. Les travaux sont projetés en 2023-2024. Ils portent sur les aspects cours d'eau (ouverture et diversification) et milieux associés (zones humides).
- Une réflexion est en émergence quant au **devenir des dispositifs d'assainissement collectif** par lagunage devenus obsolètes. Les objectifs sont de réhabiliter ces filières (de type lagune) à travers le volet environnemental (zone humide et cours d'eau), au fur à mesure des chantiers de rénovations de dispositifs épuratoires sur le territoire. La projection sur Leff Armor Communauté est de pouvoir porter 2 projets (études et travaux) pendant la durée du contrat.

Concernant Lannion Trégor Communauté, une programmation de travaux a été établie et partagée avec les acteurs techniques, institutionnels et financiers pour la période 2023-2025 (voir annexes du contrat). L'objectif est de poursuivre la restauration de la continuité écologique et de la fonctionnalité des milieux aquatiques (dont les marais rétro littoraux) en lien avec les connaissances acquises lors du précédent contrat (étude ICE réalisée en 2022 sur 54 ouvrages) et les différents référentiels et réglementations existants. L'objectif est de poursuivre le travail engagé lors du précédent contrat en priorisant notamment les interventions sur les ouvrages identifiés dans le PLAGEPOMI (2018-2023) et dans la liste des ouvrages prioritaires du SAGE ATG (Disposition 48). Ces ouvrages concernent principalement les cours d'eau du Jaudy, du Guindy et du Bizien.

Des travaux seront également réalisés sur la restauration de la morphologie des cours d'eau en lien, le plus souvent, avec les travaux de continuité écologique. Quelques travaux spécifiques de restauration de la morphologie sont programmés sur le Guindy (pression morphologie identifiée). Un volet restauration de la fonctionnalité des zones humides pourra également mis en œuvre selon le gain écologique du projet et sa localisation (priorisation sur les masses d'eau dégradées)

Sur les bassins versant côtiers (100 % en ZAP Anguille), le programme de travaux vise à rétablir la continuité depuis la mer vers l'amont des cours d'eau et à restaurer la fonctionnalité de ces derniers.

En plus de ces actions, le **Conservatoire du Littoral**, de par sa politique de préservation des espaces naturels littoraux, pourrait être amené à acquérir des parcelles en zone humide (ex : marais littoraux) et à solliciter des fonds de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) prévus à cet effet dans le cadre de son 11ème programme. Suite à ces acquisitions, le Conservatoire du littoral assurera sa mission de propriétaire, dans ce cadre il peut être maître d'ouvrage d'action de restauration (études, plan de gestion et travaux) sur des zones humides et cours d'eau, tels que évoqués sur le Correc par exemple.

13. Indicateurs de suivi des actions du Contrat Territorial

Chaque volet du contrat aura des indicateurs spécifiques qui permettront de juger de leur pertinence. Ces indicateurs pourront être des indicateurs de moyens, et de résultats. Ils seront détaillés dans chaque fiche « action » émises en annexe du contrat. De plus, chaque année un bilan sera établi permettant de rendre compte de l'état d'avancement des actions et d'évaluer les résultats obtenus. Ce bilan sera transmis à l'ensemble des partenaires financiers et institutionnels. Il sera également restitué et discuté en comité de suivi du bassin versant qui regroupe les différents partenaires ainsi que tous les acteurs du territoire ayant un lien direct ou indirect avec les actions menées.

Annexe 2 : Cartographie du territoire du contrat

ANNEXE 2 :

CARTOGRAPHIE DU TERRITOIRE DU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSINS VERSANTS UNIQUE



Annexe 3 : Fiches actions

Programme BV / ATG / 2023 - 2025



FICHE ACTION N°CGCU-01

COORDINATION GÉNÉRALE

COORDINATION ET ANIMATION DU
PROGRAMME BV

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- | | | |
|-----------------------------|---|---------------------------------------|
| ❖ Prestation intellectuelle | <input checked="" type="checkbox"/> Animation | <input type="checkbox"/> Collective |
| | <input type="checkbox"/> Etude | <input type="checkbox"/> Individuelle |
| ❖ Investissement | <input type="checkbox"/> Travaux | |
| | <input type="checkbox"/> Fournitures | |

Intervenants

- ❖ Maître(s) d'ouvrage(s)
 - Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Leff Armor Communauté
 - Lannion-Trégor Communauté
 - Conservatoire du Littoral
 - Syndicat de Kerjaulez
 - GAB 22
 - CEDAPA
 - CD22
 - Terre d'Essais
- ❖ Financeur(s) sollicité(s)
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor
 - Conseil régional de Bretagne
- ❖ Opérateur(s) envisagé(s)
 - Régie

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu "Fierté du territoire" :

- ❖ Orientation 2 : Développer un sentiment de fierté du territoire et assurer l'implication des habitants

Enjeu "Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE"

- ❖ Orientation 4 : Coordonner les acteurs et les projets
 - Disposition 2 : Poursuivre la mise en œuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE
- ❖ Orientation 5 : Animer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux du bassin
 - Disposition 7 : Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire

Enjeu "Qualité bactériologique et qualité physico-chimique et chimique des eaux"

- ❖ Orientation 7 : Améliorer la connaissance sur l'origine des pressions entraînant une dégradation la qualité bactériologique des eaux
 - Disposition 11 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux des bases de loisirs
- ❖ Orientation 13 : Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole
 - Disposition 25 : Poursuivre le programme d'actions visant la réduction des apports de nutriments et de produits phytosanitaires
 - Disposition 26 : Poursuivre et optimiser les opérations de conseil agricole
 - Disposition 27 : Renforcer les échanges d'expériences entre agriculteurs
 - Disposition 32 : Limiter les transferts par ruissellement et l'érosion des sols

Enjeu "Gestion des milieux aquatiques et du bocage"

- ❖ Orientation 19 : Gérer et aménager les ouvrages pour améliorer le fonctionnement des cours d'eau
 - Disposition 44 : restaurer la morphologie des cours d'eau
 - Disposition 47 : Identifier le taux d'étagement et de fractionnement des cours d'eau
 - Disposition 48 : Améliorer la continuité écologique
- ❖ Orientation 20 : Limiter l'impact des plans d'eau
 - Disposition 49 : sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de plans d'eau
- ❖ Orientation 22 : Assurer la préservation, la gestion et la restauration des zones humides
 - Disposition 53 : Mener une politique de gestion, des restaurations et de réhabilitation des zones humides
- ❖ Orientation 23 : Identifier, caractériser les têtes de bassins versants
 - Disposition 55 : entretenir, restaurer et préserver les fonctionnalités des têtes de bassin versant
- ❖ Orientation 24 : Connaître et préserver le linéaire bocager
 - Disposition 58 : Reconstituer et restaurer le bocage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements

Enjeu "Gestion quantitative"

- ❖ Objectif : sécuriser les ressources en eau souterraines et superficielles, en maintenant les ressources locales pour assurer l'autonomie du territoire
- ❖ Orientation 26 : Développer une politique d'économies d'eau
 - Disposition 67 : Développer une politique d'économies d'eau par la profession agricole

Enjeu "Gestion du risque inondation et submersion marine"

- ❖ Orientation 28 : Ne pas aggraver l'aléa en préservant les fonctionnalités des zones d'expansion des crues
 - Disposition 71 : identifier et caractériser les zones d'expansion des crues
 - Disposition 72 : restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues

Bilan synthétique 2020/2022

I. Contrat de bassin Grand Trieux :

Chaque EPCI du territoire assure ses propres maîtrises d'ouvrage, et articule ses actions en fonction de ses propres modalités de fonctionnement.

Durant cette période, de nouvelles modalités de gouvernance ont été mises en place et permettent :

- L'assurance d'un dialogue permanent entre les EPCI, principaux maîtres d'ouvrages
- La garantie de la cohérence des actions à l'échelle du territoire hydrographique
- La croissance de la transversalité des actions menées par les EPCI
- L'information et la participation de l'ensemble des acteurs du bassin versant

Plusieurs groupes sont en place afin d'assurer la coordination des actions :

- Le comité de pilotage regroupant les élus des EPCI maîtres d'ouvrage du contrat
- Le comité de suivi regroupant l'ensemble des acteurs du territoire
- Mise en place d'une cellule de coordination regroupant les techniciens des EPCI en charge du suivi et de la mise en œuvre des actions et la coordinatrice du SAGE ATG.
- Mise en place d'un comité des financeurs rassemblant la cellule de coordination, les maîtres d'ouvrage, autres que les EPCI et le représentant des partenaires financiers que sont l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor.

Une collaboration avec le SAGE ATG existe, avec la participation aux différentes réunions et différents groupes de travail. Le coordinateur de bassin a également participé aux bureaux et réunions de la CLE.

Un suivi administratif et financier de l'opération est réalisé ainsi que le bilan/solde des programmes d'action annuels.

Chaque année, un bilan annuel est rédigé. Il est diffusé auprès des partenaires et via le tableau de bord. Ce dernier reprend les informations principales liées au suivi du programme, à savoir, les résultats d'analyses d'eau, les dates, les dépenses, et les documents à télécharger.

II. Bilan de la coordination/animation du contrat de bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien :

- L'animation de la dynamique "bassin versant" autour du contrat territorial et des enjeux à satisfaire sur le territoire s'est traduit sur la période 2020-2022 par la mobilisation de l'ensemble des acteurs et élus au travers des différents organes de concertation et de gouvernance :
 - Le **comité de pilotage** du BV JGB. Cette instance politique chargée du pilotage du bassin versant, est composée d'un collège d'élus des EPCI et des producteurs d'eau « supra-communautaires » du territoire qui assurent le financement du reste à charge des actions.
 - Le **comité de suivi** du BV JGB. Ce comité rassemble, au moins une fois par an, les différents acteurs concernés (maîtres d'ouvrage, partenaires institutionnels et financiers, communes, agriculteurs, prescripteurs, associations, etc.).
 - Les **commissions professionnelles agricoles** (CPA). CPA zone côtière et CPA BV Guindy-Bizien
 - Le **comité des financeurs** rassemble, au moins une fois par an, les partenaires financiers. Il a pour objectif de partager le bilan de l'année en cours d'achèvement, de préparer le contenu et la maquette financière du programme de l'année suivante.

- Les principaux aspects autour du volet coordination / animation du contrat 2020-2022 sont les suivants :
 - Suivi de la mise en œuvre du programme d'action pour chacune des thématiques, mobilisation des partenaires concernés avec de nombreux temps d'échanges, réunions internes et externes, comités technique sur les différentes thématiques. Les objectifs de ces temps d'échanges (maîtres d'ouvrage du contrat, prestataires, partenaires techniques...) étaient de définir les méthodes de travail, les rôles de chacun des intervenants du contrat, les contenus des actions et leur planification sur l'année, les restitutions attendues, les modalités de communication autour des actions...
 - Collaboration avec le SAGE Argoat-Trégor Goëlo, participation aux réunions de CLE, bureau de CLE et groupes de travail. Le coordonnateur du BV JGB a travaillé en étroite collaboration avec la cellule d'animation du SAGE ATG. Les thématiques de travail sont nombreuses et les temps d'échanges autour de ces thématiques fréquents (étude HMUC, retenues collinaires, zone humides/cours d'eau, suivi du projet Adressage/implantation d'un forage sur le BV JGB, qualité de l'eau/rejets de serres, données annuelles du tableau de bord ...).
 - Suivi de la maîtrise d'ouvrage LTC dans le cadre du contrat sur le bassin versant du Grand Trieux
 - Construction et mise en œuvre du PSE "Légumes" en lien avec de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le MTES. Le coordonnateur BV a consacré une partie importante de son temps de travail durant la programmation 2020-2022 sur ce projet en partenariat étroit avec la CRAB (prestataires) et les autres structures porteuses du PSE « légumes » et l'AELB.
 - Assurer la transversalité de l'ensemble des actions menées hors contrat qui participent à l'atteinte du bon état des masses d'eau (Assainissement, qualité des eaux littorales / profil de vulnérabilité conchylicole du Jaudy, périmètres de protection / démarche captages prioritaires, gestion quantitative de la ressource / gestion des eaux pluviales, aménagement / foncier, urbanisme...)
 - Suivi des volets administratif et financier de l'opération de bassin versant et réalisation des bilans/soldes des programmes d'actions annuels



Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels :

- ❖ Objectifs communs :
 - Assurer le bon déroulement du programme de BV et la transversalité entre les thématiques,
 - Impliquer les acteurs du territoire dans les programmes d'actions du contrat,
 - **Suivre le travail des prestataires,**
 - **Élaborer les programmes d'actions.**
 - **Mettre en œuvre et évaluer le programme d'actions,**
 - Assurer le suivi administratif, technique et financier du contrat,
 - **Animer les groupes de travail, les organes de concertation et de gouvernance,**
 - **Formaliser et diffuser les bilans,**
 - **Accompagnement des acteurs du territoire dans la gestion intégrée de l'eau :**
 - Gestion des eaux pluviales urbaines :
 - Limitation des ruissellements,
 - Développement des solutions d'infiltration,
 - Economies d'eau :
 - Promotion des matériels et gestes économes,
 - Accompagnement de projets de récupération d'eau de pluie.



Détails de l'action :





- ❖ Détails de l'action :
 - Mise en place une dynamique forte en lien avec le nouveau contrat de bassin versant et les enjeux à satisfaire sur le territoire. Mobilisation de l'ensemble des acteurs et élus au travers des différents organes de concertation et de gouvernance,
 - Suivi du déroulement des actions sur l'ensemble des volets du programme BV,
 - Coordination des maîtres d'ouvrage et des partenaires,
 - Échanges réguliers avec les porteurs de projets lors de COTEC (comité technique) avec les 3 EPCI,
 - Organisation et participation aux réunions de coordination (COFIL, ...),
 - Échanges permanents avec les partenaires financiers,
 - Montage et suivi des dossiers de financements,
 - Commandes publiques liées aux différentes prestations,
 - Participation aux Comités Professionnels Agricoles (CPA) côtier + PPC/AAC,
 - Participation aux réunions du SAGE Argoat-Trégor Goëlo et contributions à ses travaux (étude HMUC, retenues collinaires, zone humides/cours d'eau, suivi du projet Adressage/implantation d'un forage sur le BV JGB, qualité de l'eau/rejets de serres, données annuelles du tableau de bord ...),
 - Concertation et diffusion d'informations auprès de l'ensemble des partenaires,
 - Préparation, participation, rédaction et diffusion du compte-rendu des réunions,
 - Diffusion d'informations,
 - Rédaction et mise en forme des bilans et programmations annuels,
 - Centralisation et bancarisation des informations et données recueillies dans le cadre des différents volets du programme BV,
 - Pour Lannion-Trégor Communauté :
 - Mise en œuvre du PSE "Légumes" (suivi technique, juridique, administratif et financier).



Indicateurs de suivi

- ❖ Indicateurs communs :
 - Temps passé par agent et comptes rendus d'activité
 - Coût salariaux et frais de fonctionnement
 - Nombre de réunions organisées
 - Rapports (bilans)
 - Dynamique de territoire et implication des acteurs

Moyens dédiés, coûts prévisionnels annuels (les moyens engagés peuvent différer des moyens financés)

			
Leff Armor Communauté	0,70 ETP	147 jours	35 280 € / an
Guingamp-Paimpol Agglomération	1,7 ETP (dont 1,5 ETP financés)	315 jours financés	74 900 € / an
Lannion-Trégor Communauté	1,75 ETP	367,5 jours	97 931 € / an
TOTAL	3,95 ETP financés	829,5 jours financés	208 111 € / an

Programme BV / ATG / 2023 - 2025



FICHE ACTION N°CGCU-02

COORDINATION GÉNÉRALE

SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDREY |
| <input type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle Animation Collective Individuelle
 Etude
- ❖ Investissement Travaux Fournitures

Intervenants

- ❖ Maître(s) d'ouvrage(s)
 - Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Leff Armor Communauté
 - Lannion-Trégor Communauté
 - Conservatoire du Littoral
 - Syndicat de Kerjaulez
 - GAB 22
 - CEDAPA
 - CD22
 - Terre d'Essais
- ❖ Financeur(s) sollicité(s)
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor
 - Conseil régional de Bretagne
- ❖ Opérateur(s) envisagé(s)
 - Régie et prestations (laboratoires)

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu "Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE"

- ❖ Orientation 4 : Coordonner les acteurs et les projets
 - Disposition 2 : Poursuivre la mise en œuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE

Enjeu "Qualité bactériologique et qualité physico-chimique et chimique des eaux"

- ❖ Orientation 7 : Améliorer la connaissance sur l'origine des pressions entraînant une dégradation la qualité bactériologique des eaux
 - Disposition 11 : Mettre en place un suivi de la qualité bactériologique des eaux des bases de loisirs
- ❖ Orientation 13 : Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole
 - Disposition 25 : Poursuivre le programme d'actions visant la réduction des apports de nutriments et de produits phytosanitaires

Bilan synthétique 2020/2022

I. Contrat de bassin Grand Trieux :

Dans le cadre de ce contrat, Guingamp-Paimpol Agglomération assure les campagnes mensuelles de prélèvements sur le Trieux, le Leff et les cours d'eau côtiers. Des campagnes de prélèvement par temps de pluie ont également été effectuées. Celles-ci s'avèrent compliquées à mettre en place du fait qu'il est difficile de prévoir assez en avance les pluies par rapport à la programmation de l'emploi du temps.

Concernant les nitrates, d'importants pics de concentrations sont observés sur deux points en particulier sur la zone côtière, prioritaire.

Concernant le phosphore, les pics de concentration sont également observés pour les deux mêmes points de la zone côtière.

Globalement, sur les 3 dernières années, il est difficile d'observer une nette amélioration de la qualité des eaux. Cela montre qu'il faut renforcer, intensifier les actions agricoles, notamment sur la zone côtière afin de faire diminuer les concentrations et atteindre les objectifs de qualité fixés par le SAGE ATG.

Du point de vue bactériologique, dont le suivi est réalisé sur la zone côtière, il est possible d'observer des pics de concentrations élevés. Globalement il est difficile d'observer une réduction nette des taux sur les 3 dernières années. Cela montre également un besoin de renforcer les actions agricoles afin de faire diminuer les concentrations, mais aussi continuer les travaux déjà entrepris pour l'amélioration de l'assainissement collectif et individuel.

Sur le territoire de Leff Armor Communauté, le suivi de la qualité de l'eau est assuré par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

II. Bilan de la coordination/animation du contrat de bassin versant du Jaudy Guindy Bizien :

- Le protocole de suivi 2020-2022 a été établi en complémentarité avec les suivis prévisionnels des autres opérateurs qui interviennent sur le territoire (CD22, AELB). Le suivi était constitué d'un réseau de 16 points de mesures réalisées de façon calendaire et ciblées essentiellement sur les masses d'eau dégradées et les ruisseaux côtiers.
- En complément, un suivi « temps de pluie » a été réalisé pour suivre les concentrations en produits phytosanitaires aux exutoires les plus impactés.
- En 2022, des suivis ponctuels, en lien avec l'enjeu bactériologique (étude PVC du Jaudy et Baie de Gouvermel), ont également été réalisés dans l'objectif de localiser et identifier l'origine précise des contaminations.
- Les résultats ont été bancarisés selon le protocole ad hoc (lien avec le CD 22) et mis en ligne régulièrement sur le site internet du bassin versant qui dispose d'un outil et d'une carte interactive pour la consultation des résultats. Des bilans annuels ont été établis et adressés à l'ensemble des partenaires financiers et différents acteurs (SAGE ATG, acteurs agricoles...). Le bilan de ces suivis ont permis de prioriser les territoires d'actions et de mieux cibler les actions à mettre en œuvre.
- Le temps annuel d'animation dédié au suivi des indicateurs de qualité de l'eau sur la période 2020-2022 était de 0,15 ETP (prélèvements, exploitation, bancarisation et valorisation).
- Les résultats de ces suivis montrent une très forte présence de pesticides au niveau des 7 points de suivis avec 100 % des prélèvements "temps de pluies" non conformes à l'objectif du SAGE ATG de 0,5 µg/L (somme de pesticides). Concernant le paramètre nitrate, la tendance est à l'amélioration sur les 3 principaux cours d'eau (Jaudy, Guindy, Bizien). A noter la sortie du contentieux européen "nitrates" pour le bassin versant du Bizien (arrêté promulgué en juillet 2022), suite à 4 années de "conformité" (résultats < 50 mg/L NO3). Néanmoins, l'objectif de qualité de l'eau sur le paramètre nitrate fixé par le SAGE ATG (< 40 mg/L) n'est pas atteint pour le Guindy et le Bizien ainsi que pour une majorité des fleuves côtiers du territoire.



Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels :

- ❖ Objectifs communs :
 - Evaluation de l'évolution de la qualité de l'eau et faire le lien avec les programmes d'actions menés
 - Identifier les sources et l'origine des pollutions pour adapter les actions à mettre en œuvre.
 - Identifier les secteurs hydrographiques les plus contributeurs pour prioriser les interventions.
 - Assurer le bon déroulement du protocole de suivi des paramètres physico-chimiques dans le cadre du « réseau BV »
 - Communiquer sur les résultats et suivis et informer de manière transparente les acteurs du bassin versant sur cette évolution.
 - Bancariser et valoriser les données recueillies
 - Assurer le lien avec le laboratoire d'analyses prestataire



Détails de l'action :

- ❖ Détails de l'action communs :
 - Définir les réseaux de suivis annuels en lien avec les autres opérateurs (CD 22, AELB)
 - Réaliser les prélèvements sur les points de suivi en périodicité mensuelle
 - Réaliser les prélèvements sur les points de suivi par temps de pluie
 - Livrer les échantillons au laboratoire
 - Faire réaliser les analyses en fonction des points : nitrates, phosphates, pesticides, bactériologie (EC)...

- Réceptionner les résultats et les saisir via les outils mis à disposition (BEA : Bassin, Evaluation, Actions), un conventionnement est également en place entre LAC/LTC et le CD 22 pour bancarisation des résultats dans l'outil Aquatic.
- Il est prévu la réalisation d'un bulletin commun entre Lannion-Trégor communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération afin de transmettre l'ensemble des analyses à l'échelle du présent contrat.
- Contribuer aux bilans annuels

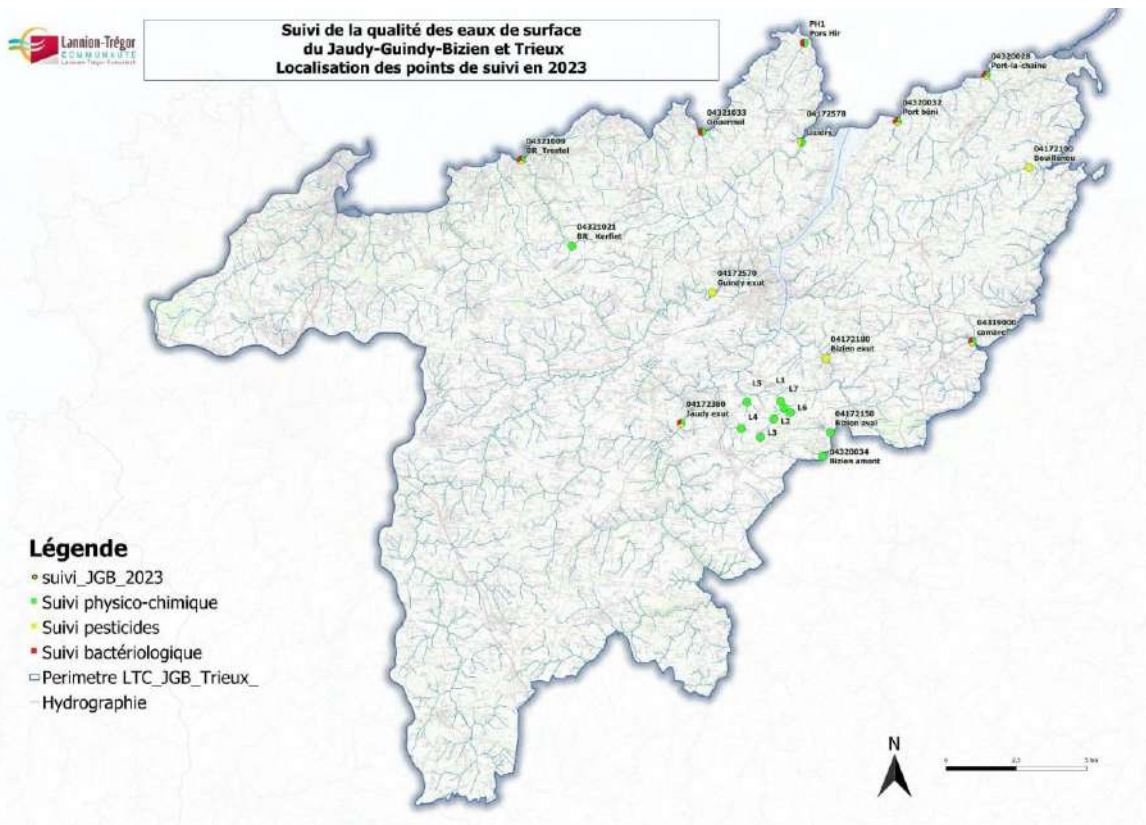
❖ **Détails de l'action spécifique à Guingamp-Paimpol Agglomération :**

- **Prélèvement des échantillons (0.15 ETP) :**
 - Les prélèvements sont réalisés mensuellement sur les 14 points que compte le réseau de mesure sur l'agglomération. En complément un suivi par temps de pluie est également réalisé selon les opportunités (pluie supérieure à 10 mm en 24h). Les résultats de ces analyses sont ensuite compilés et envoyés aux membres du comité de suivi sous forme d'un bulletin mensuel.
 - Les prélèvements sont ensuite réceptionnés par le prestataire en charge de leur analyse. Ce dernier renvoie ensuite les résultats de ces analyses à Guingamp-Paimpol Agglomération, ainsi qu'au CD22 qui assure la bancarisation des données via son outil « Aquatic ».
 - A noter que Guingamp-Paimpol Agglomération va suivre un nouveau point de prélèvement à partir de janvier 2023 afin de procéder au suivi du ruisseau de Porz Donan, sur la commune de Plouézec.
- **Analyse des échantillons (Prestation) :**
 - Les échantillons sont analysés par un prestataire spécialisé, qui renvoie ensuite les résultats à l'agglomération. En fonction des points, les échantillons subissent une analyse pour détecter les concentrations de nitrates, phosphores, E. Coli, ou encore pesticides pour des analyses "temps de pluie".



❖ Détails de l'action spécifiques à Lannion Trégor Communauté





- Le protocole de suivi annuel sera établi en concertation avec les autres opérateurs gestionnaires de réseau de suivi de la qualité de l'eau qui interviennent sur le territoire (CD22, AELB). Le suivi sera réalisé de façon calendaire et repose sur un réseau d'une quinzaine de points de mesures, ciblés essentiellement sur les masses d'eau dégradées, les ruisseaux côtiers et les périmètres de captages prioritaires (cf. carte des points de suivis ci-après).
- Les paramètres recherchés (nitrate, phosphate, E. Coli, pesticides...) seront analysés, selon le protocole défini par la DREAL Bretagne, par un laboratoire retenu à l'issue d'une consultation publique.
- En complément, un suivi « temps de pluie » sera réalisé pour suivre les concentrations en produits phytosanitaires aux exutoires les plus impactés.
- Des suivis ponctuels, en lien avec l'enjeu bactériologique (profil de vulnérabilité conchylicole en cours sur l'estuaire du Jaudy), pourront également être réalisés pour localiser et identifier l'origine précise des contaminations.
- Les résultats seront mis en ligne régulièrement sur le site internet du bassin versant qui dispose d'un outil et d'une carte interactive pour la consultation des résultats. De plus, les résultats seront transmis directement par le laboratoire au CD 22 qui assurera la bancarisation des données au sein de son outil "Aquatic".
- Ce protocole pourra évoluer selon les besoins et après validation avec les partenaires.





- ❖ Indicateurs communs :
 - Nombre de prélèvements
 - Résultats d'analyse
 - Bilan annuel

Moyens annuels dédiés, coûts prévisionnels annuels

			
Guingamp-Paimpol Agglomération : Prélèvement en régie	0.15 ETP	31.5 jours	8 850 € / an
Guingamp-Paimpol Agglomération : analyses en prestation			15 610 € / an
Lannion-Trégor communauté : Prélèvements en régie	0.15 ETP	31.5 jours	7 922 € / an
Lannion-Trégor Communauté : analyses en prestation			10 090 € / an

Programme BV / ATG / 2023 – 2025



FICHE ACTION N°CGCU-03

COORDINATION GÉNÉRALE

COMMUNICATION

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle
 - Animation
 - Etude
 - Collective
 - Individuelle
- ❖ Investissement
 - Travaux
 - Fournitures

Intervenants

- ❖ Maître(s) d'ouvrage(s)
 - Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Leff Armor Communauté
 - Lannion-Trégor Communauté
 - Conservatoire du Littoral
 - Syndicat de Kerjaulez
 - GAB 22
 - CEDAPA
 - CD22
 - Terre d'Essais
- ❖ Financier(s) sollicité(s)
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor
 - Conseil régional de Bretagne
- ❖ Opérateur(s) envisagé(s)
 - Régie

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu "Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE"

- ❖ Orientation 5 : Animer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux du bassin
 - Disposition 7 : Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire

Bilan synthétique 2020/2022

I. Contrat de bassin Grand Trieux :

Les actions de communication visent à promouvoir le programme de bassin versant, les actions déployées et les thématiques abordées. Elles peuvent viser différents publics en fonction de leurs objectifs spécifiques. Ces actions, en fonction des cibles recherchés et de leurs couvertures géographiques, peuvent être mises en place soit à l'échelle du bassin versant, soit à l'échelle de chaque EPCI.

Durant l'année 2020 Guingamp-Paimpol Agglomération a réalisé dans le cadre du contrat de bassin une brochure à destination des propriétaires de moulins, afin de les sensibiliser aux richesses du patrimoine naturel du Trieux et du Leff et de les guider dans la gestion adaptée de leurs ouvrages. La brochure abordait les thématiques de la rivière, patrimoine naturel riche et fragile, les moulins et leur gestion, la définition de la continuité écologique, les poissons migrateurs, ainsi qu'un point d'information et réglementaire. Des panneaux de sensibilisation du grand public à la biodiversité ordinaire et à la réduction de l'emploi des pesticides.

L'année 2021 quant à elle a vu émerger trois projets différents. Dans un premier temps, Guingamp-Paimpol Agglomération a fait réaliser une vidéo mettant en avant le projet de réhabilitation de la Vallée de Cadolan entre Guingamp et Ploumagoar. Cette vidéo vise à montrer aux usagers les avantages des travaux et à souligner la complexité technique et de coordination que peut nécessiter un projet de cette envergure. Elle a été diffusée via le site internet de Guingamp-Paimpol Agglomération et les réseaux sociaux.

Leff Armor Communauté a édité une brochure à destination des propriétaires de moulins en vue de les sensibiliser aux richesses du patrimoine naturel du Trieux et du Leff et de les guider dans la gestion adaptée de leurs ouvrages. Ce travail a été réalisé sur la base de celui de Guingamp-Paimpol Agglomération en 2020. Une plaquette "désherber sans polluer, pourquoi, comment ?" a été également réalisée. Celle-ci informe les particuliers sur la réglementation, les alternatives à l'usage des pesticides, et indique où rapporter les stocks de produits et bidons vides. En 2022, des panneaux ont été produits sur les plantes exotiques envahissantes en milieux aquatiques, afin de sensibiliser le grand public sur ces enjeux lors des manifestations sur le territoire.

II. Bilan de la coordination/animation du contrat de bassin Jaudy Guindy Bizien :

- Gestion du site internet du bassin versant du Jaudy Guindy Bizien (mises à jour, actualités, outils de consultation des résultats de qualité de l'eau...).
- Participation annuelle aux « Jardins secrets » - Stand du BV Jaudy Guindy Bizien (communication auprès du grand public sur les enjeux de la préservation de la qualité de l'eau) - 2000/3000 personnes présentes chaque année...
- Un colloque sur l'agroécologie était initialement prévu fin 2022 au Lycée de Pommerit avec différents intervenants (INRAE, BASE, GAB, CRAB...) mais il a été décidé de le reporter en 2023 en raison du contexte sanitaire.
- Réalisation de communiqués de presse sur les différentes thématiques / actions du BV.
- Interventions régulières auprès des élèves du Lycée agricole de Pommerit Jaudy sur les actions et enjeux du contrat de bassin versant.
- Lancement en 2022 de 3 projets de communication dont la mise en œuvre sera effective en 2023 :
 - La création d'une banque d'articles « en mode GED »
 - La création d'une newsletters "bassin versant"
 - La réalisation d'une vidéo pédagogique sur les 2 grands projets de restauration de la continuité écologique (Vigodès et Pont Scoul).



Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels :

- ❖ Objectifs communs :
 - ✓ Sensibiliser aux pratiques vertueuses pour l'eau et la qualité des milieux aquatiques.
 - ✓ Communiquer sur les enjeux du contrat et les actions mises en œuvre.
 - ✓ Rendre accessible les informations (qualité de l'eau, actions engagées, progrès, ...).
 - ✓ Mise en commun des outils de communication pour appropriation et diffusion à l'échelle du contrat fusionné.



Détails de l'action :

❖ Détails communs de l'action:

Le programme de communication n'est pas établi. Néanmoins, les coûts intégrés à cette action pourront être de différentes natures :

- ✓ Création et conception d'outils de communication (affiches, brochures, page dédiés, vidéos, ...).
- ✓ Achat d'outils et/ou de prestations pour événementiels grand public.
- ✓ Interventions scolaires et événementiels.

- ❖ **Détails de l'action spécifique à Guingamp-Paimpol Agglomération :**
 - Création et diffusion d'une plaquette à destination des propriétaires riverains des cours d'eau :
 - Cette plaquette permettra aux propriétaires d'avoir un rappel réglementaire sur les cours d'eau et la gestion des berges, des encombres notamment, ainsi que des conseils.
 - Le reste des coûts intégrés à cette action pourront être de différentes natures :
 - Création et conception d'outils de communication (affiches, brochures, page dédiés, vidéos, ...)
 - Impression et diffusion d'outils de communication
 - Achat d'outils et/ou de prestations pour événementiels grand public
-
- ❖ **Détails de l'action spécifique à Lannion-Trégor Communauté :**
 - Création d'une **banque d'articles** « en mode GED » (Gestion Electronique des Documents) à destination des communes du territoire afin d'alimenter les bulletins communaux de différents contenus en lien avec les enjeux, les objectifs et les actions des bassins versants à l'échelle de l'EPCI. Possibilité à terme de partager cette ressource avec les autres maîtres d'ouvrage du contrat.
 - Création d'une **newsletter** « **bassins versants / SAGEs** » à l'échelle de l'EPCI qui devrait voir le jour en 2023.
 - Réalisation d'une **vidéo pédagogique** sur les deux grands projets de restauration de la continuité écologique (Vigodès et Pont Scoul). Une consultation a été lancée en 2022 pour sélectionner un vidéaste professionnel et les premières prises de vues avant travaux ont été réalisées.
-
- ❖ **Détails de l'action spécifique à Leff Armor Communauté :**
 - Création et conception d'outils de communication (affiches, brochures, page dédiés, vidéos, panneau d'information et de signalisation, panneau d'exposition, flash info...),
 - Impression et diffusion des outils de communication,
 - Achat d'outils et/ou de prestations pour événementiels grand public.



[Indicateurs de suivi et justificatifs attendus](#)

- ❖ Indicateurs :
 - ✓ Documents produits
 - ✓ Factures de prestations

Moyens dédiés, coûts prévisionnels

			
Leff Armor Communauté	Prestation		6 000 € / an
Guingamp-Paimpol Agglomération	Prestation		6 000 € / an
Lannion-Trégor Communauté	Prestation		6 000 € / an
TOTAL			18 000 € / an

Programme BV / ATG / 2023 - 2025



FICHE ACTION N°CGCU-04

Sensibilisation

COORDINATION GÉNÉRALE

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle Animation Collective Individuelle
 Etude
- ❖ Investissement Travaux Fournitures

Intervenants

- | | | |
|-----------------------------|--|---|
| ❖ Maître(s) d'ouvrage(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Guingamp-Paimpol Agglomération | <input type="checkbox"/> GAB 22 |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Leff Armor Communauté | <input type="checkbox"/> CEDAPA |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Lannion-Trégor Communauté | <input type="checkbox"/> CD22 |
| | <input type="checkbox"/> Conservatoire du Littoral | <input type="checkbox"/> Terre d'Essais |
| | <input type="checkbox"/> Syndicat de Kerjaulez | |
| ❖ Financier(s) sollicité(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'Eau Loire Bretagne | <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Départemental des Côtes d'Armor |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional de Bretagne | |
| ❖ Opérateur(s) envisagé(s) | Régie | |

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu "Fierté du territoire"

- Orientation 2 : Développer un sentiment de fierté du territoire et assurer l'implication des habitants

Enjeu "Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE"

- Orientation 5 : Animer, sensibiliser et communiquer sur les enjeux du bassin

Bilan synthétique 2020/2022

I. Contrat de bassin Grand Trieux :

Des animations scolaires, rattachées au programme de bassin versant, sont déployées uniquement sur le territoire de Leff Armor Communauté. Dans ce cadre, une convention annuelle pour 2020 a été signée avec le Centre Régional d'Initiation à la Rivière d'Eau et Rivières de Bretagne pour les 20 animations de l'année, Bretagne Vivante étant dans l'impossibilité provisoire de répondre à la demande.

Les écoles du territoire de la communauté de communes ont répondu positivement à la proposition de ce nouveau programme, proposé sur l'année civile et qui a débuté dès le mois de février 2020. Les animations, d'une durée d'une demi-journée, s'adressent aux classes de niveau CE1 et supérieurs. Elles peuvent être adaptées pour les classes multi-niveaux (par ex CP/CE1).

Pour les années 2020 et 2021, 851 élèves, de 15 écoles primaires ont été sensibilisés sur les thématiques liées aux milieux et bassins versant, en lien autant que possible avec les impacts du changement climatique.

Depuis 2018, Guingamp-Paimpol Agglomération coordonne un programme scolaire d'éducation à l'environnement et au développement durable permettant aux écoles de découvrir les espaces naturels, la faune et la flore, les ressources ou encore la gestion des déchets en lien avec huit partenaires du territoire que sont l'abbaye de Beauport, l'atelier Terra Maris, Bretagne vivante, La roche Jagu, Eau et rivière de Bretagne, War-dro an Natur, Centre Forêt Bocage et Valorys.

L'objectif est d'offrir à tous un accès à la nature tout en valorisant l'action des acteurs de l'éducation à l'environnement à travers un seul document pour l'ensemble de l'agglomération. Chaque classe des écoles maternelles et élémentaires, publiques et privées, du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération peut bénéficier gratuitement d'une animation et d'un transport en bus au cours de l'année scolaire.

II. Bilan contrat de bassin Jaudy Guindy Bizien :

Le volet sensibilisation s'est traduit sur la période 2020-2022 par :

- L'intervention de différentes associations d'éducation à l'environnement auprès des écoles et centres de loisirs (une dizaine d'interventions / an). Ces interventions ont vocation à sensibiliser le jeune public sur les actions et les enjeux du contrat ainsi que sur les pratiques vertueuses en matière de préservation de l'environnement et notamment de la qualité de l'eau.
- La mise en place d'actions de sensibilisation du grand public sur la gestion et la préservation de la ressource quantitative en eau. Ces actions, ciblées sur les économies d'eau, ont été réalisées durant l'été sur des sites touristiques par une association (CRIR) disposant de matériels dédiés (camion des économies d'eau).
- Interventions pédagogiques au lycée de Pommerit sur les thématiques et actions du contrat.



Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels :

❖ Objectifs communs :

L'objectif est de développer la sensibilisation du public (scolaire et grand public) aux questions de l'environnement sur la base des thématiques et des enjeux du contrat territorial :

- Le grand cycle de l'eau,
- Le bocage,
- Les cours d'eau et les zones humides,
- Les économies d'eau,
- Le jardinage au naturel,
- La biodiversité,
- Les phénomènes du changement climatique,
- Le petit cycle de l'eau / les périmètres de protection de captages en eau potable



Détails de l'action :

❖ Objectifs communs :

- Sensibiliser le grand public par la mise en place d'animations (ateliers, chantiers participatifs, conférence, projections...) en interne et sous forme de prestation (associations d'éducation à l'environnement) en lien avec des opérations de sensibilisation telles que la Journée mondiale des zones humides, Fréquences Grenouilles, Semaines pour les alternatives aux pesticides...
- Sensibiliser le jeune public (primaire) à l'environnement
- Sensibiliser les étudiants en lycée agricole sur le petit et grand cycle de l'eau
- Accompagner les écoles et les enseignants autour des thèmes en lien avec l'environnement
- Leur apporter une animation réalisée par des spécialistes de la pédagogie de l'environnement à partir de laquelle ils pourront développer leur enseignement en classe
- Proposer une forme d'enseignement immersif, en extérieur : principe d'éducation "à et dans la nature"

❖ Détails de l'action spécifiques à Leff Armor Communauté

- Animations assurée en prestation avec des associations spécialisées dans l'environnement auprès des écoles primaires du territoire (30 animations/an) ;
- Animations assurées en régie par les agents du service auprès de journée thématiques autour des thématiques grand et petit cycle de l'eau

❖ **Détails de l'action spécifiques à Guingamp-Paimpol Agglomération :**

- Comme évoqué dans le bilan, la sensibilisation des scolaires se fera à travers le programme d'animation de l'agglomération. Les animations qui pourront être mises en place auront ainsi pour thématiques les espaces naturels, la faune, la flore, la ressource ou encore la gestion des déchets, et cela toujours en partenariat avec les 8 partenaires de l'agglomération.
- Des animations pouvant être assurées en régie ou par prestation sont à programmer. Elles peuvent se recouper à différents évènements tels que la journée mondiale des zones humides. D'autres animations autour des thématiques du grand et du petit cycle de l'eau sont à organiser.

❖ **Détails de l'action spécifiques à Lannion-Trégor Communauté**

- Mettre en place des animations (ateliers, chantiers participatifs, conférences, projections...) en interne et sous forme de prestations (associations d'éducation à l'environnement) en lien avec des opérations de sensibilisation du grand public telles que la Journée mondiale des zones humides, Fréquences Grenouilles, Semaines pour les alternatives aux pesticides...
- Mettre en œuvre des actions d'éducation à l'environnement en interne et sous forme de prestations (associations d'éducation à l'environnement) auprès des scolaires destinées à faire de la sensibilisation sur les enjeux liés au petit et au grand cycle de l'eau. Des actions ont été mises en place en 2020 et 2021 notamment auprès des écoles et des ALSH du BV avec des retours très positifs. Cela sera reconduit en 2022 autour de la thématique bocage, poissons migrateurs/anguille, économies d'eau...






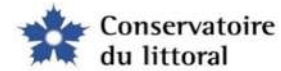
Indicateurs de suivi et justificatifs attendus

❖ Indicateurs communs :

- ✓ Nombre d'animations réalisées et nombres de participants
- ✓ Nombre de classe ayant bénéficié d'une animation
- ✓ Nombre d'élèves ayant bénéficié d'une animation
- ✓ Animations réalisées

Moyens annuels dédiés, coûts prévisionnels annuels

			
Leff Armor Communauté	Prestation / Régie		5 200,00 € / an
Guingamp-Paimpol Agglomération	Prestation / Régie		11 680,00 € / an
Lannion-Trégor communauté	Prestation		6 500,00 € / an



Programme BV | ATG | 2023 – 2025



VOLET AGRICOLE

FICHE ACTION N°VACU-01

COORDINATION ET ANIMATION AGRICOLE

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDREY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- | | | |
|-----------------------------|---|--|
| ❖ Prestation intellectuelle | <input checked="" type="checkbox"/> Animation | <input checked="" type="checkbox"/> Collective |
| | <input type="checkbox"/> Etude | <input checked="" type="checkbox"/> Individuelle |
| ❖ Investissement | <input type="checkbox"/> Travaux | |
| | <input type="checkbox"/> Fournitures | |

Intervenants

❖	Maître(s) d'ouvrage(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Guingamp-Paimpol Agglomération <input checked="" type="checkbox"/> Leff Armor Communauté <input checked="" type="checkbox"/> Lannion-Trégor Communauté <input type="checkbox"/> Conservatoire du Littoral <input checked="" type="checkbox"/> Terre d'Essais	<input checked="" type="checkbox"/> GAB d'Armor <input checked="" type="checkbox"/> CEDAPA <input type="checkbox"/> CD22
❖	Financier(s) sollicité(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'Eau Loire Bretagne <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional de Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Départemental des Côtes d'Armor
❖	Opérateur(s) envisagé(s) :	Régie / Prestataires	

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

- ✓ Enjeu GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SAGE, et en particulier la disposition 2 : Poursuivre la mise en œuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE
- ✓ Enjeu QUALITÉ DES EAUX - Dispositions 25 à 32 relatives à la réduction des pollutions diffuses agricoles
- ✓ Enjeu GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU BOCAGE, et en particulier la disposition 53 : Mener une politique de gestion, des restaurations et de réhabilitation des zones humides, et la disposition 59 : Reconstituer et restaurer le bocage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements
- ✓ Enjeu GESTION QUANTITATIVE, et en particulier la disposition 67 : Développer une politique d'économies d'eau par la profession agricole

Bilan synthétique 2020/2022

- ✓ Lors de la précédente programmation 2020-2022, un programme d'actions spécifique à la zone légumière et commun aux bassins versants du Jaudy Guindy Bizien et au Grand Trieux a été mis en œuvre. La coordination de ce programme était confiée à la Chambre d'Agriculture (prestation) avec l'appui des coordonnateurs de bassins versants. Des réunions régulières de coordination entre ces acteurs ont été réalisées pour définir les stratégies d'intervention et suivre l'avancement du programme d'actions. Une commission professionnelle agricole a été créée avec des producteurs et les représentants de la profession légumière (Maraîchers d'Armor, Station expérimentale AB de Terre d'Essais, les représentants et élus CRAB), les élus et techniciens des EPCI concernés et le SAGE ATG. Un flash agricole spécifique à la zone légumière a également été élaboré sur cette programmation pour informer et sensibiliser régulièrement les agriculteurs sur les enjeux du territoire et pour promouvoir les actions du programme.

Une dynamique est présente sur ce territoire légumier en lien avec les actions bassin versant, le SAGE ATG et les acteurs agricoles. Cette dynamique qui s'est mise en place malgré un contexte sanitaire et économique compliqué doit être maintenue dans la prochaine programmation car les enjeux restant à satisfaire sur ce territoire sont nombreux (qualité de l'eau des ruisseaux côtiers et des eaux littorales, ressource quantitative, algues vertes localement...). **Ainsi l'animation et la coordination entre les acteurs autour de ce programme d'actions spécifique à la zone légumière sont des éléments clés pour atteindre les objectifs recherchés.**

Il faut également souligner le partenariat avec le GAB 22 en tant que prestataire et maître d'ouvrage du contrat Jaudy Guindy Bizien 2020-2022 qui est intervenu ponctuellement sur ce secteur légumier où la dynamique AB est bien présente.

- ✓ De plus, dans le cadre du contrat territorial Jaudy Guindy Bizien, un deuxième programme d'actions agricoles a été mis en œuvre sur les masses d'eau dégradées situées hors zone de production légumière (BV du Guindy et BV du Bizien). La coordination et l'animation de ce programme d'actions étaient confiées à la chambre d'agriculture (prestataire) ainsi qu'au GAB 22 et au CEDAPA (prestataires et maîtres d'ouvrage). La mise en œuvre du programme d'actions s'appuyait également sur une commission professionnelle agricole et un flash technique spécifique. Des réunions régulières entre les acteurs agricoles et le coordinateur du bassin versant ont eu lieu.

Descriptif de l'action



Objectifs opérationnels :

❖ Objectifs :

- **Animation et coordination** des programmes d'actions agricoles autour des axes de travail suivants :
 - Maintenir et animer les dynamiques agricoles existantes sur le territoire autour de la reconquête de la qualité de l'eau,
 - Informer et mobiliser les acteurs agricoles locaux,
 - Contribuer à l'élaboration d'un programme d'actions partagé et concerté,
 - Mettre en œuvre, animer et évaluer le programme d'actions,
 - Animer les groupes de travail agricole, informer et mobiliser les membres des Comités Professionnels Agricoles (CPA),
 - Communiquer sur les actions et les enjeux du programme (flashs techniques, plaquettes...), les pratiques vertueuses, les rappels et les évolutions réglementaires, les dispositifs d'accompagnement (PCA EA, MAEC, PSE, Ecophyto...),
 - Formaliser et diffuser le bilan des actions du programme.



Détails de l'action :

❖ Détails de l'action dans sa globalité :

- Échanges réguliers avec les porteurs de projets lors de COTEC (comité technique) avec les 3 EPCI.
- Participation aux réunions de coordination (COFIL, ...).
- Assurer la coordination des intervenants agricoles du programme et relation avec le comité de coordination du programme BV.
- Suivi et mise en œuvre des programmes d'actions agricoles en régie et/ou prestation.
- Concertation et diffusions d'informations auprès de l'ensemble des partenaires (coopératives, négoces, GAB, CEDAP, MDA, ...).
- Participation à la coordination entre les acteurs agricoles et les techniciens bocage et milieux aquatiques des EPCI.
- Communication sur les événements (invitation, diffusion de résultats d'essais).
- Communication sur des thématiques précises à la demande du porteur de projet ou des agriculteurs, diffusion de la nouvelle réglementation.
- Promotion des dispositifs d'aide matériel (Pcaea, Agrimer) auprès des exploitants et des concessionnaires, appui au montage de dossier de subvention et mise en route de matériel.
- Promotion des aides du 2^{ème} pilier de la PAC (MAEC), présentation du cahier des charges auprès des exploitants, simulation sur leur exploitation.
- Animation du Comité Professionnel Agricole Légumier (CPAL), commun aux 3 EPCI, et composé d'une douzaine d'agriculteurs et de représentants agricoles, des élus et techniciens des EPCI et du SAGE ATG.
- Animation des Comités Professionnels Agricoles hors secteur légumier propres à chaque EPCI.
- Mobiliser les agriculteurs et organiser des réunions sur les secteurs définis comme prioritaires.
- Préparation, participation, rédaction et diffusion du compte-rendu des réunions.
- Veille technique : contacts d'exploitants pour des conseils, informations réglementaires, rappels des bonnes pratiques, mise à jour des listings de diffusion, ...
- Diffusion d'informations.
- Rédaction et mise en forme des bilans et programmation annuelle.

❖ Les stratégies d'intervention des maîtres d'ouvrage

➤ Stratégie d'intervention de Leff Armor Communauté

- La stratégie d'intervention agricole de Leff Armor Communauté dans le cadre du contrat vise à s'appuyer principalement sur un technicien agricole en poste depuis début 2023 au sein de la structure. Il aura la charge d'animer et de mettre en place le volet agricole porté par Leff Armor Communauté (CF fiches actions n° 2/3/4) sur un temps dédié de 0,8 ETP en lien avec les autres maîtres d'ouvrage du contrat. Des prestations externes pourront être sollicitées en cas de besoins.



➤ Stratégie d'intervention de Lannion-Trégor Communauté

- La stratégie d'intervention de Lannion-Trégor communauté dans le cadre du contrat vise à s'appuyer sur différentes ressources pour coordonner, suivre et animer les programmes d'actions agricoles (CF fiches actions n° 2/3/4).



- Le coordonnateur BV (régie) : Le coordonnateur du contrat interviendra dans le pilotage, la coordination et le suivi des programmes d'actions agricoles. Il sera le référent du volet agricole du contrat porté par LTC et assurera également la gestion du dispositif PSE.
- L'ingénieure agricole (régie 0.2 ETP) : En appui au coordonnateur, l'ingénieure agricole de LTC interviendra principalement sur la gestion du PAEC (0,1 ETP) et sur la mise en place des d'actions agricoles mutualisées entre mêmes prestataires à l'échelle du contrat et de l'EPCI (0.1 ETP)
- Les prestataires : Les prestataires assureront l'animation et la mise en œuvre des programmes d'actions en lien étroit avec les techniciens de la collectivité.

➤ Stratégie d'intervention de Guingamp-Paimpol Agglomération

- La stratégie d'intervention de Guingamp-Paimpol Agglomération dans le cadre du contrat vise à s'appuyer sur une prestation pour coordonner, suivre et animer les programmes d'actions agricoles (CF fiches actions n° 2/3/4).



- Prestation : Le prestataire retenu interviendra dans la coordination, l'animation et le suivi et la mise en place d'une partie des actions mises en œuvre dans le contrat sous maîtrise d'ouvrage de GPA, notamment les actions hors production légumière (PAEC, PPC/AAC...). Ce travail pourra être effectué en régie si le recrutement d'un technicien est réalisé.
- Le prestataire assurera l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions dédié aux productions légumières mutualisé avec Lannion-Trégor Communauté (CF Fiche 3).

➤ Stratégie d'intervention du GAB 22

- La stratégie d'intervention du GAB 22 en tant que maître d'ouvrage du contrat vise à promouvoir par la mise en œuvre d'actions collectives et individuelles, les systèmes de production biologique en ciblant ces actions (cf fiches actions n° 2/3/4) sur les secteurs à enjeux du territoire. Il s'agit également de promouvoir auprès des agriculteurs conventionnels les pratiques vertueuses de l'agriculture biologique (désherbage mécanique, lutte biologique...)



► Stratégie d'intervention du CEDAPA



- La stratégie d'intervention du Cedapa en tant que maître d'ouvrage du contrat vise à promouvoir par la mise en œuvre d'actions collectives et individuelles, les systèmes herbagers et autonomes en ciblant ces actions (CF fiches actions n° 2/4) sur les secteurs à enjeux du territoire. Il s'agit également de promouvoir auprès des éleveurs conventionnels les pratiques vertueuses de ces systèmes (gestion et augmentation des surfaces de pâturage, autonomie alimentaire, qualité des rations,...)

► Stratégie d'intervention de la station expérimentale AB de Terre d'Essais



- La stratégie d'intervention de Terre d'Essais en tant que maître d'ouvrage du contrat consiste à réaliser des expérimentations en station visant à répondre aux enjeux du contrat sur deux thématiques majeures (CF fiche action n°3) :
 - la gestion quantitative de la ressource en eau
 - la réduction des intrants en cultures légumières (pesticides et fertilisants)

Ces essais en station ont vocation, dans la mesure où les résultats sont favorables, à être vulgarisés auprès des producteurs légumiers notamment dans le cadre des actions collectives et individuelles du contrat.







Indicateurs de suivi

❖ **Indicateurs communs**

- Évaluation quantitative et qualitative de l'engagement des exploitants dans les actions collectives et individuelles.
- Bilan de l'implication et de la mobilisation des acteurs agricoles dans le programme d'actions (Cuma, Eta, prescripteurs...)

Moyens dédiés, coûts prévisionnels annuels

			
Guingamp Paimpol Agglo (Prestation/Régie)			20 000 € / an
Leff Armor Communauté (Régie)	0,8 ETP/an	168 jours	20 000 € / an
Lannion Trégor communauté (Régie)	0,2 ETP/an	42 jours	11 370 € / an

Programme BV / ATG / 2023 – 2025



VOLET AGRICOLE

FICHE ACTION N°CUVA-02

Actions collectives agricoles
Hors production légumière

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle Animation Collective Individuelle
 Etude
- ❖ Investissement Travaux Fournitures

Intervenants

❖	Maître(s) d'ouvrage(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Guingamp-Paimpol Agglomération <input checked="" type="checkbox"/> Leff-Armor Communauté <input checked="" type="checkbox"/> Lannion-Trégor Communauté <input type="checkbox"/> Conservatoire du Littoral <input type="checkbox"/> Terre d'Essais	<input checked="" type="checkbox"/> GAB d'Armor <input checked="" type="checkbox"/> CEDAPA <input type="checkbox"/> CD22 <input checked="" type="checkbox"/> Syndicat de Kerjaulez
❖	Financeur(s) sollicité(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'Eau Loire Bretagne <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional de Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Départemental des Côtes d'Armor
❖	Opérateur(s) envisagé(s)	Régie, CRAB, GAB22, CEDAPA	

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

- ✓ Enjeu GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SAGE, et en particulier la disposition 2 : Poursuivre la mise en œuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE.
- ✓ Enjeu QUALITÉ DES EAUX - Dispositions 25 à 32 relatives à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole.
- ✓ Enjeu GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU BOCAGE, et en particulier la disposition 53 : Mener une politique de gestion, de restauration et de réhabilitation des zones humides, et la disposition 59 : Reconstituer et restaurer le bocage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements
- ✓ Enjeu GESTION QUANTITATIVE, et en particulier la disposition 67 : Développer une politique d'économies d'eau par la profession agricole.

Bilan synthétique 2020/2022

- ✓ Dans le cadre du contrat territorial Jaudy Guindy Bizien, un programme d'actions collectives a été mis en œuvre sur les masses d'eau dégradées situées hors zone de production légumière (BV du Guindy et BV du Bizien + PPC/AAC). La coordination et l'animation de ce programme d'actions étaient confiées à la chambre d'agriculture (prestataire) ainsi qu'au GAB 22 et au CEDAPA (prestataires et maîtres d'ouvrage). La mise en œuvre du programme d'actions s'appuyait également sur une commission professionnelle agricole. A noter sur ce secteur que les 2 bassins versants (Guindy/Bizien) sont sortis du contentieux européen sur le paramètre nitrate (engagé en 2007), le Guindy en 2015 et le Bizien en août 2022. Néanmoins, les 2 prises d'eau situées en aval de ces bassins versants sont identifiées comme captages prioritaires par le SDAGE Loire Bretagne même si celle du Bizien est actuellement fermée. Cela témoigne de la nécessité de poursuivre le travail engagé même si après 20 années de programmes d'actions successifs, on constate un essoufflement de la mobilisation des agriculteurs dans les actions proposées (désherbage mécanique, plateforme semis couverts précoces, démonstration destruction de couverts...). Il s'agit donc dans le contrat 2023-2025 de tenter de mettre en place une nouvelle stratégie plus en cohérence avec les attentes des exploitants pour retrouver une certaine dynamique sur ces territoires où les enjeux de reconquête de la qualité de l'eau restent importants.

Descriptif de l'action



Objectifs opérationnels :

- L'objectif du programme d'actions collectives agricoles est de voir émerger des systèmes agricoles économiquement viables, résilients face aux variabilités de l'environnement (changement climatique, coûts des intrants, prix des matières premières agricoles etc.), efficaces et productifs, durables d'un point de vue environnemental et qui assurent de bonnes conditions de vie et de temps de travail pour les agriculteurs.

L'émergence de tels systèmes permettra intrinsèquement d'atteindre la multitude d'objectifs visés dans le cadre du contrat de bassin versant à savoir :

- Limiter le recours à l'emploi de produits phytosanitaires,
- Maîtriser et optimiser la fertilisation, réduire les fuites d'azote et de phosphore,
- Limiter l'érosion des sols et les phénomènes de transferts,
- Favoriser la biodiversité,
- Favoriser la gestion raisonnée de la ressource en eau,
- Préserver les milieux naturels,
- Favoriser le piégeage du carbone.



Détails de l'action :

❖ **Détails de l'action spécifiques à Lannion Trégor Communauté :**

- La stratégie envisagée sur ce secteur consiste à s'appuyer sur des réseaux collectifs locaux d'agriculteurs à créer ou déjà existants (notamment les Cuma et leurs adhérents) pour construire des réseaux de fermes pilotes et référentes sur différentes thématiques restant à définir avec les acteurs agricoles. Néanmoins, ces thématiques devront à la fois permettre de répondre de façon transversale aux enjeux identifiés mais également aux attentes économiques, techniques et agronomiques des exploitants pour obtenir leur adhésion et ainsi les encourager à faire évoluer leur système. Parmi les thématiques envisagées on peut notamment citer :
 - L'autonomie alimentaire (culture pérennes/résilientes, bas intrants, ...),
 - L'agriculture de conservation des sols,
 - La gestion et l'optimisation de la fertilisation (réduction de la fertilisation minérale, optimisation des effluents d'élevage, couverture permanente des sols),
 - Allongement des rotations et diversification des systèmes de cultures,
 - La réduction du recours à l'emploi de produits phytosanitaires.
- A partir de ce réseau de fermes pilotes et sur la base de pratiques concrètes et approuvées techniquement et économiquement, des actions collectives seront mises en place à destination de l'ensemble des exploitants pour les inciter par l'exemple à faire évoluer leur propre système. L'accompagnement de l'agriculteur dans cette évolution pourra à la fois se faire de façon collective (formation, journée technique, démonstration, porte ouverte...) mais aussi de façon individuelle (CF fiche action n°4 : diagnostics individuels / études de faisabilité technico-économique, conseils et accompagnements individuels...). Une attention particulière sera apportée aux aspects économiques avec dans le cadre de cette démarche, la recherche systématique d'outils d'accompagnement financiers existants (MAEC, AAP...) ou à construire sur le territoire (PSE, dispositif Boucle Vertueuse...).
- En lien avec cette stratégie, il est également prévu de mettre en œuvre et de promouvoir le PAEC ATG sur le territoire avec un volet animation/communication annuel autour de la contractualisation de MAEC.
- Il est également prévu avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions agricoles du contrat de promouvoir la démarche Ecophyto et de travailler sur la mise en place et l'animation de groupes 30 000 sur les secteurs à enjeux du territoire du contrat.

❖ **Détails de l'action spécifiques à Leff Armor Communauté :**

Dans l'optique d'une dynamique agricole collective, les réseaux déjà en place sont à consolider. Il faut également fédérer de nouveaux agriculteurs. Pour se faire, il faut que les thématiques abordées répondent à la fois aux enjeux du territoire mais aussi aux attentes économiques, techniques et agronomiques des exploitants. Ces thématiques peuvent être l'autonomie alimentaire, la conservation des sols, la gestion et l'optimisation de la fertilisation, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires... Ainsi des actions collectives seront mises en place, pour les exploitants volontaires pour les inciter, via des démonstrations, présentations, exemples, à faire évoluer leur propre système. L'accompagnement pourra se faire de façon collective (formation, journée technique, démonstration, porte ouverte...) ou individuelle (diagnostics individuels / études de faisabilité technico-économique, conseils et accompagnements individuels...). L'aspect économique devra faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'accompagnement apporté aux agriculteurs, notamment par la présentation des outils d'accompagnement financiers existants (MAEC, AAP...) ou à construire sur le territoire. Il conviendra de s'appuyer sur les réseaux animés par d'autres maîtres d'ouvrages tels que les EPCI du territoire mais aussi le GAB ou encore le CEDAPA, afin de mutualiser certaines actions collectives. Cette stratégie qui sera pilotée, coordonnée et animé par un technicien agricole de la collectivité (**0,2 ETP** avec possiblement l'appui ponctuel de prestataires) a vocation à être déclinée autour de 2 axes de travail principaux :

○ **Périmètre de protection et aires d'alimentations des captages en eau potable : mesures et actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses (0,4 ETP en régie)**

Issus de l'évolution réglementaire sur les Eaux Destinées à la Consommation Humaine, de nouveaux pesticides et métabolites sont contrôlés et détectés par les autorités sanitaires dans l'eau potable distribuée. Leff Armor Communauté dispose de 10 Déclarations d'Utilité Publique, arrêtés préfectoraux des périmètres de protection en eau potable sur son territoire (dont 1 captage prioritaire), essentiellement sur des ressources en eaux souterraines. 9 sites sont impactés par des pesticides et des métabolites détectés sur les eaux brutes et eaux distribuées. La collectivité a une volonté politique de mettre des actions et des mesures préventives afin d'endiguer la présence de ces molécules dans l'eau potable distribuée.

Le plan d'actions regroupe plusieurs axes :

- Informations collectives auprès des exploitants agricoles concernés par les zonages des arrêtés préfectoraux des périmètres de protection en l'état ;
- Définition des AAC et révision des déclarations d'utilités publiques en conséquence ;
- Etudes des pressions agricoles dans les zonages des PPC et AAC une fois celles-ci définies ;
- Actions individuelles agricoles (CF fiche action CUVA n°4) : accompagnement/conseils sur les changements de pratiques / MAEC ouvertes sur le territoire, diagnostics agricoles en régie et/ou en prestation ;
- Actions collectives agricoles pour les conseils sur les changements et adaptations de pratiques;
- Stratégie foncière (CF fiche action SFCU n°1) : Acquisition foncières par la collectivité (instauration des droits de préemption dans les PPC et AAC, « achat d'opportunité »,...) et conventionnement d'usages agricoles, réserves foncière en vue d'échanges parcellaires (et mesures compensatoires) ;
- Coordination, animation et suivi des actions et mesures;
- Développement d'un Comité Professionnel Agricole spécifique Périmètre de Protection de Captage Eau Potable, avec réflexion d'une mise en commun avec les maîtres d'ouvrages du contrat territorial;
- Il est également prévu avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions agricoles du contrat de promouvoir la démarche Ecophyto et de travailler sur la mise en place et l'animation de groupes 30 000 sur les PPC/AAC.

○ **Plan Agri-Environnement et Climatique (0,2 ETP en régie) :**

Leff Armor Communauté est maître d'ouvrage et opérateur chef de fil du PAEC ATG sur son territoire. Le coordinateur agricole assurera l'animation autour du PAEC et le suivi de sa mise en œuvre. Il aura pour missions de piloter le volet communication autour des MAEC ouvertes et assurer leur promotion (réunions d'information, supports de communication...). Il aura également en charge le suivi de la mise en œuvre des diagnostics MAEC en lien avec l'ensemble des prestataires agricoles et/ou en régie. Il assurera aussi le suivi des contractualisations et veillera à mutualiser les actions à engager dans la mise en œuvre du PAEC avec les collectivités opératrices (Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté). Il fera en complément la synthèse et le suivi de la programmation à l'échelle du territoire du PAEC.

❖ **Détails de l'action spécifique à Guingamp Paimpol Agglomération :**

○ **Animation et suivi du PAEC (0.4 ETP en appui au coordinateur) :**

Guingamp Paimpol Agglomération est maître d'ouvrage du PAEC sur son territoire. S'il est recruté, le coordinateur agricole assurera l'animation autour du PAEC et le suivi de sa mise en œuvre. Il aura pour missions de piloter le volet communication autour des MAEC ouvertes et assurer leur promotion (réunions d'information, support de communication...). Il aura également en charge le suivi de la mise en œuvre des diagnostics MAEC en lien avec l'ensemble des prestataires agricoles et/ou en régie. Il assurera aussi le suivi des contractualisations et veillera à mutualiser les actions à engager dans la mise en œuvre du PAEC avec les collectivités opératrices (LTC et LAC).

○ **Périmètre de protection et aires d'alimentations des captages en eau potable : mesures et actions préventives de lutte contre les pollutions diffuses (0,4 ETP)**

Ce temps d'animation répond au diagnostic réalisé par le SDAEP sur les captages de l'agglomération. Issus de l'évolution réglementaire sur les eaux destinées à la consommation humaine, de nouveaux pesticides et métabolites sont contrôlés et détectés par les autorités sanitaires dans l'eau potable distribuée. Guingamp-Paimpol Agglomération dispose de 6 zonages de périmètres de protection en eau potable sur son territoire (4 sur le périmètre du présent contrat), principalement sur des eaux de surface. La collectivité a la volonté de mettre des actions et mesures préventives afin d'endiguer la présence de ces molécules dans l'eau potable distribuée. Plusieurs axes sont ainsi à développer :

- Information collective auprès des exploitants agricoles concernés par les zonages des arrêtés préfectoraux des périmètres de protection en l'état,
- Définition des Aires d'Alimentation de Captages et révision des déclaration d'utilité publique (DUP) en conséquence,
- Etudes des pressions agricoles dans les zonages des PPC et AAC,
- Actions collectives agricoles pour les conseils sur les changement et adaptations de pratiques,
- Coordination, animation et suivi des actions et mesures,
- Volet foncier : l'agglomération pourrait réaliser l'achat de parcelles au sein des PPC et AAC (via l'instauration d'un droit de préemption, opportunité d'achat...) possibilité de conventionner les usages agricoles, réserve foncière en vue d'échange parcellaire (et mesures compensatoires),
- Il est également prévu avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage des actions agricoles du contrat de promouvoir la démarche Ecophyto et de travailler sur la mise en place et l'animation de groupes 30 000 sur les PPC/AAC.

❖ **Détails de l'action spécifique au GAB 22 et au CEDAPA :**

Le GAB et le CEDAPA, en tant que maîtres d'ouvrage du contrat, mettront en place un certain nombre d'actions collectives (Porte ouverte, journée technique...) dont l'objectif est d'une part de conforter les agriculteurs déjà engagés dans ce type de système agricole, et d'autre part de susciter un intérêt pour d'autres agriculteurs qui s'interrogent sur le fait de s'engager dans les systèmes agricoles proposés par ces deux maîtres d'ouvrage.



Modèles opératoires

❖ Modèles opératoires :

- Établir un état des lieux des dynamiques collectives existantes sur le territoire (Cuma, Ecophyto,...).
- Rencontrer des principaux acteurs de ces dynamiques en leur présentant la stratégie envisagée.
- Création d'un groupe de travail spécifique (CPA) et définition concertée des thématiques de travail avec les acteurs agricoles.
- Mobilisation/recherche d'exploitations référentes en lien avec les thématiques retenues pour constituer le réseau de fermes pilotes.
- Faisabilité de la mise en œuvre de groupes 30 000.
- Mettre en œuvre des actions collectives en lien avec les thématiques retenues en s'appuyant sur le réseau de fermes pilotes et/ou groupe 30 000.
- Animation de réunion d'information sur le dispositif PAEC et création de supports d'information et de communication dédiés.






Indicateurs de suivi

❖ Indicateurs :

- Évaluation quantitative et qualitative de l'engagement des exploitants dans les actions collectives,
- Bilan de l'implication des acteurs agricoles dans le programme d'actions (Cuma, Eta, prescripteurs...),
- Engagements des exploitations dans les MAEC,
- Nombre d'évènements organisés et taux de participation.

Moyens dédiés, coûts prévisionnels annuels

	Modalités d'intervention		
Leff Armor Communauté	Prestation (+0,8 ETP en régie, cf fiche 01)	12 jours	9 200 € / an
Guingamp Paimpol Agglo	Prestation (+0,8 ETP en régie, cf fiche 01)	13 jours	8 000 € / an
Lannion-Trégor Communauté	Prestation (+0,2 ETP en régie, cf fiche 01)	49 jours	30 500 € / an
GAB	Régie	16 jours	8 125 € / an
CEDAPA	Régie	15 jours	9 375 € / an

A noter que le Syndicat mixte de Kerjaulez, signataire du contrat en tant que maître d'ouvrage, sera amené à mettre en œuvre durant cette programmation 2023-2025, un programme d'actions agricoles en lien avec la démarche captage prioritaire engagée en 2022 sur le captage du Launay. Ce programme n'est pour l'instant ni défini ni chiffré.

Programme BV / ATG / 2023 – 2025



VOLET AGRICOLE

FICHE ACTION N°VACU-03

Actions collectives agricoles
Production légumière

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDRY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle Animation Collective Individuelle
 Etude
- ❖ Investissement Travaux Fournitures

Intervenants

❖	Maître(s) d'ouvrage(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Guingamp-Paimpol Agglomération	<input checked="" type="checkbox"/> GAB d'Armor
		<input checked="" type="checkbox"/> Leff-Armor Communauté	<input type="checkbox"/> CEDAPA
		<input checked="" type="checkbox"/> Lannion-Trégor Communauté	<input type="checkbox"/> CD22
		<input type="checkbox"/> Conservatoire du Littoral	<input checked="" type="checkbox"/> Syndicat de Kerjaulez
		<input checked="" type="checkbox"/> Terre d'Essais	
❖	Financier(s) sollicité(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'Eau Loire Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Départemental des Côtes d'Armor
		<input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional de Bretagne	
❖	Opérateur(s) envisagé(s)	CRAB, GAB22, TERRE D'ESSAIS, SYNTEC.	

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

- ✓ Enjeu GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SAGE, et en particulier la disposition 2 : Poursuivre la mise en oeuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE
- ✓ Enjeu QUALITÉ DES EAUX - Dispositions 25 à 32 relatives à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole
- ✓ Enjeu GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU BOCAGE, et en particulier la disposition 53 : Mener une politique de gestion, de restauration et de réhabilitation des zones humides, et la disposition 59 : Reconstituer et restaurer le bocage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements
- ✓ Enjeu GESTION QUANTITATIVE, et en particulier la disposition 67 : Développer une politique d'économies d'eau par la profession agricole

Bilan synthétique 2020/2022

- ✓ Lors de la précédente programmation 2020-2022, un programme d'actions spécifique à la zone légumière et commun aux bassins versants du Jaudy Guindy Bizien et au Grand Trieux a été mis en oeuvre. L'animation de ce programme était confiée à la Chambre d'Agriculture (prestation) avec l'appui des coordonnateurs de bassins versants. Des réunions régulières de coordination entre ces acteurs ont été réalisées pour définir les stratégies d'intervention et suivre l'avancement du programme d'actions. Une commission professionnelle agricole a été créée en 2020 avec l'ensemble des représentants de la profession légumière (Maraîchers d'Armor, la station expérimentale AB de Terre d'Essais, les représentants CRAB), les élus et techniciens des EPCI concernés et le SAGE ATG. Un flash agricole spécifique à la zone légumière a également été élaboré sur cette programmation pour informer et sensibiliser régulièrement les agriculteurs sur les enjeux du territoire et pour promouvoir les actions du programme.

Une dynamique est présente sur ce territoire légumier en lien avec les actions bassin versant, le SAGE ATG et les acteurs agricoles. Cette dynamique qui s'est mise en place malgré un contexte sanitaire et économique compliqué doit être maintenue dans la prochaine programmation car les enjeux restant à satisfaire sur ce territoire sont nombreux (qualité de l'eau physico-chimique et bactériologique des ruisseaux côtiers et des eaux littorales, ressource quantitative, algues vertes localement...). **Ainsi l'animation et la coordination entre les acteurs autour de ce programme d'actions spécifique à la zone légumière sont des éléments clés pour atteindre les objectifs recherchés.**

Il faut également souligner le partenariat avec le GAB 22 en tant que prestataire et maître d'ouvrage du contrat Jaudy Guindy Bizien qui est intervenu ponctuellement sur ce secteur légumier où la dynamique AB est bien présente. A noter également la mise en place en lien avec l'AELB d'un dispositif expérimental de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) spécifique aux producteurs légumiers.

Descriptif de l'action



Objectifs opérationnels :

- L'objectif du programme d'actions collectives agricoles commun à l'ensemble de la zone légumière présente sur le territoire des 3 EPCI (LTC, GPA, LAC) est de voir se développer chez les producteurs légumiers des pratiques visant à répondre aux enjeux suivants :
 - Enjeu « *réduction des produits phytosanitaires* » dont suivi et mise en œuvre du dispositif expérimental "PSE Légumes"
 - Enjeu « *sol, érosion, matière organique des sols* »
 - Enjeu « *gestion de la fertilisation* »
 - Enjeu « *gestion quantitative de la ressource en eau* »



Détails de l'action :

Enjeu « *réduction des produits phytosanitaires* »

Contexte : à l'issue des 3 ans d'application du programme d'actions de bassin versant 2020-2022 sur la zone côtière, les analyses de la qualité de l'eau continuent de montrer des niveaux de résidus de pesticides relativement élevés et supérieurs aux objectifs du SAGE ATG. Il reste donc important de maintenir l'effort sur la recherche et l'application de leviers permettant de diminuer l'usage des produits phytosanitaires, notamment des herbicides.

Objectifs :

- Proposer aux producteurs légumiers des alternatives à l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse,
- Vulgariser les techniques permettant de diminuer les désherbages chimiques,
- Évaluer l'efficacité du dispositif PSE et l'essayer plus largement sur le territoire.

Propositions d'actions :

- Continuer les **démonstrations de matériel de substitution aux désherbages chimiques (bineuses notamment)** ainsi que des **démonstrations de tout matériel/pratiques de substitution de produits phytosanitaires**, en s'appuyant sur les demandes des producteurs, et sur les premiers matériels déjà acquis par eux, pour un essaimage de ces outils,
- Envisager des **démonstrations de matériels plus innovants et en rupture avec les outils déjà en cours d'acquisition** : ces démonstrations sont par expérience attractives pour les producteurs et permettent de faire bouger les lignes et d'engager la réflexion sur les alternatives aux produits phytosanitaires,
- Engager un travail de **réflexion pour la mise en place d'un PSE à fonds privés**, qui permettrait un déploiement du dispositif actuel sur tout ou partie de la zone légumière,
- Continuer le soutien à la **recherche variétale sur les choux**. La mobilisation et l'implication des producteurs dans la sélection variétale permet de retenir des espèces résistantes aux principales maladies, et d'ainsi limiter le recours à des fongicides de synthèse, la sélection variétale étant le plus gros levier d'action pour éviter l'usage des fongicides,
- Vulgariser auprès des producteurs les essais menés à la station expérimentale (AB) de Terre d'Essais,
- Faire un bilan précis **sur les molécules retrouvées dans les analyses d'eau et utilisées en production légumière**, en les comparant entre années pour mettre en évidence les évolutions et en tirer des conclusions pour orienter et cibler les actions agricoles.

(Volet spécifique à Lannion-Trégor communauté)

Suivi et accompagnement des agriculteurs dans le dispositif PSE “Légumes”

Contexte : Un dispositif “Paiement pour Services Environnementaux” (PSE) financé par l’Agence de l’eau est actuellement en cours d’expérimentation sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté pour une durée de 5 ans (2022-2026). Il vise à rémunérer les agriculteurs (18 agriculteurs engagés) qui suppriment l’emploi d’herbicides sur leurs cultures légumières et/ou mettent en place des aménagements visant à lutter contre les phénomènes d’érosion et les transferts.

Objectifs :

- Accompagner les agriculteurs dans le dispositif expérimental PSE Légumes,
- Animer et suivre l’expérimentation du dispositif.

Proposition d’actions

- Accompagnement technique au désherbage mécanique des cultures légumières et à la mise en œuvre des leviers anti érosion/transferts,
- Bilan annuel des pratiques / Calcul des indicateurs annuels.

Enjeu « sol, érosion, matière organique des sols »

Contexte : l’érosion intraparcellaire et la perte de fertilité des sols sont des problématiques majeures de la zone côtière.

Objectifs :

- Proposer et diffuser des solutions pour limiter l’érosion des parcelles et les risques de transferts,
- Sensibiliser à la perte de fertilité des sols et ses conséquences (rétention en eau, sensibilité aux ruissèlements/érosion...) et aux leviers à actionner pour la limiter et pour restaurer progressivement la fertilité des sols.

Proposition d’actions :

- Promouvoir les **nouvelles techniques de paillage sans plastique**, en potimarron notamment (culture qui se développe de plus en plus) et informer sur les itinéraires techniques pertinents pour la réussite de la conduite sans paillage plastique,
- Expérimenter sur le moyen terme la mesure de la **remontée du taux de matière organique des sols**, en suivant plusieurs années de suite, sur la même parcelle, avec une rotation choisie (en incluant par exemple des couverts) pertinemment pour restaurer le taux de matière organique. Mettre en place des indicateurs en lien avec les différents enjeux (indicateur d’érosion, suivi de la réserve utile du sol, etc), en ayant un suivi scientifique de la parcelle, avec un protocole qui pourrait être co-construit avec l’INRAE,
- **Faciliter l’accès à la matière organique**, en envisageant du compostage de déchets verts (dans le respect du cahier des charges matière organique agréé par le CERAFEL) et d’effluents d’élevage, à la limite entre les zones d’élevage et les zones de production légumière. Une action dans ce domaine permettrait de favoriser les transferts entre la zone d’élevage et la zone légumière et de limiter également l’emploi d’engrais minéraux.

Enjeu « gestion de la fertilisation azotée »

Contexte : les taux de nitrates élevés de certains ruisseaux côtiers engendrent une problématique importante sur le territoire légumier en termes de gestion de la fertilisation azotée des cultures légumières. Des actions ont été mises en œuvre lors de la précédente programmation et doivent être poursuivies dans le prochain programme d'actions agricoles 2023-2025. Dans un contexte de prix élevés des engrais de synthèse et de limitation de la fertilisation organique (du fait de la réglementation des zones conchylicoles et de la diminution des élevages en zone côtière), il reste nécessaire d'accompagner les producteurs dans leur fertilisation raisonnée.

Objectifs :

- Accompagner les producteurs à ajuster leur fertilisation aux stricts besoins des cultures,
- Soutenir la mise en place des couverts, et des semis sous couvert, qui sont des leviers pour la fertilisation et la captation hivernale de l'azote.

Proposition d'actions :

- Communiquer régulièrement sur les **associations possibles de couverts**, leurs avantages et contraintes, pour éviter la généralisation de couverts monospécifiques de légumineuses pures (qui risquent de faire des reliquat sortie hiver très élevés),
- **Vulgariser par le biais de synthèses les résultats des nombreux essais** menés par la CRAB et la station Terre d'Essais sur les couverts,
- Identifier les producteurs ayant de **bonnes pratiques sur les couverts**, pour y organiser des visites et moments d'échanges de pratiques,
- Mettre en place une **formation « économies en azote »**, sous un format journée complète, ou 2 demi-journées, spécifique à la production légumière. Intégrer cette formation, dont le contenu est déjà en cours d'élaboration, permettrait d'avoir plus de souplesse sur son format, comparé à une formation financée par le VIVEA,
- Continuer les suivis de **Nitrachecks**, qui sont des outils de pilotage bien intégrés par les producteurs pour optimiser leur fertilisation,
- Continuer **l'action Fertiprim**, c'est-à-dire la mise en place d'un réseau de parcelles réparties géographiquement, dont le suivi en azote permet de faire un conseil adapté en matière de fertilisation, en prenant en compte l'importance des apports du précédent cultural.

Enjeu « gestion quantitative de la ressource en eau »

Contexte : la question de la gestion quantitative de l'eau est un sujet majeur depuis quelques années. La disponibilité de la ressource en eau ainsi que ses usages, en termes quantitatifs, est encore mal connue sur le secteur côtier. En situation de sécheresse, lorsque les captages privés agricoles se tarissent, on observe des reports sur le réseau public AEP, ce qui vient augmenter les tensions sur les ressources. La problématique du biseau salé (intrusion d'eau de mer dans la nappe souterraine d'eau douce - phénomène irréversible) existante sur ce secteur s'ajoute à la problématique strictement quantitative.

Objectifs :

- Accompagner les producteurs dans leur gestion quantitative de l'eau,
- Proposer des solutions à l'optimisation de l'usage de l'eau.

Proposition d'actions :

- Proposer un suivi de parcelles à l'aide de sondes d'irrigation, sous la forme d'un réseau de parcelles à la manière du fertiprim. Ce réseau de parcelles permettrait de tester différentes sondes, et de collecter des données sur la réserve utile du sol en lien avec différentes pratiques culturales, et à terme de permettre d'adapter les apports en eau en fonction des besoins réels des cultures. L'achat des sondes, dont le coût peut être élevé, sera à prendre en compte.



Actions spécifiques sous maîtrise d'ouvrage de Terre d'Essais

Action/Expérimentation n°1 : Limiter le recours à l'emploi d'intrants (fertilisants et herbicides) de synthèse en cultures légumières

Contexte :

Avec plus de 189 MT de chou-fleur, 156 MT de tomate et 17 MT d'artichaut, la Bretagne est la troisième région productrice de légumes¹. Les précédentes actions réalisées dans le cadre du contrat territorial des bassins versants du Jaudy Guindy Bizen et des ruisseaux côtiers 2020-2022 ont mis en avant l'intérêt de l'utilisation des couverts végétaux en cultures légumières pour limiter l'érosion et la lixiviation de l'azote. Au-delà de leur intérêt environnemental, les couverts végétaux apportent de nombreux services agronomiques (fertilisation, couverture du sol, pollinisation) qui trouvent un écho particulier dans le contexte actuel d'augmentation des intrants agricoles. Afin de maximiser le développement des couverts végétaux et faciliter leur implantation dans des conditions climatiques favorables, les précédents travaux ont souligné l'intérêt des semis sous couvert (cultures intercalaires). La mise en œuvre de cette pratique est néanmoins limitée par de nombreux freins techniques : choix des couverts, compétition avec la culture en place, date des semis et compatibilité avec le désherbage mécanique. Les expérimentations proposées visent à identifier des itinéraires techniques en cultures légumières (artichaut, courge et échalote) facilitant la mise en place de couverts végétaux en cultures intercalaires.

Objectifs :

- Identifier des itinéraires techniques en cultures légumières (artichaut, courge, échalote) intégrant des cultures intercalaires dans le but de réduire l'emploi d'intrants de synthèse, les fuites d'azote et l'érosion.
- Evaluer l'effet des couverts végétaux sur les performances des cultures (rendement et qualité) et la qualité des sols (teneur en matière organique et azote)
- Lever des verrous techniques en production de légumes biologiques par l'introduction de couvert végétaux en culture intercalaire.
- Promouvoir auprès des producteurs des pratiques culturales limitant le recours aux intrants de synthèse.

Contenu de l'action/expérimentation :

- Mise en place d'essais pour identifier des itinéraires techniques en culture d'artichaut, de courge et d'échalotes intégrant des couverts végétaux en cultures intercalaires. Les essais porteront sur l'optimisation du désherbage mécanique (dates d'intervention et nombre de passages) et sur l'implantation des couverts (date des semis et mélanges utilisés). Des dispositifs factoriels en bloc de Ficher complets comprenant au moins 6 modalités (2 dates de semis et 3 types de couvert) et 3 répétitions seront employés. Les essais s'appuieront sur les résultats prometteurs obtenus dans le cadre des projets « Engrais verts » et « Breizh légumes eaux » ainsi que des précédents essais en cultures d'artichauts, de courges et d'échalotes. Une attention particulière sera portée en culture de courges pour identifier des pratiques permettant de s'affranchir du paillage plastique. Au-delà des données climatiques et de rendement, des analyses de sol et de biomasse aérienne des couverts permettront d'évaluer l'impact des pratiques testées sur la qualité des sols et la lixiviation de l'azote. Des analyses statistiques seront réalisées sur les données collectées pour comparer les effets des modalités testées.
- Les résultats des expérimentations seront communiqués aux professionnels de la filière (expérimentateurs, conseillers agricoles et producteurs) au cours des commissions techniques régionales, de l'assemblée générale de Terre d'Essais et des groupes de travail nationaux (GTN). Des visites d'essais de producteurs et d'étudiants seront également organisées.

¹ https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/09_FF_Legumes_2021_cle818122.pdf

Action/Expérimentation n°2 : Préservation de la ressource en eau et sécurisation des rendements des cultures légumières

Contexte : Une étude réalisée par Météo France prévoit une augmentation de 1.2 à 1.6°C des températures moyennes d'ici 2050 en Bretagne associée à des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents résultant par un assèchement de sols². Les cultures légumières sont gourmandes en eau, on estime par exemple qu'il faut en moyenne 15 litres d'eau pour produire un kilogramme de tomate. Au-delà de la quantité, c'est la disponibilité de l'eau à des moments spécifiques du cycle (semis, reprise des plants et grossissement des fruits) qui va conditionner les performances de la culture. Les changements observés et prévus dans la distribution des précipitations annuelles, avec des alternances d'épisodes pluvieux intenses et des périodes de sécheresse, nécessitent de revoir les stratégies d'irrigation pour sécuriser les rendements des cultures. L'optimisation de l'irrigation pour préserver la ressource repose sur une connaissance fine de la disponibilité en eau dans les sols pour les cultures. Le pilotage de l'irrigation par la méthode du bilan hydrique, basée sur le calcul de la RFU (réserve facilement utilisable) et de l'ETP (évapotranspiration potentielle), se heurte à la difficulté de mise en œuvre et à l'hétérogénéité des sols et des besoins en eau des cultures. De nouvelles sondes permettent de mesurer directement l'état hydrique du sol et leur utilisation est facilitée par la visualisation instantanée des données via ordinateur ou smartphone.

Une méthodologie ('Irrinov'³) basée sur l'utilisation de ce type de sonde a été développée par Arvalis pour le pilotage de l'irrigation en grande cultures (maïs, blé, pois, pomme de terre...), mais ce type d'approche manque à ce jour en cultures maraîchères.

Le présent projet vise à **évaluer l'intérêt de ce type de sonde pour le pilotage de l'irrigation en cultures maraîchères** (artichaut et courge).

Les activités proposées s'appuieront sur les expérimentations en culture de tomates sous serre réalisées dans le cadre du projet 'ClimatVeg' qui ont permis de réduire la consommation d'eau de 30%.

Objectifs :

- Évaluer l'intérêt des sondes capacitatives et tensiométriques pour le pilotage de l'irrigation en cultures de courges et d'artichauts.
 - Comparer la sensibilité des sondes capacitatives et tensiométriques
 - Comparer les mesures de l'état hydrique du sol à celles du bilan hydrique
 - Identifier les seuils de déclenchement de l'irrigation
 - Comparer le pilotage de l'irrigation sur la base du bilan hydrique et des sondes
- Promouvoir auprès des producteurs l'utilisation de capteurs pour quantifier l'état hydrique du sol et le pilotage de l'irrigation.
- Accompagner une réflexion sur l'utilisation des nouveaux outils pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau en cultures maraîchères.

Contenu de l'action/expérimentation :

- Mise en place d'expérimentations pour comparer différentes stratégies de pilotage de l'irrigation (sans irrigation, bilan hydrique et sondes) en culture d'artichaut et de courge. Les essais seront mis en place à la station d'expérimentation de Terre d'Essais (Pleumeur-Gautier). Des dispositifs factoriels en bloc de Fisher complets comprenant au moins 4 modalités (stratégies de pilotage de l'irrigation) et 3 répétitions seront employés. Des analyses statistiques seront réalisées sur les données collectées (climat, état hydrique du sol, qualité et rendements des cultures) pour comparer les effets des modalités testées.
- Les résultats des expérimentations seront communiqués aux professionnels de la filière (expérimentateurs, conseillers agricoles et producteurs) au cours des commissions techniques régionales et des groupes de travail nationaux (GTN). Des visites d'essais de producteurs et d'étudiants seront également organisées.

² <https://www.bretagne.bzh/app/uploads/Strategie-regionale-adaptation-CC.pdf>

³ <http://www.irrinov.arvalisinstitutduvegetal.fr/irrinov.asp>






Indicateurs de suivi

❖ Indicateurs :

- Évaluation quantitative et qualitative de l'engagement des exploitants dans les actions collectives et dans la mise en œuvre des leviers proposés.
- Engagements des exploitations dans les MAEC ouvertes aux légumiers.
- Suivi des résultats de la qualité de l'eau aux exutoires des fleuves côtiers.
- Volet expérimentations Terre d'Essais : Protocoles, nombre d'essais réalisés, compte rendu d'expérimentation/résultats, nombre d'agriculteurs et d'étudiants ayant participé aux visites d'essais, nombre de commissions et réunions techniques dans lesquelles les résultats ont été présentés.

Moyens dédiés annuels, coûts prévisionnels annuels par maître d'ouvrage

	Modalités d'intervention		
Leff Armor Communauté	Régie (0,8 ETP, cf fiche 01)		
Guingamp Paimpol Agglo	Prestation	35 jours	22 000 €
Lannion Trégor Communauté	Prestation	35 jours	22 000 € +12 500 € (Accompagnement PSE)
GAB	Régie	3 jours	1 875 €
Terre d'Essais	Régie	-	37 667 €

A noter que le Syndicat mixte de Kerjaulez, signataire du contrat en tant que maître d'ouvrage, sera amené à mettre en œuvre durant cette programmation 2023-2025, un programme d'actions agricoles en lien avec la démarche captage prioritaire engagée en 2022 sur le captage du Launay. Ce programme n'est pour l'instant ni défini ni chiffré.

Programme BV / ATG / 2023 – 2025



VOLET AGRICOLE

FICHE ACTION N°VA-04

Actions individuelles agricoles

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDREY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle Animation Collective
 Etude Individuelle
- ❖ Investissement Travaux
 Fournitures

Intervenants

❖	Maître(s) d'ouvrage(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Guingamp-Paimpol Agglomération <input checked="" type="checkbox"/> Leff-Armor Communauté <input checked="" type="checkbox"/> Lannion-Trégor Communauté <input type="checkbox"/> Conservatoire du Littoral <input type="checkbox"/> Terre d'Essais	<input checked="" type="checkbox"/> GAB d'Armor <input checked="" type="checkbox"/> CEDAPA <input type="checkbox"/> CD22 <input checked="" type="checkbox"/> Syndicat de Kerjaulez
❖	Financeur(s) sollicité(s)	<input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'Eau Loire Bretagne <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional de Bretagne	<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Départemental des Côtes d'Armor
❖	Opérateur(s) envisagé(s)	Régie, CRAB, GAB22, CEDAPA	

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

- ✓ Enjeu GOUVERNANCE ET ORGANISATION DE LA MISE EN OEUVRE DU SAGE, et en particulier la disposition 2 : Poursuivre la mise en œuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE
- ✓ Enjeu QUALITÉ DES EAUX - Dispositions 25 à 32 relatives à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole
- ✓ Enjeu GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DU BOCAGE, et en particulier la disposition 53 : Mener une politique de gestion, de restauration et de réhabilitation des zones humides, et la disposition 59 : Reconstituer et restaurer le bocage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements
- ✓ Enjeu GESTION QUANTITATIVE, et en particulier la disposition 67 : Développer une politique d'économies d'eau par la profession agricole

Bilan synthétique 2020/2022

- ✓ Lors de la précédente programmation, il était prévu en concertation avec les acteurs agricoles de mettre en œuvre des **diagnostics individuels quantitatifs** réalisés par un bureau d'étude spécialisé chez les irrigants (sous abri et plein champs) de la zone légumière commune aux 3 EPCI (LTC, GPA et LAC). L'objectif étant d'optimiser la gestion et l'exploitation de la ressource en eau et de lutter contre l'avancement du biseau salé. Malgré l'importance de la problématique autour de la ressource quantitative et du biseau salé, la mise en œuvre des diagnostics quantitatifs auprès des serristes et irrigants de plein champs n'a pas abouti. Pourtant un travail en amont avait été mené avec les acteurs agricoles (CPA, CRAB, Maraîchers d'Armor), le SAGE ATG, GPA, LAC et LTC afin de valider le projet et établir collectivement le cahier des charges autour de la réalisation de ces diagnostics. Ensuite, il a été demandé (avant de lancer officiellement la consultation des entreprises) à la profession agricole de fournir une liste de 10/12 agriculteurs intéressés (64 potentiels) afin de mutualiser les coûts et de s'assurer que l'action mise en œuvre puisse avoir un minimum d'effet sur la gestion et la préservation de la ressource en eau du secteur. Finalement, seulement 2 agriculteurs se sont manifestés pour réaliser un diagnostic. Il a donc été acté en CPA du 31/01/2022 que cette action était abandonnée du fait d'un nombre insuffisant d'engagement des exploitants dans la démarche pourtant validée et co-construite en amont avec la profession. Il a également été rappelé lors de ce CPA que l'enjeu « gestion quantitative » restait un enjeu essentiel pour le territoire et que les EPCI qui pilotent les contrats de BV restaient pleinement disponibles pour travailler sur des propositions d'actions. Les principales raisons invoquées par la profession face à la non réalisation de cette action :
 - Virus tomates / bunkérisation des serres (exploitations bretonnes concernées en 2021)
 - Contexte sanitaire (Covid)
 - Inquiétude sur le devenir des données collectées (volumes prélevés...)
 - Nombreuses créations de bassins de récupération des eaux de pluie qui engendrent une moindre inquiétude sur la gestion et la disponibilité de la ressource souterraine en eau ainsi que sur la problématique du biseau salé.

- ✓ Lors de la précédente programmation, il était également prévu en concertation avec les acteurs agricoles de mettre en œuvre **des diagnostics « amélioration/changement de pratiques » pour lutter contre les pollutions diffuses et ponctuelles** avec un focus sur les pollutions d'origine bactériologique. Cette démarche s'inscrit en lien avec les études portées par LTC et GPA concernant l'élaboration des profils de vulnérabilité conchylicole sur l'estuaire du Jaudy et du Trieux et sur la baie de Paimpol. Après une phase de concertation avec la CRAB (prestataire) pour définir la démarche et le contenu des diagnostics, le lancement de cette action a débuté en septembre 2020 par une porte ouverte sur une exploitation laitière en bordure de l'estuaire du Jaudy. Suite à cette journée, des premiers contacts ont été pris sur les zonages définis par les 3 EPCI mais le contexte sanitaire a limité les possibilités d'intervention chez les exploitants. Au final, 42 diagnostics ont tout de même été réalisés entre octobre 2020 et décembre 2022 dont 8 sur LTC, 24 sur GPA et 11 sur LAC. Un certain nombre de refus (14) ont été exprimés lors de prises de rendez-vous. Au-delà du contexte sanitaire lié au Covid, les techniciens de la CRAB en charge des diagnostics font remonter que ce type de démarches individuelles est perçue comme « intrusif » par les exploitants qui ne s'approprient pas toujours les enjeux et qui ressentent une pression déjà forte par rapport aux problématiques environnementales dans un contexte économique défavorable.
- ✓ De plus, la mise en place du PSE "Légumes" sur le bassin versant du Lizildry, sous maîtrise d'ouvrage LTC, a nécessité la réalisation de 13 DPR2 ce qui a permis de définir les aménagements à réaliser par les exploitants pour limiter les risques de transfert et d'érosion.
- ✓ Enfin, le GAB et le CEDAPA, en tant que maître d'ouvrage du contrat Jaudy Guindy Bizien, ont réalisé quelques diagnostics individuels "changement/évolution de système".

Descriptif de l'action



Objectifs opérationnels :

❖ Objectifs communs :

- Le premier objectif du programme d'actions individuelles agricole est similaire aux objectifs du programme d'actions collectives. Il s'agit de promouvoir l'émergence de systèmes agricoles économiquement viables, résilients face aux variabilités de l'environnement (changement climatique, coûts des intrants, prix des matières premières agricoles etc.), efficaces et productifs, durables d'un point de vue environnemental et qui assurent de bonnes conditions de vie et de temps de travail pour les agriculteurs.

L'émergence de tels systèmes permettra intrinsèquement d'atteindre la multitude d'objectifs visés dans le cadre du contrat de bassin versant à savoir :

- Supprimer le recours à l'emploi de produits phytosanitaires
 - Maîtriser et optimiser la fertilisation
 - Limiter l'érosion des sols et les phénomènes de transferts
 - Favoriser la biodiversité
 - Favoriser la gestion raisonnée de la ressource en eau
 - Préserver les milieux naturels
 - Favoriser le piégeage du carbone
- Le deuxième objectif du programme d'actions individuelles est d'identifier, par la mise en place de diagnostics spécifiques, **les risques de transferts et les sources de contamination bactériologiques au niveau de la gestion des effluents d'élevage (sièges d'exploitation et parcellaire)**. La finalité de ces diagnostics vise à élaborer et à proposer un programme d'actions à l'échelle de l'exploitation pour résorber les sources potentielles de contamination. Cette démarche initiée lors de la première phase du contrat 2020-2022 sera poursuivie sur des zonages prioritaires définis dans les études de profils de vulnérabilité conchylicole en cours de finalisation sur les estuaires du Jaudy, du Trieux et la baie de Paimpol.



Détails de l'action :

❖ Détails de l'action :

- Le programme d'actions individuelle sera mis en œuvre par les différents maîtres d'ouvrage sur les secteurs prioritaires (PPC, AAC, masses d'eau dégradées) et s'articule autour de 3 axes principaux :
 - Le **premier axe** concerne les diagnostics individuels qui seront à réaliser sur les territoires des opérateurs PAEC de LTC, GPA et LAC auprès des exploitants qui contractualiseront une MAEC dans le cadre du PAEC Argoat Trégor Goëlo (ATG). Pour les diagnostics qui concernent les mesures "système", il est envisagé d'avoir recours à des prestataires (en régie pour LAC) et d'intégrer les coûts au volet agricole du contrat de bassin versant. A noter qu'au regard du nombre important de diagnostics envisagés (plus de 150 diagnostics prévus dans le PAEC en 2023), il est convenu de mettre en place une démarche de diagnostics semi-collectifs.
 - Concernant les diagnostics en lien avec les mesures localisées, il est prévu de les réaliser en interne avec d'autres sources de financements que celles du volet agricole du contrat à savoir le dispositif Breizh Bocage pour les mesures linéaires et les CTMA pour les mesures concernant les zones humides/biodiversité.
 - Le **deuxième axe** concerne la réalisation de diagnostics changement/évolution de système qui seront réalisés dans le cadre des dynamiques locales en lien avec :
 - la stratégie d'actions collectives présentée dans la fiche action VA 02 qui vise à promouvoir l'émergence de systèmes agricoles durables,
 - la dynamique animée et mise en œuvre par le CEDAPA depuis de nombreuses années sur le territoire (évolution vers des systèmes 100% herbagers et autonome),
 - la dynamique animée et mise en œuvre par le GAB 22 depuis de nombreuses années sur le territoire (évolution vers des systèmes en AB).
 - Le **troisième axe** concerne la réalisation de diagnostics en lien avec les études de profils de vulnérabilité conchylicoles (PVC) en cours sur les estuaires du Jaudy, du Trieux et la baie de Paimpol. Il s'agit de diagnostiquer individuellement des exploitations volontaires ciblées sur les secteurs à risques prioritaires dans les études PVC, afin d'identifier les sources de contaminations potentielles ou avérées et de travailler sur les améliorations à apporter. L'objectif final est de définir un plan d'actions adapté et co-construit avec l'agriculteur et de l'accompagner dans sa mise en œuvre. Dans ce cadre, il est également envisageable de mettre en place des diagnostics de parcelles à risque (DPR2) si nécessaire.
- L'ensemble des diagnostics réalisés pourront faire l'objet au cas par cas d'un accompagnement destiné à suivre et conseiller l'exploitant dans la mise en œuvre des orientations et des leviers issus du diagnostic (évolution/changement de système, réalisation d'aménagements et/ou travaux...)



Modes opératoires

❖ Modes opératoires :

- ❖ Diagnostics individuels (technico-agronomique, économique, organisationnel...) à l'échelle des exploitations volontaires sur les secteurs à enjeu,
- ❖ Co-construction, échanges et validation du contenu et de la démarche par les structures porteuses,
- ❖ Programme d'actions à l'échelle de l'exploitation et suivi si nécessaire dans le cadre d'un accompagnement.






Indicateurs de suivi

❖ Indicateurs communs :

- Nombre de diagnostics et d'accompagnements réalisés,
- Synthèse et localisation des diagnostics réalisés,
- Nombre d'agriculteurs ayant fait évoluer leurs pratiques,
- Typologie des leviers mis en œuvre,
- Identification des facteurs de réussite/échec,
- Rapport d'activité annuel.

Moyens annuels dédiés, coûts annuels prévisionnels

	Modalités d'intervention		
Leff Armor Communauté	Régie/prestation	10 jours	5 800 € / an
Guingamp Paimpol Agglo	Prestation	70 jours	43 550 € / an
Lannion Trégor Communauté	Prestation	61 jours	38 125 € / an
GAB	Régie	40 jours	25 000 € / an
CEDAPA	Régie	12 jours	7 500 € / an

A noter que le Syndicat mixte de Kerjaulez, signataire du contrat en tant que maître d'ouvrage, sera amené à mettre en œuvre durant cette programmation 2023-2025, un programme d'actions agricoles en lien avec la démarche captage prioritaire engagée en 2022 sur le captage du Launay. Ce programme n'est pour l'instant ni défini ni chiffré.

Programme BV / ATG / 2023 - 2025



FICHE ACTION N°MACU-01

VOLET MILIEUX AQUATIQUES

ANIMATION milieux aquatiques

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle
 - Animation Collective
 - Etude Individuelle
- ❖ Investissement
 - Travaux
 - Fournitures

Intervenants

- ❖ Maître(s) d'ouvrage(s)
 - Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Leff Armor Communauté
 - Lannion-Trégor Communauté
 - Conservatoire du Littoral
 - Syndicat de Kerjaulez
 - GAB 22
 - CEDAPA
 - CD22
 - Terre d'Essais

- ❖ Financeur(s) sollicité(s)
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Conseil régional de Bretagne
 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor

- ❖ Opérateur(s) envisagé(s)
 - Régie

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu « Gestion des milieux aquatiques et du bocage » :

- ❖ Disposition 44 : restaurer la morphologie des cours d'eau
- ❖ Disposition 47 : Identifier le taux d'étagement et de fractionnement des cours d'eau
- ❖ Disposition 48 : Améliorer la continuité écologique
- ❖ Disposition 49 : sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de plans d'eau

Bilan synthétique 2020/2022

I. Contrat de bassin Grand Trieux :

La restauration de la continuité écologique est un enjeu prioritaire en termes de milieux aquatiques sur les cours classés au titre de la liste 2 de l'article L214-17 du code de l'environnement. Pour ce faire, les EPCI, dans le cadre de la disposition 48 du SAGE ATG, "Améliorer la continuité écologique", ont mis en place un dispositif d'accompagnement des propriétaires d'ouvrages. Il s'agit de les aider à construire leur projet de mise en conformité. Le temps d'animation nécessaire à ces accompagnements est intégré au programme de bassin versant. Les travaux sont, en revanche, pris au cas par cas et des dossiers de financements spécifiques sont montés. Ainsi de nombreux propriétaires d'ouvrages ont été sensibilisés et se sont vu proposer une assistance à maîtrise d'ouvrage sur des travaux liés à la continuité écologique sur leurs ouvrages.

Il faut noter que la loi climat résilience (22/08/2021) ainsi que la loi du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables [...] modifient le code de l'environnement et les articles L214-17 ainsi que L214-18-1 du code de l'environnement. En conséquence, l'exemption de construction de dispositif de franchissement piscicole pour les propriétaires de moulins produisant de l'hydroélectricité a remis en question l'aménagement d'un moulin sur le Trieux (Moulin Kerhalec). Le projet établi par Guingamp-Paimpol Agglomération, et validé par les services de l'Etat n'a donc pas pu aboutir. Ainsi, ces évolutions réglementaires n'ont pas permis d'atteindre l'objectif de diminution du taux d'étagement du SAGE ATG, les moulins constituant la quasi-totalité des hauteurs de chute induisant le taux d'étagement. De plus, la déconstruction de plusieurs moulins a été remise en cause par ces évolutions et a vu son financement refusé. A cela, il faut ajouter qu'un nombre important de propriétaires refuse tout projet sur leurs ouvrages.

Un suivi de travaux, des milieux et des actions a également été mis en place au sein des EPCI. Il est également possible que ces derniers portent assistance à des communes souhaitant la réalisation d'un projet, d'une étude par exemple.

II. Contrat de bassin Jaudy Guindy Bizien

L'animation 2020/2022 du contrat de bassin du Jaudy Guindy Bizien a été instable au cours des 3 années. Outre les périodes de confinement liées au COVID qui ont ralenti la mise en œuvre des actions, les deux techniciennes ont pris des congés maternités. Les actions ont été réparties sur d'autres techniciens du service environnement de Lannion-Trégor Communauté pendant les absences. L'embauche en mission temporaire de Mélanie Daoudal a permis de poursuivre les missions confiées aux bureaux d'études CE3E et BIOTEC sur les ouvrages de Pont Scoul (Guindy) et Vigodès (Bizien)

Des travaux de continuité et de restauration morphologique ont été réalisés sur la partie côtière et le cours principal du Guindy. (8 ouvrages, 1 remise en talweg, 2 passerelles) Des campagnes d'enlèvement d'arbres à risques ont été menées sur la rivière du Jaudy.

Deux grands projets ont été lancés sur les ouvrages de Pont Scoul sur le Guindy et de Vigodès sur le Bizien avec l'appui de 2 bureaux d'études, CE3E et BIOTEC. D'autres projets sur les rivières du Cruguilh et Kerguigniou ont été lancé mais des investigations complémentaires sont en cours suite à la découverte de nombreux réseaux et une absence de propriétaire sur un site.

Le volet étude/ acquisition de connaissance a permis de suivre les populations d'anguilles sur 3 cours d'eau côtiers, de réaliser 8 IPR (5 stations sur le Guindy et 3 sur le Bizien). Une étude ICE a été menée également sur 16 ouvrages par le bureau d'étude ARTELIA en mai 2022. Les résultats de ce diagnostic ont permis la hiérarchisation et priorisation d'action pour le contrat 2023/2025.

Dans le cadre du volet communication / sensibilisation, de nombreuses actions ont été menées. Des sorties pour autour de la journée mondiale des zones humides, fréquence grenouille sont organisées en hivers/printemps. En 2022 il a été lancé un projet vidéo sur les projets de Pont Scoul et Vigodès.

En parallèle, il nous paraît important de former les agents des communes aux thématiques / problématiques sur les milieux aquatiques à travers des formations co-organisées par le CNFPT. La dernière session abordait le calage de buses en cours d'eau.

Descriptif de l'action



Objectifs opérationnels :

❖ Objectifs communs :

- Répondre aux objectifs fixés dans le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo
- Répondre aux objectifs du PLAGEPOMI
- Contribuer à la diminution du taux d'étagement des cours d'eau
- Accompagner les propriétaires volontaires dans leurs projets de restauration de la continuité écologique
- Expertiser les ouvrages via le protocole ICE (Information sur la Continuité Ecologique) et proposer des solutions techniques réalisables
- Conseiller les propriétaires et assister dans la maîtrise d'ouvrage :
 - Elaboration des cahiers des charges (maîtrise d'œuvre et travaux)
 - Aide à la consultation et au choix des entreprises
 - Interlocuteur entre les services de l'Etat, bureaux d'études, usagers et financeurs
 - Elaboration des dossiers de demande de subvention et dossiers règlementaires
 - Suivi des travaux
- Sensibiliser à la bonne gestion et à l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Restauration de la continuité écologique
- Restauration, conservation et gestion de la ripisylve
- Restauration hydromorphologiques des cours d'eau
- Restauration des zones humides reconnexion avec la remise en état initial des cours d'eau
- Assister les communes sur les milieux aquatiques
- Participation aux groupes techniques du SAGE ATG.



Détails de l'action :

❖ Détails de l'action en commun:

- Participation au Comité de suivi des actions en faveur de la continuité écologique du SAGE ATG
- Participation au réseau de techniciens ATBVB (forum, journée techniques etc...)
- Rédaction du bilan des actions

❖ Détails de l'action spécifiques à Leff Armor Communauté

Animation sur les milieux aquatiques (0,7 ETP) :

- Des travaux de restauration morphologique sont également prévus, notamment sur le bassin versant du Corzic. Le technicien doit également prendre contact avec les propriétaires des parcelles attenantes afin de pouvoir programmer les différents travaux à réaliser.
- Actions sur la restauration des zones humides en lien avec la remise du cours d'eau dans son lit initial :
 - Projet de réhabilitation de la vallée de Kerouël (commune de Lanvollon)
 - Action de remise en état environnementale des dispositifs de lagune d'assainissement obsolète, sous maîtrise d'ouvrage de la collectivité
 - D'autres projets pourraient émerger issus de l'exemplarité de la réalisation de ces projets/travaux.
- Sur les cours principaux (liste 2 DCE et ZAP anguilles), les actions principales sont axées sur la grande continuité, avec une hiérarchisation suivant les priorités établis par le SAGE ATG et les résultats du diagnostic cours d'eau du bassin versant du Corzic :
 - 4 ouvrages prioritaires grande continuité sur le Leff et le Trieux
 - 2 ouvrages ciblés sur le bassins versants du Corzic
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage sur l'ouvrage et l'étang de Châtelaudren (liste 2 DCE),
 - Un projet à mener conjointement avec la mairie de Plouha et le Conservatoire du littoral, sur le volet grande continuité à l'exutoire final du bassin du Corzic, ainsi qu'une remise en état du cours d'eau dans son lit d'origine en amont immédiat, en complémentarité avec un projet d'aménagement global du site du hameau du Palus

❖ Détails de l'action spécifiques à Guingamp-Paimpol Agglomération :

● **Animation sur les milieux aquatiques (0,9 ETP) :**

- Poursuite de l'animation du plan continuité écologique de l'agglomération
- Des travaux de restauration morphologique sont également prévus, notamment sur le Correc, suite au diagnostic réalisé durant l'année 2022.
- Le technicien doit également prendre contact avec les propriétaires des parcelles attenantes afin de pouvoir programmer les différents travaux à réaliser.

❖ Détails de l'action spécifiques à Lannion-Trégor Communauté :

● **Animation sur les milieux aquatiques (1,8 ETP dont 1,3 ETP financés dans le cadre du contrat)**





- Deux techniciens milieux aquatiques sont en charge de la mise en œuvre des actions milieux aquatiques du contrat territorial.
- La répartition des actions se fait par territoire aux enjeux différents.
- Sur les secteurs côtiers les actions se concentrent sur la mise en œuvre de travaux en lien avec l'anguille (ZAP anguille), la morphologie des cours d'eau et marais arrière littoraux.
- Sur les cours principaux, les actions principales sont axées sur la grande continuité et la restauration morphologique. En secondaire, des actions sur les arbres à risques des cours principaux sont réalisées également.
- Pour se faire, les techniciens établissent les programmes d'actions, réalisent des états initiaux, des cahiers des charges pour retenir des entreprises ou des études complémentaires, rencontrent les propriétaires, assurent les suivis de travaux, la mise en place d'indicateurs de suivis, la rédaction des bilans.
- Ils mettent en œuvre des animations grands publics ou pour les scolaires afin de sensibiliser le plus grand nombre aux thématiques et aux enjeux des milieux aquatiques.



❖ Indicateurs communs :

- Nombre de propriétaires rencontrés
- Nombre d'études réalisées
- Nombre de réunions
- Nombre de travaux réalisés
- Suivi du taux d'étagement et du linéaire de cours d'eau influencés
- Bilan annuel
- Temps passé par agent
- Coût salariaux et frais de fonctionnement

Moyens dédiés, coûts prévisionnels annuels (les moyens engagés peuvent différer des moyens financés)

			
Leff Armor Communauté	0,7 ETP	147 jours	35 228 €
Guingamp-Paimpol Agglomération	0.9 ETP	189 jours	47 700 €
Lannion-Trégor Communauté	1,8 ETP (dont 1,3 ETP financés dans le contrat)	378 jours	90 720 € (1,3 ETP = 71 567 €)

Programme BV / ATG / 2023 – 2025



FICHE ACTION N°MACU-02

VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Diagnostics et études milieux aquatiques

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle Animation Collective Etude Individuelle
- ❖ Investissement Travaux Fournitures

Intervenants

- ❖ Maître(s) d'ouvrage(s)
 - Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Leff Armor Communauté
 - Lannion-Trégor Communauté
 - Conservatoire du Littoral
 - Syndicat de Kerjaulez
 - GAB 22
 - CEDAPA
 - CD22
 - Terre d'Essais

- ❖ Financeur(s) sollicité(s)
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Conseil régional de Bretagne
 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor

- ❖ Opérateur(s) envisagé(s)
 - Régie

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu « Gestion des milieux aquatiques et du bocage »

En particulier la disposition 44 : restaurer la morphologie des cours d'eau, la disposition 48 : Améliorer la continuité écologique, la disposition 49 : sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de plans d'eau, la disposition 55 : entretenir, restaurer et préserver les fonctionnalités des têtes de bassin versant

Enjeu « Gestion du risque inondation et submersion marine »

En particulier la disposition 71 : identifier et caractériser les zones d'expansion des crues, la disposition 72 : restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues

Bilan synthétique 2020/2022

I. Programme de bassin Grand Trieux :

L'objectif des diagnostics est notamment de caractériser le niveau d'altération des ruisseaux de têtes de bassin versant et d'identifier les causes de dégradation. Pour ce faire, l'ensemble du réseau hydrographique doit être parcouru pour recueillir les données nécessaires.

Les têtes de bassin versant sont traitées à part des cours principaux. L'ensemble des données est ensuite saisi et traité sous SIG (Qgis). Un croisement d'informations (bocage, agriculture...) est réalisé. L'analyse SIG conduit à identifier des parcelles riveraines aux cours d'eau pouvant présenter un risque de transfert (phyto, nutriments, MES...). L'interprétation des données collectées permet de caractériser l'artificialisation des cours d'eau, de juger de la pertinence des interventions et de dégager des objectifs par secteurs.

Les premiers diagnostics étaient programmés à partir de l'année 2021. Ces diagnostics étaient prévus sur les bassins versant du Correc, du Bouillenou et du Corzic. Guingamp-Paimpol Agglomération assure les diagnostics des deux premiers en régie, tandis que Leff Armor Communauté s'occupe du dernier.

Concernant le Correc et le Bouillenou, ce travail a nécessité davantage de temps que prévu, notamment pour prendre en compte les incidences du parcellaire et du fait de la situation sanitaire qui n'a pas permis d'engager la phase de terrain suffisamment tôt. Ainsi, l'étude complète n'a pu être réalisée que sur le Correc (cf bilan 2021 du programme de Bassin Versant du Grand Trieux). Cette dernière a permis de programmer des travaux qui seront réalisés dans le cadre du présent contrat avec un montant estimé à 328 700 € à répartir sur les 3 ans du contrat de bassin.

Concernant le Bouillenou, la phase de terrain s'achève à la fin de l'année 2022, avec la rédaction d'un rapport et une présentation à réaliser en début d'année 2023. Pour rappel, ce cours d'eau se situe sur le territoire de Lannion-Trégor communauté qui avait conventionné avec Guingamp-Paimpol Agglomération pour la réalisation du diagnostic par cette dernière entité. Ainsi, il reviendra à Lannion-Trégor communauté de réaliser les travaux nécessaires sur ce cours d'eau.

Un appel d'offres a été lancé en septembre 2021 par Leff Armor communauté pour le Corzic mais s'est révélé infructueux deux fois. Après la relance de la consultation à la fin de l'année 2021, un bureau d'étude a finalement été retenu début 2022, pour un lancement d'étude au 4 avril 2022 et des perspectives de résultats en fin d'année.

II. Programme de bassin Jaudy Guindy Bizien :

La période 2020/2022 a été ponctuée de plusieurs études avec pour objectif l'acquisition de connaissance sur les milieux aquatiques, l'évaluation et suivis de travaux mais également de support à la construction de la programmation 2023-2025.

En 2020, Rémi Letondot, stagiaire master 2 au sein de LTC, a réalisé un diagnostic hydromorphologique du Jaudy afin d'évaluer l'évolution des processus érosifs décrits dans les études antérieures. Le second objectif couplé était d'étudier l'impact des ouvrages transversaux vis-à-vis de l'hydromorphie. Ce rapport souligne une rivière plus incisée que la moyenne

En 2021, l'année a été consacrée à la partie administrative de lancement d'études ICE (Information sur la continuité écologique), Indice Poisson Rivière IPR, indice abondance anguille, en terme de dimensionnement des études, rédaction de cahier des charges, lancement de marché, prise de contact avec les propriétaires.

Un volet 'suivi minimal de travaux' selon le guide de l'OFB a été mis en place sur le Bizien au niveau du projet de Vigodès à travers la définition de stations de référence, de récolte de données morphologiques, et positionnement de sondes de température.

En 2022, le diagnostic ICE a été réalisé sur 17 ouvrages sur le Guindy, Jaudy et Bizien par le bureau d'étude Artelia, les résultats et le contact pris auprès des propriétaires a participé à la construction de la programmation 2023/2025. Le bureau d'étude Fish pass a quant à lui réalisé 8 pêches électriques en suivis IPR et 4 sites indice abondance anguille. Le but est d'approfondir les connaissances sur le Guindy, le Bizien et les ruisseaux côtiers. Ces pêches serviront également d'état des lieux avant travaux sur les ouvrages de Pont ar Scoul sur le Guindy, de la RD 74, du Bizien et des travaux sur le Cruguil et Kerguignou.



Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels :

❖ Objectifs communs :

- Qualification de l'état des ruisseaux, cours d'eau,
- Identification des points noirs et altérations hydromorphologiques affectant les ruisseaux et leur fonctionnement,
- Proposition de travaux correctifs et études AVP.
- Etudes de restauration, conservation et gestion de la ripisylve
- Etudes de restauration hydromorphologiques des cours d'eau
- Etudes de restauration des zones humides reconnexion avec la remise en état initial des cours d'eau



Détails de l'action :

❖ Détails de l'action communs :

- L'objectif est de caractériser le niveau d'altération des ruisseaux et d'identifier les causes de dégradation. Pour se faire, l'ensemble du réseau hydrographique doit être parcouru pour recueillir les données nécessaires. Ces données seront ensuite saisies et traitées sous SIG. Un croisement d'informations (bocage, agriculture...) sera notamment réalisé.
- Leur interprétation permettra de caractériser l'artificialisation des ruisseaux et de juger de la pertinence des interventions.
- Les diagnostics devront aboutir à la proposition d'un programme de travaux destiné à corriger les dégradations constatées.

❖ Détails de l'action spécifiques à Leff Armor Communauté

- Etudes spécifiques sur le BV du Corzic : hydromorphologie / continuité écologique / aménagement érosion-ruissellement
- Etudes grande continuité sur les ouvrages prioritaires liste 2 (4 ouvrages minimum)
- Etudes de réhabilitation de la vallée du Kerouël (Lanvollon) : restaurations ZH et cours d'eau
- Etudes de réhabilitation des dispositifs d'assainissements collectifs obsolètes de type lagunages : remise en état du cours d'eau et connexion avec la réhabilitation de zone humide
- Etudes pouvant émerger dans le cadre de l'avancement du contrat territorial

❖ Détails de l'action spécifiques à Guingamp-Paimpol Agglomération :

- En parallèle des travaux à réaliser sur le bassin versant du Correc, un nouveau diagnostic doit être réalisé sur les têtes de bassin versant du Quinic. En effet, celles-ci n'ont pas été prospectées durant le premier diagnostic, qui s'est concentré sur le cours principal et affluents. Un lien avec les parcelles dites à risque sera à réaliser.
- La collectivité se réserve la possibilité de réaliser de nouvelles études en fonction des opportunités, notamment concernant des travaux sur la continuité écologique, l'hydromorphologie des cours d'eau ou encore la restauration de zones humides.

❖ Détails de l'action spécifiques à Lannion-Trégor Communauté :

- Une des orientations du volet milieux aquatiques du contrat est d'aborder la réflexion sur la restauration des marais arrière littoraux afin d'atteindre l'objectif de bon état des masses d'eau. Cette étude sera couplée à la réflexion sur la restauration des zones humides dégradées du territoire de Lannion-Trégor Communauté.
- Les suivis espèces seront renouvelés afin d'approfondir les connaissances mais également d'établir des états des lieux pré et post travaux, notamment vis-à-vis de l'anguille au sein de la ZAP anguille.
- Études préalables avant travaux sur les ouvrages identifiés dans la programmation travaux 2023-2025.
- Une partie des ouvrages des rivières du Jaudy, du Guindy et du Bizien reste à diagnostiquer suivant la méthode ICE afin de finir l'évaluation 2022/2023 de la continuité écologique sur ces rivières. Cette mission sera assurée en interne avec l'appui d'un stagiaire. L'état des passes à poisson du Jaudy aval sera analysé dans ce même cadre.

❖ Détails de l'action spécifiques au Conservatoire du Littoral :

- L'étude devra retenir un scénario de gestion des plans d'eau et des milieux à l'interface avec la mer. En fonction des objectifs (écologiques, lutte contre les inondations, lutte contre les incendies) et des échanges avec le comité de pilotage, il détaillera précisément les opérations à mettre en œuvre et les éventuels impacts. Il est attendu un maximum de détails permettant de construire un plan de gestion hydraulique et un échéancier de mise en œuvre des travaux.
- Gestion optimale des niveaux d'eau et des sédiments pour les étangs :
 - La gestion hydraulique du site est difficile (ouvrages non fonctionnels, vandalisme, ouvrages disparus), et les ouvrages actuels ne permettent pas de répondre aux objectifs de gestion (maintien de la roselière, réduction du risque d'inondation, maintien des étangs de Beauport et du Danet et réduction du phénomène d'atterrissement). L'étude devra modéliser un scénario

répondant aux objectifs de gestion. Cela devra aboutir à la conception et au dimensionnement d'ouvrages de régulation ainsi qu'à un protocole de gestion de ces ouvrages.

- Optimiser la continuité écologique de l'étang de Cosquellou :
 - Les étangs du site forment un obstacle majeur à la circulation des poissons et induisent un réchauffement de la lame d'eau préjudiciable à la qualité des cours d'eau. Or, l'étang de Cosquellou ne fait, ni partie des éléments historiques du site, ni l'objet d'un attachement social particulier. Enfin, il est amené à s'atterrir naturellement. Le plan de gestion du site, validé en 2021, a opté pour son effacement. L'étude devra préciser ce scénario, à l'appui de relevés topographiques, relevés bathymétriques, une analyse des sédiments ; Un inventaire piscicole a été réalisé en 2021 et sera mis à disposition. Par ailleurs l'étude devra préciser les modalités de la vidange du plan d'eau, de la réalisation des travaux, et le suivi post travaux.
- Devenir de la roselière :
 - La roselière s'atterrit et est peu à peu envahie de ligneux (saules). Dans les cadre des réflexions menées lors de l'élaboration du plan de gestion, les enjeux ont plaidé pour un maintien de ce milieu via notamment la gestion des niveaux d'eau. Le scénario de gestion devra intégrer la préservation de la roselière en limitant ou en supprimant son atterrissement via le cours d'eau et l'étang du Danet.







Indicateurs de suivi

❖ Indicateurs communs :

- Méthodologie de diagnostic
- Résultats des études
- Temps passé par agent
- Coût salariaux et frais de fonctionnement + factures prestations

Moyens annuels dédiés, coûts prévisionnels annuels

			
Guingamp-Paimpol Agglomération	0.1	21 jours	5 300 € (2023)
Lannion-Trégor communauté	Prestations		29 667 € / an
Leff Armor Communauté	Prestations		45 000 € / an
Conservatoire du Littoral			50 000 €

Programme BV / ATG / 2023 – 2025



FICHE ACTION N°MACU-03

VOLET MILIEUX AQUATIQUES

Mise en œuvre des programmations
d'actions visant la restauration de la
fonctionnalité des milieux aquatiques

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- | | | |
|-----------------------------|---|---------------------------------------|
| ❖ Prestation intellectuelle | <input checked="" type="checkbox"/> Animation | <input type="checkbox"/> Collective |
| | <input type="checkbox"/> Etude | <input type="checkbox"/> Individuelle |
| ❖ Investissement | <input checked="" type="checkbox"/> Travaux | |
| | <input type="checkbox"/> Fournitures | |

Intervenants

- ❖ Maître(s) d'ouvrage(s)
 - Guingamp-Paimpol Agglomération
 - Leff Armor Communauté
 - Lannion-Trégor Communauté
 - Conservatoire du Littoral
 - GAB 22
 - CEDAPA
 - CD22
 - Terre d'Essais
- ❖ Financeur(s) sollicité(s)
 - Agence de l'Eau Loire Bretagne
 - Conseil régional de Bretagne
 - Conseil Départemental des Côtes d'Armor
- ❖ Opérateur(s) envisagé(s)
 - Prestataires

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu « Gestion des milieux aquatiques et du bocage »

En particulier la disposition 44 : restaurer la morphologie des cours d'eau, la disposition 48 : Améliorer la continuité écologique, la disposition 49 : sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de plans d'eau, la disposition 55 : entretenir, restaurer et préserver les fonctionnalités des têtes de bassin versant

Enjeu « Gestion du risque inondation et submersion marine »

En particulier la disposition 71 : identifier et caractériser les zones d'expansion des crues, la disposition 72 : restaurer les fonctionnalités des zones d'expansion des crues

Bilan synthétique 2020/2022

I. Guingamp-Paimpol Agglomération :

Les premiers travaux ont été réalisés sur les ruisseaux du bassin versant du Quinic en 2021. L'année 2020 avait ainsi servi à préparer la programmation des travaux prévus, avec des visites des sites et prises de côtes, reprise et rédaction des fiches descriptives de travaux, la rédaction du cahier des charges et des documents relatifs à la consultation des entreprises et l'identification et la prise de contact des propriétaires concernés afin de recueillir leur autorisation. Des travaux étaient encore prévus pour l'année 2022 mais ont dû être reporté en raison de la sécheresse.

II. Lannion-Trégor Communauté :

Les trois années de programmation ont permis la réalisation de travaux sur la rivière du Guindy et du Kerduel/ Cruguilh sur les côtiers. 8 ouvrages ont été aménagés, changement d'ouvrage sur le cours principal (Pont Guen), d'autres ponts cadres sur des affluents jusqu'à l'arasement d'un déversoir sur le cours principal du Guindy.

Une remise en talweg a été réalisée sur le Kerduel afin de permettre la reconnexion nappe cours d'eau mais également de shunter un ouvrage qui posait problème de continuité écologique.

LTC a également suivi le chantier d'arasement de l'ouvrage de pont Morvan sur le Jaudy suivi par le bureau d'étude Artelia et sous maîtrise d'ouvrage du syndicat du Jaudy.

Deux grands chantiers ont été lancés sur l'ouvrage de Pont Scoul sur le Guindy et de Vigodès sur le Bizien avec l'appui de 2 bureaux d'études CE3E et BIOTEC. Les 2 projets ont eu des rebondissements et retards dues pour le premier à un contre temps des autorisations, validations du projet par l'OFB et arrêté sécheresse pour les travaux puis le second à un travail du bureau d'étude qui ne correspondait pas aux attentes de la collectivité en terme de conception et de délai. Une partie sera reprise en interne et une autre confiée à un bureau d'étude.

Le résultat des aménagements est très satisfaisant, le savoir-faire des entreprises retenues pour les travaux apportent toute satisfaction que ce soit en terme de génie écologique, de bûcheronnage et de TP.

III. Leff Armor Communauté

Des travaux de continuité écologique ont été réalisés de par le retrait d'un ouvrage d'une ancienne prise d'eau sur le Leff en 2021 (cours d'eau liste 2). Les actions de sensibilisations et diagnostics du 1er volet du contrat donneront lieu à des interventions de travaux dans la 2ème phase du contrat territorial.



Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels :

❖ Objectifs communs :

- Corriger les points noirs et les altérations hydromorphologiques affectant les ruisseaux et leur fonctionnement
- Contribuer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau
- Répondre aux diagnostics qui ont pu être réalisés
- Rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau
- Restauration hydromorphologique des cours d'eau
- Reconnecter les ensembles nappes/cours d'eau



Détails de l'action :

❖ Détails communs de l'action :

- A la suite de phases de diagnostics et d'études préalables, chaque acteur propose un programme de travaux sur son territoire. Il s'agira ainsi de mettre en œuvre ces programmations en fonction des budgets attribués et des priorisations établies.
- Les travaux qui pourront être mis en œuvre dans ces programmations dépendront des altérations et points noirs rencontrés. Il pourra s'agir de :
 - Aménagements piscicoles visant à améliorer la continuité écologique des espèces holobiotiques (remplacement d'ouvrages, suppression d'ouvrages, aménagement de rampes d'enrochement...)
 - Aménagements visant à améliorer l'hydromorphologie des ruisseaux (remise en eau de talweg, recharges granulométriques, reméandrages, restauration de zones humides en lit majeur, clôture de berges et pose de systèmes d'abreuvement, ...)

❖ Détails de l'action spécifiques à Leff Armor Communauté

- Interventions sur le BV du Corzic : hydromorphologie / continuité écologique / aménagement érosion-ruissellement
- Travaux grande continuité sur les ouvrages prioritaires liste 2 (4 ouvrages)
- Travaux de réhabilitation de la vallée du Kerouël (Lanvollon) : restaurations ZH et cours d'eau
- Travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissements collectifs obsolètes de type lagunages : remise en état du cours d'eau et connexion avec la réhabilitation de zone humide
- Travaux non prévus dans le montage du contrat ?

❖ Détails de l'action spécifiques à Guingamp-Paimpol Agglomération :

- A partir de 2023, l'agglomération entreprendra des travaux sur les bassins versant du Quinic et du Correc.
 - En effet, concernant le Quinic, quelques aménagements sont encore à réaliser (report des travaux 2022 en raison de la sécheresse)
 - Les travaux programmés sur le Correc font suite au travail de diagnostic réalisé et présenté en 2022. La programmation de ces travaux est à réaliser en début d'année 2023 avec la reprise de contact des différents propriétaires concernés. Les premiers travaux sont ainsi prévus pour le début de l'été 2023.

❖ Détails de l'action spécifiques à Lannion-Trégor Communauté :

- Poursuite des actions engagées en 2020/2022. Travaux à Pont Scoul/Vigodès/Cruguilh/Kerguniou.
- Zone côtière : 16 ouvrages en prévision d'aménagement (araselements, changements d'ouvrages, installation de rampe en enrochement) définition de la programmation du Bouillenou en cours par Guingamp-Paimpol Agglomération. Réflexion sur les marais côtiers, restauration de zones humides.
- Volet grande continuité : aménagement d'ouvrages sur les cours principaux, Bizien 1, Guindy 1, Jaudy 2
- Aménagement d'ouvrages de franchissement pour l'anguille sur des ouvrages du Jaudy équipées de passes à poissons des années 90.



Modes opératoires

❖ Modes opératoires communs :

- Veille technique
- Rencontre avec les propriétaires
- Echange avec les services de Police de l'Eau
- Echanges avec service marchés
- Suivis de travaux
- Echange avec les entreprises
- Rédactions de rapport







Indicateurs de suivi

❖ Indicateurs communs :

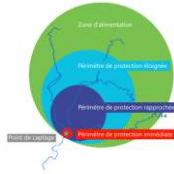
- Réalisation des actions
- Linéaire de cours d'eau restauré
- Linéaire de cours d'eau reconnectés et fractionnement
- Surface de zones humides restaurées

Moyens annuels dédiés, coûts prévisionnels annuels

			
Leff Armor Communauté	Prestations		205 000,00 € / an
Guingamp-Paimpol Agglomération	Prestations		120 000,00 € / an
Lannion-Trégor communauté	Prestations		483 833,00 € / an

Programme BV / ATG / 2023 – 2025

FICHE ACTION N°SFCU-01



STRATÉGIE FONCIÈRE

STRATÉGIE FONCIÈRE ANIMATION ET ACQUISITION

Masse(s) d'eau concernées

- | | |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030a – LE TRIEUX AMONT | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1464 – LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0030b – LE TRIEUX AVAL | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1484 – LE RUISSEAU DE PAIMPOL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0043 – LE LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1485 – LE QUINIC |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1450 – LE CORZIC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1489 – LE BOUILLENOU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0045 – GUINDY | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR0044 – JAUDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1463 – BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1490 – LIZILDY |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG009 – BAIE DE SAINT BRIEUC | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1486 – DOURDU |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG039 – TRIEUX-LEFF | <input checked="" type="checkbox"/> FRGR1488 – KERDUEL |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRG040 – GUINDY-JAUDY-BIZIEN | <input checked="" type="checkbox"/> FRGT03 - TRIEUX |
| <input checked="" type="checkbox"/> FRGT04 - JAUDY | |

Enjeux

- ❖ Qualité Nitrates / Phosphore, érosion / Phytosanitaires / Bactériologie
- ❖ Quantité Ressource en eau / Inondations
- ❖ Milieux Biodiversité / Fonctionnalité, morphologie / Paysage, aménagement parcellaire
- ❖ Captage Captage prioritaire / Périmètre de protection / Aire d'alimentation

Modalités d'intervention

- ❖ Prestation intellectuelle

<input checked="" type="checkbox"/> Animation	<input checked="" type="checkbox"/> Collective
<input type="checkbox"/> Etude	<input checked="" type="checkbox"/> Individuelle
- ❖ Investissement

<input checked="" type="checkbox"/> Travaux	
<input checked="" type="checkbox"/> Fournitures	

Intervenants

- | | | |
|-----------------------------|--|---|
| ❖ Maître(s) d'ouvrage(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Guingamp-Paimpol Agglomération | <input type="checkbox"/> GAB d'Armor |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Leff Armor Communauté | <input type="checkbox"/> CEDAPA |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Lannion-Trégor Communauté | <input type="checkbox"/> CD22 |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Conservatoire du Littoral | |
| ❖ Financeur(s) sollicité(s) | <input checked="" type="checkbox"/> Agence de l'Eau Loire Bretagne | <input checked="" type="checkbox"/> Conseil Départemental des Côtes d'Armor |
| | <input checked="" type="checkbox"/> Conseil régional de Bretagne | |
| ❖ Opérateur(s) envisagé(s) | Régie | |

Orientations / dispositions du SAGE ATG concernées

Enjeu « Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE »

- ❖ Disposition 2 : Poursuivre la mise en œuvre de programmes opérationnels multithématiques sur l'ensemble du périmètre du SAGE

Enjeu « Qualité des eaux »

- ❖ Dispositions 25 à 32 relatives à la réduction des pollutions diffuses d'origine agricole

Enjeu « Gestion des milieux aquatiques et du bocage »

- ❖ Disposition 58 : Reconstituer et restaurer le bocage pour réduire les transferts de polluants et ralentir les écoulements

Enjeu « Gestion quantitative »

- ❖ Objectif de sécuriser les ressources en eau souterraines et superficielles, en maintenant les ressources locales pour assurer l'autonomie du territoire.

Bilan synthétique 2020/2022

- ✓ Opération non portée par les maîtres d'ouvrages entre 2020 et 2022



Descriptif de l'action

Objectifs opérationnels :

- ❖ Objectifs communs :
 - Suppression de l'application de pesticides dans les PPC AEP ET AAC,
 - Animation d'une stratégie foncière avec les acteurs,
 - Acquisition foncière dans les PPC et AAC,
 - Acquisitions foncières hors zonages PPC et AAC : création de réserves foncières,
 - Acquisitions foncières concernant des parcelles en bord de cours d'eau, ou pour la préservation, restauration de zones humides



Détails de l'action :

❖ Détails de l'action communs :

- Mise en œuvre d'un réseau d'acteur opérationnel (notaires, agences, SAFER, ONF, CDG22...),
- Mise en œuvre des droits de préemptions dans les PPC et AAC,
- Veille réglementaire et foncière,
- Acquisition foncière en direct,
- Mise à jour et suivi des conventions d'usages sur les biens fonciers exploités,
- Échanges fonciers pour regroupement parcellaire et/ou siège d'exploitation,
- Indemnisation foncière lors de la révision des DUP.

❖ Détails de l'action spécifiques à Leff Armor Communauté

- Leff Armor Communauté est engagée dans l'élaboration d'une stratégie foncière dans le cadre de la protection durable des zonages des périmètres de protection des captages en eau potable et leurs aires d'alimentation une fois celles-ci définies. La stratégie se décline sous plusieurs axes : acquisitions directes, mise en œuvre et application des droits de préemption, veille foncière dans la perspective de la création de réserves foncières, échanges fonciers, mise en œuvre et suivi des conventions d'usages sur les parcelles appartenant à la collectivité.

❖ Détails de l'action spécifiques à Guingamp-Paimpol Agglomération :

- Actuellement, l'agglomération n'a pas de stratégie foncière clairement établie. Toutefois, des opportunités d'acquisition sur des parcelles ayant un enjeu stratégique pour la reconquête de la qualité de l'eau et/ou des milieux peuvent se présenter. C'est ainsi qu'il est donc prévu, selon les opportunités de pouvoir prétendre à l'achat de ce type de parcelles.

❖ Détails de l'action spécifiques à Lannion-Trégor Communauté :

- En fonction des opportunités, la collectivité se laisse la possibilité de mener des opérations d'acquisition foncière en lien avec les enjeux du contrat (PPC, AAC, Zones humides...).

❖ Détails de l'actions spécifiques au Conservatoire du Littoral :

- En fonction des opportunités le Conservatoire peut acquérir de nouveaux terrains sur la frange littorale dans son objectif de préservation des milieux.



Modes opératoires

❖ Modes opératoires communs :

- Réunions, échanges téléphoniques et mails, courriers,
- Création et suivi d'une base de donnée foncière,
- Rédaction de notes, rapports, délibérations...,
- Déplacement sur le terrain / visu des parcelles / estimations-négociations foncière,
- Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner,
- Suivi de la rédaction des actes via office notarial ou centre de gestion des Côtes d'Armor.







Indicateurs de suivi

❖ Indicateurs communs :

- Nombre de propriétaires vendeurs contactés
- Nombre de convention d'usages signées
- Nombre et surfaces de propriétés foncières acquises/préemptées
- Nombre d'échanges fonciers réalisés

Moyens dédiés, coûts prévisionnels annuels

			
Leff Armor Communauté	0,2 ETP	42 jours	Animation : 10 000,00 € Acquisition : estimé à 30 000 € minimum /an
Guingamp-Paimpol Agglomération			15 000 € sur 3 ans
Lannion-Trégor Communauté			Non défini (selon opportunité)
Conservatoire du Littoral			18 000 € sur 3 ans

Annexe 4 : Composition du comité de suivi

ANNEXE 4

MEMBRES A MINIMA DU COMITE DE SUIVI DU CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE
BASSINS VERSANTS JAUDY-GUINDY-BIZIEN GRAND TRIEUX

PERIODE 2023-2025



STRUCTURE	QUALITE	NOM	PRENOM	MAIL
Guingamp-Paimpol Agglomération	Monsieur	LE GOFF	Yannick	yannick.legoff@guingamp-paimpol.bzh
Leff-Armor-Communauté	Monsieur	PRIGENT	Dominique	ddprigent4@gmail.com
Leff-Armor-Communauté	Madame	LE SAINT	Florence	llolesaint69@gmail.com
Guingamp-Paimpol Agglomération	Monsieur	LE BARS	Yannick	yannick.lebars@guingamp-paimpol.bzh
Lannion-Trégor communauté	Monsieur	LE MOULLEC	Frédéric	direction.amf22@gmail.com
Guingamp-Paimpol Agglomération	Monsieur	VIBERT	Richard	richard.vibert@guingamp-
Guingamp-Paimpol Agglomération	Monsieur	GUILLOU	Rémy	remy.guilou@guingamp-paimpol.bzh
Copil BV JGB - LTC	Monsieur	LE CREURER	Eric	eric.le-creurer@orange.fr
Copil BV JGB - LTC	Monsieur	HUONNIC	Pierre	mairie@plouguiel.fr
Copil BV JGB - LTC	Monsieur	ADAM	Pierre	pierre.adam.trevou@gmail.com
Copil BV JGB - LTC	Monsieur	DELISLE	Hervé	mairiedelangoat@orange.fr
Copil BV JGB - LTC	Madame	JEGOU	Marie France	jegoumariefrance@gmail.com
Copil BV JGB - LTC	Monsieur	MALLO	Yves	yvesmallo.mairiequemperven@gmail.com
Copil BV JGB - GPA	Monsieur	LE BIANIC	Yvon	yvon.le.bianic@wanadoo.fr
Copil BV JGB - Kerjaulez	Monsieur	LE BRIANT	Gilbert	gleb@neuf.fr
Copil BV JGB - SM JAUDY	Madame	BICZO	Sylvianne	sylviane.biczo@orange.fr
VP ENV LTC	Madame	BRAS DENIS	Annie	annie.bras-denis@lannion-tregor.com
Conservatoire du littoral	Monsieur	HERVOUET	Gwenal	g.hervouet@conservatoire-du-littoral.fr
CEDAPA				cedapa@wanadoo.fr
CEDAPA	Monsieur	LERAY	Francois	francois.cedapa@orange.fr
GAB22				gab22@agrobio-bretagne.org
GAB22	Monsieur	FRAVAL	ADRIEN	fraval@agrobio-bretagne.org
Collège des financeurs et institutionnels				
SAGE ATG	Madame	RUGGIERO	Pauline	p.ruggiero@guingamp-paimpol.bzh
SAGE ATG	Madame	KOLODZIEJCZYK	Emilie	e.kolodziejczyk@guingamp-paimpol.bzh
Département Côtes d'Armor	Monsieur	VEILLARD	François	francois.veillard@cotesdarmor.fr
Département Côtes d'Armor	Madame	BOUEDO	Annick	annick.bouedo@cotesdarmor.fr
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Madame	NIHOUL	Marie-Claude	Marie-Claude.NIHOUL@eau-loire-bretagne.fr
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Madame	DUNET	Séverine	severine.dunet@eau-loire-bretagne.fr
Région Bretagne	Madame	OZENNE	Mélanie	melanie.ozenne@bretagne.bzh
OFB	Monsieur	LE ROUX	Gilles	gilles.le-roux@ofb.gouv.fr
OFB	Monsieur	VIGHETTI	Stephane	stephane.vighetti@ofb.gouv.fr
DDTM 22 - misen	Monsieur	LE BRETON	Bruno	bruno.lebreton@cotes-darmor.gouv.fr
DDTM 22	Monsieur	LHERMITTE	Marc	marc.lhermitte@cotes-darmor.gouv.fr
DDTM 22	Monsieur	COSSON	Pascal	pascal.cosson@cotes-darmor.gouv.fr
DDTM 22	Madame	CHAMBRON	Claire	claire.chambbron@cotes-darmor.gouv.fr
DREAL	Monsieur le Directeur de la DREAL			dreal-bretagne@developpement-durable.gouv.fr
Sous préfecture Lannion				sp-lannion@cotes-darmor.gouv.fr
Sous préfecture Guingamp				sp-guingamp@cotes-darmor.gouv.fr
Préfecture 22	Monsieur le préfet des Côtes d'Armor			prefecture@cotes-darmor.gouv.fr
ARS	Madame	GUYONNET	Marie Pierre	Marie-Pierre.GUYONNET@ars.sante.fr
CAUE 22				e.lejalle@caue22.fr
Collège des associations et usagers				
AAPPMA du Leff	Monsieur	MARTIN	Jean-Pierre	jeanpierre.martin22290@gmail.com
FAPEL22	Monsieur	RAGOT	Jean-Paul	
Bretagne Vivante 22	Monsieur	AMOR	Thierry	thierry.amor@bretagne-vivante.org
CDPEM22	Madame	MENGUY	Anne	fermemarinedutrieux@gmail.com
Association Au-delà du Marec	Madame	PRESLES	Marie-Christine	audeladumarec@yahoo.fr
ARM22	Monsieur	LE CORRE	Jean-Paul	jeanpaullecorre@orange.fr
Eau et rivières de Bretagne	Monsieur	HUET	Gilles	gilles.hueterb@gmail.com
Eau et rivières de Bretagne	Monsieur	LE HENAFF	Guy	le-henaff.guy@orange.fr
CLCV Pays de Guingamp	Monsieur	BILGER	Jean-Pierre	jp.bilger@clcv.org
Association de protection des BV du Trieux et du Froust	Monsieur	STEPHAN	Bernard	
Fédération des chasseurs 22	Monsieur	ROLLAND	David	david.rolland@fdc22.com
AAPPMA Pontrieux/La Roche Derrien	Monsieur	SAMICA	Olivier	aappma.pontrieux@orange.fr
Bretagne Grand Migrateur	Madame	GERMIS	Gaëlle	germis.bgm@gmail.com
Eau et rivière de Bretagne	Monsieur	LE GOUX	Dominique	dominique.legoux@eau-et-rivieres.org
Comité départemental de Canoë-Kayak	Monsieur	PARISCOAT	Arnaud	ctd-cdck22@hotmail.fr
AAPPMA Guingamp	Monsieur	JEZEQUEL	Nicolas	nicolas.jezequel22@orange.fr
AAPPMA Chatelaudren	Monsieur	RICHARD	Jean-Pierre	jeanpierre.richard3@bbox.fr
Association Ensemble Sauvons le Leff et son Patrimoine	Monsieur	BLOT	Grégoire	sauvonsleleff@gmail.com
Forum citoyen	Monsieur	COLLET	Alain	mrcolletalain@yahoo.fr
AAPPMA Tréguier	Monsieur	YODET	Christian	
AAPPMA Lannion	Monsieur	Jeandet	Jean Francois	if.jeandet@laposte.net
Fédération pêche 22	Monsieur	DUMONT	Alain	etudes@federationpeche22.fr
Collège des partenaires experts et services				
Chambre d'agriculture 22	Madame	KERBOURIOU	Edwige	edwige.kerboriou@wanadoo.fr
Chambre d'agriculture 22	Monsieur	JORIGNE	Simon	simon.jorigne@bretagne.chambagri.fr
Chambre d'agriculture 22	Monsieur	EUZEN	Mathieu	mathieu.euzen@bretagne.chambagri.fr
Chambre d'agriculture 22	Monsieur	LE TROQUER	Yves	yves.letroquer@bretagne.chambagri.fr
Chambre d'agriculture 22	Monsieur	CONAN	Hervé	herve.conan22@gmail.com
Marais d'Armor	Monsieur	BROUDER	Gilbert	gilbert.brouder@wanadoo.fr
Marais d'Armor	Monsieur	GOUZY	David	david.gouzy@lesmaraisdarmor.coop
Marais d'Armor/Chambre d'agriculture	Monsieur	CONAN	Loïc	earledeurope@orange.fr
Marais d'Armor	Madame	LAMINOT	Anne Marie	anne-marie.laminot@lesmaraisdarmor.coop
SYNTEC	Madame	BODIOU	Mathilde	mathilde.bodiou@bretagne.chambagri.fr
SYNTEC	Monsieur	HABASQUE	Jean-Jo	jean-jo.habasque@bretagne.chambagri.fr
Terre d'essais	Monsieur	JACOB	Hubert	hubert.jacob@wanadoo.fr
Terre d'essais	Monsieur	NORDEY	Thibault	thibault.nordey@orange.fr
Guingamp-Paimpol Agglomération	Monsieur	BELDAME	Mickaël	m.beldame@guingamp-paimpol.bzh
Lannion-Trégor communauté	Monsieur	ROCHARD	Loïc	loic.rochard@lannion-tregor.com
Leff-Armor-Communauté	Monsieur	LENAGARD	Julien	julien.lenagard@leffarmor.fr
Lannion-Trégor communauté	Monsieur	Poulouin	Eric	eric.poulouin@lannion-tregor.com
Lannion-Trégor communauté	Madame	BRIANT	Gwenaëlle	gwenaëlle.briant@lannion-tregor.com
Leff-Armor-Communauté	Monsieur	LAUNAY	Monique	monique.launay@leffarmor.fr
Leff-Armor-Communauté	Monsieur	TOUZE	Ludovick	ludovick.touze@leffarmor.fr
Leff-Armor-Communauté	Monsieur	THOS	Jean-Baptiste	jean-baptiste.thos@leffarmor.fr
Leff-Armor-Communauté	Monsieur	PHILIPPE-	Arthur	philippe-boivin.arthur@leffarmor.fr
Leff-Armor-Communauté	Monsieur	MAIGRE	Charles	charles.maigre@leffarmor.fr
Guingamp-Paimpol Agglomération	Madame	VERDE	Sandrine	s.verde@guingamp-paimpol.bzh
Guingamp-Paimpol Agglomération	Madame	LE QUELLENEC	Gaëlle	g.quelelennec@guingamp-paimpol.bzh
Guingamp-Paimpol Agglomération	Madame	LE CORNET	Adeline	a.lecornet@guingamp-paimpol.bzh
Guingamp-Paimpol Agglomération	Madame	CABON	Céline	c.cabon@guingamp-paimpol.bzh
Guingamp-Paimpol Agglomération	Monsieur	TETU	Vincent	v.tetu@guingamp-paimpol.bzh
Lycée de Pommerit	Monsieur le	JANVIER	Marc	lycee.pommerit@pommerit.fr

*Annexe 5 : Fiches missions des animateurs et
organisation fonctionnelle de la coordination*

ANNEXE 5 – Missions des animateurs et organisation fonctionnelle de l'animation

• **L'animateur / coordinateur général** a pour missions principales de :

- Élaborer, animer et coordonner le programme d'actions avec l'appui des services administratifs, financiers, géomatique et communication,
- S'assurer de la transversalité entre les différents intervenants sur le territoire (animateurs thématiques, différents maîtres d'ouvrage),
- Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers,
- Préparer et animer le comité de pilotage et autres réunions (Commissions professionnelles agricoles, Comité de bassin versant, Comité technique milieux aquatiques...),
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- Contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat,
- Représenter le porteur de projet localement,
- Assurer les relations avec les partenaires financiers et institutionnels, les collectivités, les associations...,
- Participer et suivre les actions du SAGE Argoat-Trégor Goëlo (participation aux réunions, aux études et aux différents groupes de travail...),
- Animer le volet communication et de sensibilisation concernant les enjeux et les actions menées,
- prendre en charge certaines actions : le coordinateur général peut endosser le rôle de coordinateur/animateur agricole, non-agricole, stratégie foncière, et de technicien de milieux aquatiques.

• **L'animateur agricole** a pour missions, en concertation avec l'animateur général, de :

- Appuyer l'animateur général sur le suivi des actions agricoles prévues au contrat et dont la mise en œuvre peut être réalisée par les différents prestataires.
- Echanger régulièrement avec les animateurs agricoles prestataires.
- organiser et animer la commission thématique agricole,
- Valider le contenu des actions mises en place, des communications (flash technique) et des ordres du jour des réunions.
- réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- Représenter le maître d'ouvrage aux différentes réunions de travail et lors des actions collectives (démonstrations, essais, plate-forme, rallye...)
- Planifier et coordonner et mettre en œuvre des actions collectives (conseil, démonstrations, formations) et individuelles (diagnostics d'exploitations, conseil individuel, contractualisation des agriculteurs)
- assurer la communication technique auprès des agriculteurs et des partenaires,
- rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions agricoles afin d'alimenter les différents bilans.
- Suivre les indicateurs de réussite du programme d'action en lien avec les animateurs agricoles prestataires
- Mettre en œuvre la politique agricole du contrat territorial et de la collectivité
- Coordonner et animer le Plan Agro-Environnemental et Climatique

- **Le techniciens milieux aquatiques** ont pour missions, en concertation avec l'animateur général, de :

- Assurer la mise en œuvre des actions « milieux aquatiques » prévues au contrat,
- Assurer le suivi des actions en lien avec les différents acteurs et partenaires,
- Préparer et animer la commission thématique sur les milieux aquatiques,
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- Entretenir des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police de l'eau, les divers acteurs concernés, les riverains...,
- Rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions « milieux aquatiques » afin d'alimenter les différents bilans,
- Informer et mobiliser les propriétaires d'ouvrages et les accompagner dans leurs projets de restauration de la continuité écologique,
- Assurer la conception et le dimensionnement des projets aménagements avec l'appui de bureaux d'études pour certains projets conséquents,
- Coordonner les maîtrises d'œuvre extérieures sur les projets concernés,
- Etablir les cahiers des charges nécessaires à la sélection des entreprises,
- Assurer le suivi des études et des travaux,
- Elaborer les dossiers de subventions et dossiers réglementaires,
- Réaliser des diagnostics ICE (Information sur la Continuité Ecologique) sur l'ensemble des ouvrages/obstacles du bassin versant,
- Finaliser les diagnostics REH (Réseau Evaluation des habitats),
- Travailler de façon transversale avec le SAGE ATG et les autres partenaires,
- Participer et suivre les actions du SAGE Argoat-Trégor Goëlo (participation aux réunions, aux études et aux différents groupes de travail...),
- Assurer une veille réglementaire

- **Les techniciens bocages (hors contrat)** ont pour missions, en concertation avec l'animateur général, de :

- Assurer la mise en œuvre des actions « bocage » prévues dans la stratégie territoriale en faveur du bocage établie pour la période 2015-2020 en lien avec le dispositif Breizh bocage,
- Assurer le suivi des actions en lien avec les partenaires,
- Rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions « bocage » afin d'alimenter les différents bilans,
- Réaliser des diagnostics bocagers et établir en concertation des propositions d'aménagements à l'échelle de l'exploitation,
- Organisation des chantiers, suivi et réception des travaux,
- Réalisation des travaux de reconstitution du bocage par les entreprises,
- Réalisation de plan de gestion du bocage chez les agriculteurs et les collectivités (bocage de bords de routes),
- Accompagner les agriculteurs et les collectivités dans l'évolution du maillage bocager en lien avec les dispositifs de protection réglementaires (Loi Paysage, PLU, PLUi, BCAE7...),
- Organiser des chantiers pédagogiques de bucheronnage, de taille de formation, de broyage...,
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- Travailler de façon transversale avec le SAGE ATG et les autres partenaires.

- **Le technicien en charge des actions non agricoles** a pour missions, en concertation avec l'animateur général, de :

- Assurer la mise en œuvre des actions « non agricoles » prévues dans le contrat auprès des collectivités, des particuliers et des professionnelles du paysage,
- Assurer le suivi des actions en lien avec les partenaires,
- Faire vivre la charte territoriale pour l'eau et les milieux aquatiques signée par les collectivités du territoire lors du précédent contrat,
- Limiter l'impact des pratiques des acteurs non agricoles sur la ressource en eau (aspects qualitatifs et quantitatifs),
- Evaluer les pratiques des collectivités et les accompagner dans la mise en œuvre de la gestion différenciée des espaces verts,
- Répondre aux besoins des acteurs locaux (alternatives, conseils, aménagements, démonstrations, mutualisation de matériels),
- Impliquer les acteurs dans les démarches volontaristes
- Travailler de façon transversale avec le SAGE ATG et les autres partenaires.
- Assurer une veille réglementaire

- **Le technicien en charge de la stratégie foncière** a pour mission, en concertation avec l'animateur général, de :

- Assurer la mise en œuvre des actions de la stratégie foncière prévues dans le contrat auprès des collectivités, des particuliers et des professionnels,
- Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs,
- Assurer le suivi des actions en lien avec les partenaires,
- Assurer la communication technique auprès des propriétaires et partenaires,
- Rendre compte au porteur de projet et au comité de pilotage du déroulement des actions « stratégie foncière » afin d'alimenter les différents bilans,
- Recherche et gestion des transactions foncières directes,
- Mise en œuvre, suivi et application du droit de préemption,
- Veille foncière en vue de la création de réserves foncières,
- Etat des lieux, mise à jour et mise en place des conventions d'usages agricoles sur les propriétés foncières de la collectivité
- Assurer une veille réglementaire

*Annexe 6 : Plan prévisionnel des dépenses et de
financement*

